



Société en Commandite par Actions au capital de 3.340.981 €
Siège social : 1 rue Méhul
75 002 Paris
481 539 526 R.C.S. Paris

INSCRIPTION SUR LE MARCHÉ LIBRE D'EURONEXT PARIS

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Des exemplaires du document de présentation sont disponibles, sans frais, auprès de la société CHAMARRÉ. Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites de CHAMARRÉ (www.chamarre.fr) et d'ARKEON Finance (www.arkeonfinance.fr).



PRÉAMBULE

PROCÉDURE DE L'OPÉRATION DE PLACEMENT RÉSERVÉE A DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS ET DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DE CHAMARRÉ

i) Procédure de l'opération

Il est procédé à un placement réservé à des investisseurs qualifiés.

A l'issue de ce placement, la Société sera inscrite sur le Marché Libre d'Euronext Paris.

ii) Caractéristiques du placement réservé à des investisseurs qualifiés

ii-a) Liste des investisseurs qualifiés

● **Décret n° 2006-557 du 16 mai 2006** modifiant le chapitre Ier du titre Ier du livre IV de la partie réglementaire du code monétaire et financier

Les articles D. 411-1 et D. 411-2 du code monétaire et financier sont remplacés par les articles D. 411-1 à D. 411-4 ainsi rédigés :

« Art. D. 411-1. - I. - Ont la qualité d'investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-2 lorsqu'ils agissent pour compte propre :

« 1° Les établissements de crédit et les compagnies financières mentionnés respectivement à l'article L. 511-9 et à l'article L. 517-1 ;

« 2° Les institutions et services mentionnés à l'article L. 518-1 ;

« 3° Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;

« 4° Les sociétés d'investissement mentionnées à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée;

« 5° Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organisme de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;

« 6° Les sociétés d'assurance et les sociétés de réassurance mentionnées, respectivement, au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances ;

« 7° Les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du code des assurances;

« 8° Les institutions de prévoyance mentionnées à l'article L. 931-1 du code de la sécurité sociale;

« 9° Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L. 135-6 du code de la sécurité sociale ;

« 10° Les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L. 510-2 du même code ;

« 11° Les compagnies financières holdings mixtes mentionnées à l'article L. 517-4 et au 9° de l'article L. 334-2 du code des assurances ;

« 12° Les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 13° La Banque centrale européenne et les banques centrales des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 14° Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques fait partie;

« 15° La Caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance du 24 janvier 1996 susvisée;

« 16° Les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1er de la loi du 11 juillet 1985 susvisée;

« 17° Les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1972 susvisée ;

« 18° Les intermédiaires en marchandises ;

« 19° Les entités remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« - effectifs annuels moyens supérieurs à 250 personnes ;

« - total du bilan supérieur à 43 millions d'euros ;

« - chiffre d'affaires ou montant des recettes supérieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes.

« II. - Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés, lorsqu'ils agissent pour compte propre et à partir du jour de réception de l'accusé de réception attestant de leur inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 :

« 1° Les entités qui remplissent au moins deux des trois critères suivants :

« - effectifs annuels moyens inférieurs à 250 personnes ;

« - total du bilan inférieur à 43 millions d'euros ;

« - chiffre d'affaires ou montant des recettes inférieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels

que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes. La décision d'inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 est prise, selon le cas, par le conseil d'administration, par le directoire, par le ou les gérants, ou par l'organe de gestion de l'entité ;

« 2° Les personnes physiques remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« - la détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500 000 ;

« - la réalisation d'opérations d'un montant supérieur à 600 euros par opération sur des instruments financiers, à raison d'au moins dix par trimestre en moyenne sur les quatre trimestres précédents ;

« - l'occupation pendant au moins un an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.

« III. - Ont également la qualité d'investisseur qualifié :

« 1° Les entités mentionnées au I lorsqu'elles agissent pour le compte d'un organisme de placement collectif ou d'un investisseur qualifié appartenant à l'une des catégories mentionnées au I ou au II ;

« 2° Les prestataires de services d'investissement lorsqu'ils agissent dans le cadre d'une activité de gestion de portefeuille pour le compte de leur mandant.

« Art. D. 411-2. - Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés les personnes physiques ou entités reconnues investisseurs qualifiés dans les Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, conformément aux dispositions de la directive 2003/71 /CE du 4 novembre 2003.

« Art. D. 411-3. - Les personnes ou entités mentionnées au II de l'article D. 411-1 qui en font la demande et déclarent sous leur responsabilité réunir les critères mentionnés au II de l'article D. 411-1 sont inscrites dans un fichier tenu par l'Autorité des marchés financiers selon les modalités fixées par son règlement général. Ces personnes ou entités peuvent renoncer à tout moment à leur qualité d'investisseur qualifié en accomplissant les formalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

« Art. D. 411-4. - Le seuil mentionné au dernier alinéa du II de l'article L. 411-2 est fixé à 100. »

• Le Règlement général de l'AMF dispose, dans sa Section 2 – Opérations effectuées en dehors du champ de l'appel public à l'épargne

Article 211-3

(Arrêté du 30 décembre 2005)

Les opérations effectuées en dehors du champ de l'appel public à l'épargne concernant des instruments financiers admis ou non aux négociations sur un marché réglementé, mentionnées aux articles L.411-1 et L.411-2 du code monétaire et financier, ne donnent pas lieu à l'établissement d'un prospectus visé par l'AMF.

Article 211-4

L'initiateur, ou l'intermédiaire qui réalise l'opération, selon le cas, informe les investisseurs participant à une opération mentionnée à l'article 211-3 :

1° Que l'opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF ;

2° Que les personnes ou entités mentionnées au 4° du II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D.411-1, D.411-2, D.734-1, D.754-1 et D.764-1 du code monétaire et financier ;

3° Que la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du code monétaire et financier.

ii-b) Modalités du placement

Préalablement à l'admission de la Société sur le Marché Libre d'Euronext Paris, il est procédé à un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés d'un montant minimum de 7.157.100 € par augmentation de capital (par émission de 2.385.700 actions nouvelles), sur la base d'une fourchette de prix comprise entre 3 € et 3,70 €.

Sur cette base, la levée de fonds sera comprise entre 7.157.100 € et 8.827.090 €.

Après augmentation de capital (préalable à la cotation sur le Marché Libre), celui-ci sera composé de 5.726.681 actions (3.340.981 actions anciennes auxquelles s'ajouteront 2.385.700 actions nouvelles), de 1 € de valeur nominale chacune.

AVERTISSEMENT

Dans le présent document, les expressions la « Société » ou le « Groupe » désigne la société CHAMARRÉ.

Le présent document contient des indications sur les objectifs de la Société. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs dépend de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs de la Société et ses performances commerciales et financières soient différents des objectifs anticipés.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits dans le Chapitre 4 du présent document avant de procéder à l'achat ou la souscription des actions de la Société. Les risques présentés sont ceux que la Société considère, comme étant susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Le présent document vous est communiqué exclusivement à titre d'information, sur une base strictement confidentielle, et ne peut être reproduit ou distribué, en tout ou partie, à une tierce personne, notamment par voie d'e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique.

En particulier, aucun exemplaire ou copie de ce document ne doit être remis, transmis ou distribué, directement ou indirectement, par toute personne aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

La distribution du présent document peut faire l'objet de restrictions légale ; les personnes qui viendraient à le détenir doivent s'informer quant à l'existence de telles restrictions et s'y conformer.

SOMMAIRE

1 PERSONNES RESPONSABLES	13
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE PRÉSENTATION	13
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE PRÉSENTATION	13
1.3 POLITIQUE D'INFORMATION	13
2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	14
2.1 IDENTITÉ ET COORDONNÉES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	14
2.2 INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNÉ, AYANT ÉTÉ ÉCARTÉS OU N'AYANT PAS ÉTÉ RENOUEVÉLÉS	14
2.3 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIÉTÉ	15
3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	16
4 FACTEURS DE RISQUES	17
4.1 RISQUES LIÉS A LA SOCIÉTÉ ET A SON ACTIVITÉ	17
4.1.1 <i>Risque clients</i>	17
4.1.2 <i>Risques fournisseurs</i>	19
4.1.3 <i>Risques liés à la sous-traitance</i>	20
4.1.4 <i>Risques liés à la saisonnalité de l'activité</i>	20
4.1.5 <i>Risques liés à la stratégie de la Société</i>	20
4.1.6 <i>Risques industriels et environnementaux</i>	21
4.1.7 <i>Risques liés au renouvellement de contrats de partenariats</i>	21
4.1.8 <i>Risques de conflits d'intérêts</i>	21
4.1.9 <i>Effet des acquisitions ou investissements</i>	21
4.1.10 <i>Risques liés à l'adaptation de la Société à une forte croissance</i>	21
4.1.11 <i>Risques liés à l'absence d'historique des activités</i>	22
4.1.12 <i>Risques liés au stock</i>	22
4.1.13 <i>Risque liés à la santé</i>	23
4.2 RISQUES LIÉS AU SECTEUR	24
4.2.1 <i>Risques Technologique</i>	24
4.2.2 <i>Risques liés à l'environnement concurrentiel</i>	24
4.2.3 <i>Risques liés à l'évolution de la demande dans le secteur</i>	24
4.3 RISQUES JURIDIQUES	24
4.3.1 <i>Risques liés à la réglementation et à son évolution</i>	24
4.3.2 <i>Faits exceptionnels et litiges</i>	25
4.3.3 <i>Droits de propriétés intellectuelle</i>	25
4.3.4 <i>Risques liés aux actifs</i>	25
4.4 RISQUES LIÉS AUX ENGAGEMENTS HORS-BILAN	25
4.5 RISQUES DE MARCHÉ	26
4.5.1 <i>Risques de taux de change</i>	26
4.5.2 <i>Risque de liquidité</i>	26
4.5.3 <i>Risque de taux d'intérêt</i>	27

4.5.4	<i>Risques sur actions</i>	27
4.6	RISQUES DE DEPENDANCE VIS-A-VIS D'HOMMES CLÉS	27
4.7	RISQUES FISCAUX	27
4.8	RISQUES SOCIAUX	28
4.9	ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES	28
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	29
5.1	HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	29
5.1.1	<i>Dénomination sociale</i>	29
5.1.2	<i>Registre du commerce et des sociétés</i>	29
5.1.3	<i>Date de constitution et durée de la Société</i>	29
5.1.4	<i>Siège social, forme juridique et législation applicable</i>	29
5.1.5	<i>Historique de la Société et opérations d'apports</i>	29
5.2	INVESTISSEMENTS	31
5.2.1	<i>Investissements réalisés au cours du premier semestre 2007</i>	31
5.2.2	<i>Principaux investissements à venir et pour lesquels la Société a pris des engagements fermes</i>	31
6	APERCU DES ACTIVITÉS	32
6.1	PRINCIPALES ACTIVITÉS	32
6.1.1	<i>Présentation des activités du Groupe CHAMARRÉ</i>	32
6.1.2	<i>Présentation des produits</i>	32
6.2	PRINCIPAUX MARCHÉS	36
6.2.1	<i>Le marché du vin</i>	36
6.2.2	<i>Le positionnement des exportateurs français</i>	42
6.2.3	<i>Le positionnement de CHAMARRÉ et les évolutions du marché</i>	44
6.3	STRATEGIE DE LA SOCIÉTÉ	49
6.4	LE CADRE RÉGLEMENTAIRE	50
6.4.1	<i>Les réglementations internationales</i>	50
6.4.2	<i>La réglementation française</i>	53
6.5	ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCÉ LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET/OU SON MARCHÉ	54
6.6	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	55
6.7	LA POSITION CONCURRENTIELLE DU GROUPE	59
6.7.1	<i>Caractéristiques et identification des concurrents</i>	59
6.7.2	<i>Avantages concurrentiels de la Société</i>	61
7	ORGANIGRAMMES	66
7.1	ORGANIGRAMME FONCTIONNEL	66
7.2	FILIALES DE LA SOCIÉTÉ	66
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	67
8.1	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES	67

8.2. ÉQUIPEMENTS	67
9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	68
10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX	68
11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D)	69
11.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	69
11.2 MARQUES ET LICENCES	69
11.3 BREVETS	69
12 INFORMATION SUR LES TENDANCES	70
12.1 TENDANCES AYANT AFFECTÉ L'ACTIVITÉ AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2007	70
12.2 TENDANCE SUSCEPTIBLES D'INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES PERSPECTIVES	70
13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	71
13.1 ÉLÉMENTS CHIFFRES PREVISIONNELS ET HYPOTHESES D'ETABLISSEMENT	71
13.2 ATTESTATION DES CONTRÔLEURS LÉGAUX SUR LES PRÉVISIONS	86
14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	88
14.1 COMPOSITION ET INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE	88
14.1.1 <i>Le Conseil de surveillance</i>	88
14.1.2 <i>La Direction</i>	88
14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES DE CONTRÔLE ET DE DIRECTION	88
15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	89
15.1 INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATION	89
15.1.1 <i>Rémunérations du Gérant</i>	89
15.1.2 <i>Jetons de présence des membres du Conseil de surveillance</i>	89
15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES	89
16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION	90
16.1 MANDATS DES MEMBRES DES ORGANES DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION	90
16.1.1 <i>Le Conseil de surveillance</i>	90
16.1.2 <i>La Gérance</i>	91
16.2 COMITÉS / CONSEILS CRÉÉS PAR LA SOCIÉTÉ	91
16.3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	91
17 SALARIÉS	92
17.1 RESSOURCES HUMAINES	92
17.2 STOCK-OPTIONS	92

17.3 ACCORD PRÉVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR	93
18 PRINCIPAUX ASSOCIÉS	95
18.1 ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ	95
18.2 DROITS DE VOTE DIFFÉRENT	95
18.3 CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ PAR L'ASSOCIÉ MAJORITAIRE	95
18.4 ACCORD(S) PORTANT SUR LE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ	95
19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	96
19.1 RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2006	96
19.2 RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2005	100
20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	103
20.1 COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS PRO FORMA AU 30 JUIN 2007	103
20.2 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS PRO FORMA AU 30 JUIN 2007	125
20.3 COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA AU 31 DÉCEMBRE 2006	127
20.4 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA AU 31 DÉCEMBRE 2006	149
20.5 COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2006	151
20.6 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2006	170
20.7 COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2005	172
20.8 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2005	187
20.9 DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES	189
20.10 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	189
20.11 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	189
20.12 ABSENCE DE CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE	189
21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	190
21.1 CAPITAL SOCIAL	190
21.1.1 Informations relatives au capital social	190
21.1.2 Titres non représentatifs du capital	190
21.1.3 Répartition du capital et des droits de vote	191
21.1.4 Autres titres donnant accès au capital	192
21.1.5 Capital social autorisé, mais non émis	193
21.1.6 Capital de toute société membre du Groupe faisant l'objet d'une option	193

21.1.7 Evolution du capital social	194
21.1.8 Répartition du capital social après opération d'introduction en bourse	195
21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	198
21.2.1 Objet social	198
21.2.2 Stipulations statutaires relatives aux organes de contrôle et de direction	198
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions existantes	202
21.2.4 Assemblées Générales	204
21.2.5 Franchissement de seuils	205
21.2.6 Modifications du capital	206
22 CONTRATS IMPORTANTS	207
23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	207
24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	208
25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	209

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Monsieur Pascal RENAUDAT
Président de RENAUDAT et Associés S.A.S.
Gérant commandité

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE PRÉSENTATION

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de présentation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les informations financières historiques et prévisionnelles présentées dans le document de présentation ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux de la société CHAMARRÉ. Les Rapports du Commissaire aux Comptes sur les exercices sociaux et consolidés au 31/12/2006 et au 30/06/2007 incluent une remarque quant à l'incertitude pesant sur la continuité de l'exploitation. ».

Fait à Paris le 17 septembre 2007

Monsieur Pascal RENAUDAT
Président de RENAUDAT et Associés S.A.S.
Gérant commandité

1.3 POLITIQUE D'INFORMATION

Monsieur Pascal RENAUDAT
Président de RENAUDAT et Associés SAS
Gérant commandité

Téléphone : 01 40 20 04 70
E-mail : prenaudat@ovs-wines.com
Adresse : 1, rue Méhul - 75002 PARIS

Monsieur Paul BOUGNOUX
Directeur Financier

Téléphone : 01 40 20 04 70
E-mail : pbougnoux@ovs-wines.com
Adresse : 1, rue Méhul - 75002 PARIS

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 IDENTITÉ ET COORDONNÉES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(a) Commissaire(s) aux comptes titulaires

PriceWaterhouseCoopers Entreprises (ex ACL Centre-Atlantique)

Monsieur Francis DESCUBES

Monsieur Francis DESCUBES a été nommé commissaire aux comptes titulaire statutairement le 4 mars 2005 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

(b) Commissaire(s) aux comptes suppléants

Monsieur Luc DESCHAMPS

Monsieur Luc DESCHAMPS a été nommé commissaire aux comptes suppléant le statutairement le 4 mars 2005 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2.2 INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNÉ, AYANT ÉTÉ ÉCARTÉS OU N'AYANT PAS ÉTÉ RENOUEVÉLÉS

Néant.

2.3 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIÉTÉ

	En € H.T	2006	1 ^{er} semestre 2007
	Audit et autres		
PWC Entreprises	- Révision des comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	7.550 €	17.500 €
	- Missions accessoires	7.550 €	17.500 €
	<i>Sous-total</i>		
	Autres prestations		
	- Juridique, fiscal, social		
	- Audit interne		
	- Autres		
	<i>Sous-total</i>		
	TOTAL	7.550 €	17.500 €

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières historiques figurant ci-dessous sont extraites des comptes historiques sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005, des comptes historiques consolidés pro forma clos le 31 décembre 2006 et des comptes semestriels consolidés pro forma au 30 juin 2007.

ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

EN EURO	COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA		COMPTES SOCIAUX ANNUELS
	AU 30/06/2007	AU 31/12/2006	AU 31/12/2005
Chiffre d'affaires brut*	1 605 494	2 773 778	0
Chiffre d'affaires net	1 402 882	2 292 643	0
Résultat d'exploitation	- 2 698 622	- 2 479 183	- 1 462 047
Résultat financier	- 40 171	15 002	3 015
Résultat net	- 2 738 993	- 2 468 539	- 1 459 032

* Chiffre d'affaires net = Chiffre d'affaires brut – Remises, Rabais et Ristournes

ÉLÉMENTS DU BILAN

EN EURO	COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA		COMPTES SOCIAUX ANNUELS
	AU 30/06/2007	AU 31/12/2006	AU 31/12/2005
Actif immobilisé net	448 762	397 936	168 454
Stocks et Encours	1 721 658	1 138 214	0
Créances d'exploitation	1 085 499	1 221 403	275 875
Trésorerie et VMP	782 212	846 714	2 125 763
Total Actif	4 038 130	3 604 268	2 576 912
Capitaux propres	- 4 226 930	- 1 764 271	50 968
Dettes financières	4 149 435*	2 856 640*	0
Dettes d'exploitation	3 643 669	2 453 930	882 048
BFR	- 836 512	- 94 313	-606 173

* dont 1 600 000 € d'avance de l'office Nationale Interprofessionnelle de Vins (ONIVINS).

4 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à examiner et prendre en considération l'ensemble des informations décrites dans le présent document, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de procéder à l'achat ou la souscription des actions de la Société. Les risques présentés ci-dessous sont ceux que la Société considère, à la date du présent document, comme étant susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1 RISQUES LIÉS A LA SOCIÉTÉ ET A SON ACTIVITÉ

4.1.1 Risque clients

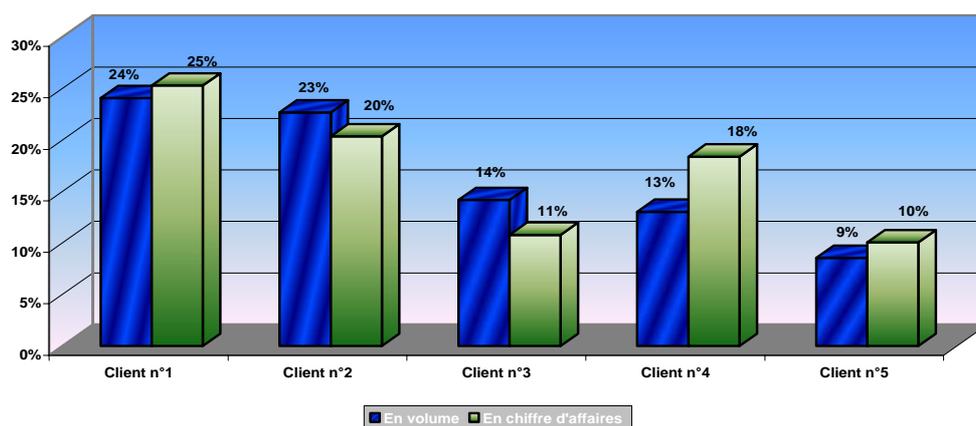
La clientèle visée par CHAMARRÉ est une clientèle de particuliers, et plus précisément les consommateurs effectuant leurs achats dans les enseignes de la Grande Distribution et/ou des magasins spécialisés. La clientèle traditionnelle (restaurants...) est également visée.

Cette clientèle est visée via des distributeurs et des importateurs locaux qui vont commercialiser la marque auprès des principales enseignes de la Grande Distribution de chacun des pays cibles.

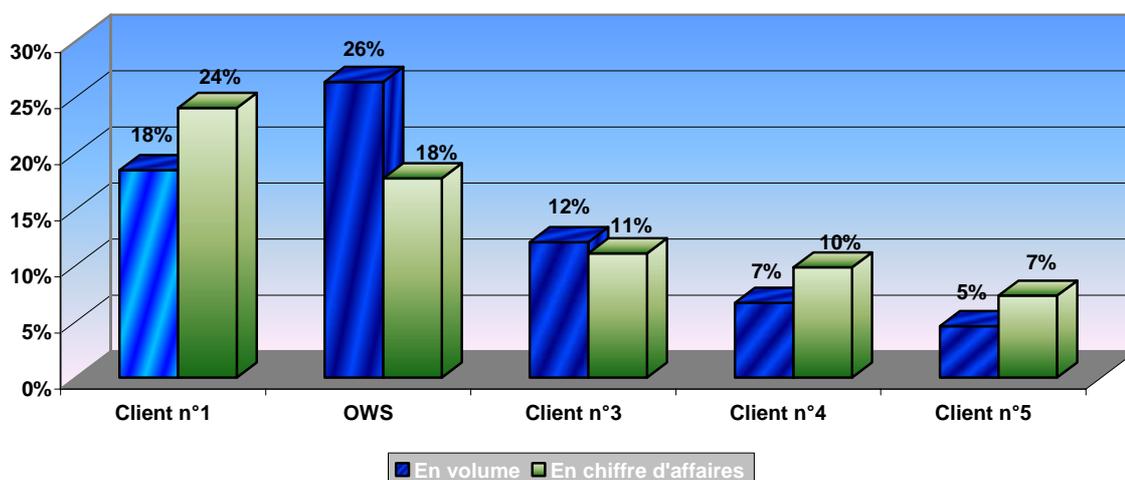
Les clients de CHAMARRÉ sont donc ces distributeurs et importateurs locaux, à l'exception du marché américain où CHAMARRÉ vend à sa filiale OWS qui va approvisionner des grossistes.

Les graphiques ci-dessous présentent le poids respectif des clients dans les ventes de CHAMARRÉ en % du nombre de cols vendus et en % du chiffre d'affaires brut.

Poids des principaux clients pour l'exercice 2006 :



Poids des principaux clients pour le 1^{er} semestre 2007 :



Au 30 juin 2007, la part des 10 premiers clients en terme de chiffre d'affaires était comme suit :

CLIENTS	Chiffre d'affaires brut	% du Chiffre d'affaires brut Juin 2007
Client n°1	351.988 €	24%
OWS	260.087 €	18%
Client n°3	162.441 €	11%
Client n°4	143.922 €	10%
Client n°5	107.143 €	7%
Client n°6	81.204 €	6%
Client n°7	78.631 €	5%
Client n°8	61.920 €	4%
Client n°9	48.204 €	3%
Client n°10	36.449 €	2%
TOTAL	1.331.991 €	91%

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires brut au 30 juin 2007 réalisé auprès des trois, des cinq et des dix principaux clients :

% du CA brut réalisé auprès des trois principaux clients
par rapport au CA total..... 53%

% du CA brut réalisé auprès des cinq principaux clients
par rapport au CA total..... 70%

% du CA brut réalisé auprès des dix principaux clients
par rapport au CA total..... 91%

Du fait du poids important dans le chiffre d'affaires brut des trois, cinq et dix clients de la Société, le risque d'impayé pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats du Groupe.

Toutefois, la Société couvre au maximum le risque d'impayé avec une assurance risques clients auprès de la COFACE, pour les marchés export et France.

4.1.2 Risques fournisseurs

La part des 10 premiers fournisseurs sur le premier semestre 2007 était comme suit :

FOURNISSEURS	ACTIVITÉ	Total achats en euros	% des achats de la Société
Fournisseur n°1	Vins + prestations d'embouteillage	609.400 €	29,2%
Fournisseur n°2	Bouteilles	165.867 €	7,9%
Fournisseur n°3	Etiquettes	159.310 €	7,6%
Fournisseur n°4	Vins	107.380 €	5,1%
Fournisseur n°5	Vins	106.900 €	5,1%
Fournisseur n°6	Prestations d'œnologie et suivi qualité	85.011 €	4,1%
Fournisseur n°7	Vins	83.600 €	4,0%
Fournisseur n°8	Vins	81.110 €	3,9%
Fournisseur n°9	Vins	73.800 €	3,5%
Fournisseur n°10	Prestations de conseil	66.541 €	3,2%
TOTAL		1.538.919 €	73,7%

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage des achats réalisé au cours du premier semestre 2007 auprès des trois, des cinq et des dix principaux fournisseurs :

% des achats réalisés auprès des trois principaux fournisseurs
par rapport au total des achats..... 44,7%

% des achats réalisés auprès des cinq principaux fournisseurs
par rapport au total des achats..... 54,9%

% des achats réalisés auprès des dix principaux fournisseurs
par rapport au total des achats..... 73,7%

CHAMARRÉ estime qu'il n'existe aucune dépendance significative vis-à-vis de l'un de ses fournisseurs, notamment de matières premières, car les solutions de rechange sont nombreuses.

4.1.3 Risques liés à la sous-traitance

Plus que de la sous-traitance, il s'agit d'externalisation et de co-traitance. En effet, une grande partie des prestations externalisées est réalisée par les coopératives associées dans le capital de CHAMARRÉ.

Ces prestations de sous-traitance concernent :

- La conception des vins et suivi qualité par la société ACTIV PGC : cette société est dirigée par Monsieur Renaud ROSARI, l'œnologue qui a conçu tous les vins de la gamme CHAMARRÉ. Elle assure également le suivi qualité des productions (pour plus d'informations sur ACTIV PGC voir également § 41.13 Risques liés à la Santé). Il est important d'indiquer que les formules restent la propriété de CHAMARRÉ.
- Mise en bouteille des vins de la gamme par les caves coopératives associées dans le capital de CHAMARRÉ.

Le risque lié à ces prestations est faible pour CHAMARRÉ car ces opérations pourraient facilement être confiées à d'autres opérateurs en cas de défaillance de l'un des partenaires actuels.

4.1.4 Risques liés à la saisonnalité de l'activité

L'activité de CHAMARRÉ ne connaît pas de variations saisonnières compte tenu des spécificités du marché du vin (produit qui se consomme toute l'année) et de la multiplicité des pays ciblés.

4.1.5 Risques liés à la stratégie de la Société

La stratégie de la Société est exposée au § 6.3 du présent document.

Cette stratégie passe par la création et surtout l'imposition d'une marque sur tous les marchés clés. Cette stratégie est coûteuse en termes de dépenses marketing.

Le principal risque identifié est lié au rythme de conquête de ces marchés : plus ce temps est long plus le retour sur investissement sera long.

En revanche, il est à noter que pendant cette phase de conquête, une baisse des volumes vendus n'implique pas une augmentation des pertes. En effet, en période d'imposition de la marque sur les marchés clés, la marge commerciale nette est négative, une diminution des quantités vendues n'induit donc pas une détérioration du résultat net.

4.1.6 Risques industriels et environnementaux

Du fait de la nature de ses activités (CHAMARRÉ n'ayant pas d'activités de vinification), la Société estime qu'à la date du présent document, il n'existe pas de risques majeurs de ses activités sur l'environnement.

En cas d'incident sur une ligne d'embouteillage, la Société peut très vite lancer la production sur une nouvelle ligne appartenant à une autre coopérative viticole et ainsi honorer les commandes de ses clients. De fait la Société n'est que très faiblement soumise à des aléas industriels.

Si des éléments venaient à démontrer l'existence de risques pour l'environnement, les activités de la Société, ses résultats et sa situation financière pourraient être négativement affectés.

4.1.7 Risques liés au renouvellement de contrats de partenariats

Aucun contrat de partenariat exclusif n'a été mis en place par le Groupe. Il n'existe aucun risque lié au renouvellement d'un contrat de partenariat particulier.

Les seuls contrats signés l'ont été avec les coopératives associés au capital de CHAMARRÉ : il s'agit de contrats d'approvisionnement préférentiel mais non exclusif.

Par ailleurs, la Société est référencée auprès de plusieurs distributeurs. Le risque de déférencement est donc à prendre en considération.

4.1.8 Risques de conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts susceptibles d'entraîner des conséquences négatives sur les résultats et la situation financière de CHAMARRÉ.

4.1.9 Effet des acquisitions ou investissements

La Société peut être amenée à intégrer d'autres acteurs opérant ou non dans son secteur d'activité.

La Société a une expérience limitée en la matière, CHAMARRÉ ne peut garantir un résultat de succès par avance quant à ces opérations.

4.1.10 Risques liés à l'adaptation de la Société à une forte croissance

La croissance de la Société devrait s'accélérer dans le futur.

Une telle croissance dépend notamment de la capacité du Groupe à :

- gérer efficacement ses investissements,
- maîtriser ses croissances externes,
- réagir avec dynamisme aux évolutions rapides de marché,
- former, motiver et fidéliser ses collaborateurs,
- développer ses procédures opérationnelles, financières et de contrôle interne.

Si le management venait à rencontrer des difficultés à gérer cette croissance, les résultats et la situation financière pourraient être défavorablement affectés.

4.1.11 Risques liés à l'absence d'historique des activités

La société CHAMARRÉ a été créée en février 2005, cela représente de fait un risque à prendre en considération.

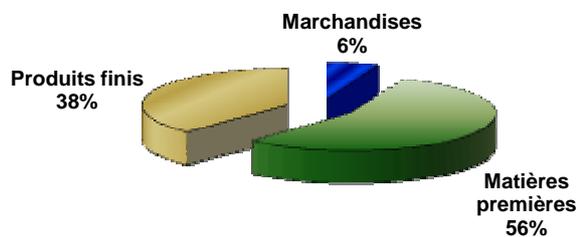
Toutefois, l'équipe managériale bénéficie d'une expérience significative de nombreuses années dans la commercialisation de vins à l'export et dans le développement d'entreprises.

Des informations financières sont présentées dans le présent document de présentation, pour les exercices clos au 31/12/2005 et au 31/12/2006 ainsi que pour le semestriel au 30 juin 2007.

4.1.12 Risques liés au stock

Le stock de CHAMARRÉ était de 1.722 K€ consolidé au 30 juin 2007 (en valeur nette).

- Ventilation du stock :



- Le stock de produits finis correspond aux productions déjà embouteillées ;
- Le stock de matières premières correspond aux achats de vins en vrac qui vont servir aux fabrications futures et au stock de matières sèches, composé des étiquettes, des bouchons, des bouteilles...
- Le stock de marchandises correspond au stock détenu par OWS.

- Politique de stockage :

La difficulté de CHAMARRÉ est de faire coïncider en permanence les 3 paramètres suivantes : commandes, productions et ventes.

Cette adaptation est pour partie empirique. De fait, l'expérience acquise depuis 2005 conjuguée à l'augmentation progressive des volumes vendus va permettre une diminution sensible du poids relatif des stocks.

De façon à assurer une constance qualitative de la production et à conserver des délais de réponse aux commandes conformes aux attentes de la Grande Distribution, il est nécessaire de détenir un minimum de stocks.

L'intérêt de développer une gamme de vins complémentaires comme celle de CHAMARRÉ est que cela permet d'utiliser indifféremment le stock d'un cépage pour la fabrication de plusieurs vins.

Actuellement, les stocks sont physiquement situés à Narbonne chez VAL D'ORBIEU. Un entrepôt situé près de Narbonne et loué par CHAMARRÉ sera bientôt opérationnel.

- Risques sur les stocks :

- Risque sur le stock de produits finis : le risque lié aux bouchons est nul car ces derniers sont synthétiques. Le principal risque est lié au temps nécessaire à l'écoulement de la production sur les différents marchés.
- Risque sur le stock de matières premières : le risque est très faible car il s'agit de vins jeunes qui peuvent être utilisés pour différentes productions. Ce risque est encore amoindri pour le vin blanc qui bénéficie d'une conservation réfrigérée sous azote.
- Risque sur les matières sèches : il s'agit de denrées non périssables, en revanche toute modification marketing (code couleur, format des étiquettes...) est susceptible d'entraîner une mise au rebut d'une partie de ce stock.
- Risque sur le stock de marchandises : le risque est très faible puisque ce stock est constitué de produits finis destinés aux marchés nord-américains déjà référencés et ayant une rotation effective.

Des difficultés en matière de gestion de ces stocks pourraient avoir des conséquences négatives sur les résultats et la situation financière de la Société.

4.1.13 Risque liés à la santé

CHAMARRÉ n'ayant pas d'activité de fabrication, il n'y a pas de risque sanitaire lié au process de production.

Le risque sanitaire identifié relève de la qualité des produits proposés aux consommateurs. Pour gérer ce risque lié aux matières premières livrées, CHAMARRÉ a confié à la société ACTIV-PGC les missions suivantes :

- Analyse sensorielle de conformité destinée à vérifier que les vins concernés répondent aux qualités organoleptiques du vin retenu ;
- Une analyse physico-chimique confiée par ACTIV-PGC à un ou plusieurs laboratoires de son choix et sous sa seule responsabilité. Au besoin, ACTIV-PGC pourra préconiser toutes opérations et/ou pratiques œnologiques conformes à la réglementation en vigueur, destinées à assurer une qualité optimale des matières premières avant assemblage.

Sur chacun des marchés, CHAMARRÉ se conforme aux différentes législations en vigueur relatives aux campagnes de prévention contre l'abus de consommation d'alcool.

4.2 RISQUES LIÉS AU SECTEUR

4.2.1 Risques Technologique

Néant.

4.2.2 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Voir chapitre 6 du présent document.

4.2.3 Risques liés à l'évolution de la demande dans le secteur

La Société a établi un prévisionnel qui est repris dans le chapitre 13 du présent document.

Si la demande pour les produits offerts par CHAMARRÉ ne progressait pas comme prévu au business plan, certains objectifs du Groupe pourraient ne pas être atteints, ce qui se traduirait par des effets négatifs sur la situation financière et les résultats.

4.3 RISQUES JURIDIQUES

4.3.1 Risques liés à la réglementation et à son évolution

Voir § 6.4.2 et 6.4.1 du présent document pour le détail des réglementations internationales, européennes et françaises.

La Société considère qu'il n'existe pas de risques immédiats dans les évolutions à venir des différentes réglementations, en particulier sur la nouvelle réglementation de l'appellation « Vins de Pays Vignobles de France ». La tendance de fond est à une adaptation des réglementations françaises et européennes aux réglementations internationales ce qui apparaît comme plutôt favorable à la Société car cela correspond à sa stratégie typée « Vins du Nouveau Monde ».

La Société ne peut cependant pas donner des garanties sur le fait que des évolutions non prévues, rapides et importantes de ce cadre réglementaire n'entraîneront pas des conséquences négatives sur l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

4.3.2 *Faits exceptionnels et litiges*

- Litiges prud'homaux : Néant.

- Litiges Commerciaux : un seul litige d'ordre commercial opposait CHAMARRÉ à la société d'intérêt collectif agricole « les vigneron catalans ». Voir § 4.3.3 ci-dessous.

4.3.3 *Droits de propriétés intellectuelle*

Voir § 6.5 Propriété intellectuelle.

Le Groupe ne peut pas garantir que les démarches entreprises pour protéger ses droits de propriété intellectuelle seront efficaces ou que des tiers ne vont pas contrefaire ou détourner ses droits de propriété intellectuelle.

Un litige opposait CHAMARRÉ à la société d'intérêt collectif agricole « les vigneron catalans » concernant l'utilisation du logo en forme de papillon. CHAMARRÉ a été condamné à payer la somme de 10.000 € mais pourra continuer à utiliser le logo en forme de papillon si ce dernier n'est pas associé avec au moins l'un des 2 éléments suivants : forme allongée et étroite de la bouteille + étiquette sérigraphiée comportant des inscriptions verticales. Le changement d'étiquettes dans le courant de l'exercice avait déjà permis de régler ce problème.

Le jugement n'a donc aucune incidence sur la gamme ou sur l'exploitation du papillon par CHAMARRÉ.

Les 2 parties peuvent encore faire appel de ce jugement.

4.3.4 *Risques liés aux actifs*

Néant.

4.4 RISQUES LIÉS AUX ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Au 31/12/2006, les engagements hors bilan concernent :

- les indemnités de fin de carrière : n'ont pas été provisionnées du fait de l'impact non significatif engendré (activité récente).
- Litige opposant la Société aux « vigneron catalans » : voir § 4.3.3.
- Engagement de CHAMARRÉ à soutenir sa filiale OWS à hauteur de 820 000 € : cet engagement porte sur un soutien au développement de l'activité d'OWS aux USA d'un montant total de

1.200 K\$. Il n'existe pas de calendrier prédéfini pour l'exercice de ce soutien qui sera décidé par les actionnaires d'OWS. Il est prévu que les sommes seront versées sur un compte bloqué pendant 5 ans.

- Nantissement des valeurs mobilières de placement à hauteur de 405 994 € au profit de la COFACE concernant la garantie des dépenses engagées pour le développement de l'activité sur une période de quatre années.
- 239 heures de droits acquis au titre de DIF (Droit Individuel à la formation) n'ont pas été utilisées.

4.5 RISQUES DE MARCHÉ

4.5.1 Risques de taux de change

L'intégralité des ventes est facturée en euros.

Le seul risque de change est porté par la filiale OWS qui achète auprès de CHAMARRÉ en euro et revend aux USA en Dollars. Jusqu'à présent, les quantités vendues sur le marché US ne justifiaient pas la mise en place d'une couverture de change. Cette couverture pourrait apparaître dans le courant de l'année 2008 avec l'augmentation progressive du chiffre d'affaires réalisé aux USA.

4.5.2 Risque de liquidité

- Au 31 décembre 2006, les disponibilités en banque ou en caisse (hors valeurs mobilières de placement) s'élèvent à 440.720 € ; ce montant est de 376.218 € au 30 juin 2007.

- Les valeurs mobilières de placement (VMP) représentent au 31 décembre 2007 un montant total de 405.994 €. Ces VMP sont nanties à 100% au profit de la COFACE.

- La Société a mis en place dans le cadre de son activité de commerce de vins à l'exportation, une avance de l'office Nationale Interprofessionnelle de Vins (ONIVINS) maintenant dénommé VINIFLOR, s'élevant à 1 600 000 € sur l'exercice 2005.

Le remboursement de cette avance (inscrite au poste « autres fonds propres ») s'échelonne sur 4 années comme suit :

- 400 000 € le 1^{er} juin 2009 ;
- 400 000 € le 1^{er} juin 2010 ;
- 400 000 € le 1^{er} juin 2011 ;
- 400 000 € le 1^{er} juin 2012 ;

- La Société a bénéficié d'une couverture de ses dépenses de développement par la COFACE qui a versé 262 643 € pour la période allant du 1^{er} mars 2005 au 28 février 2006 ; cette somme sera à rembourser à partir du 1^{er} mars 2009.

Le contrat d'assurances prospection export de la COFACE étant soumis à un passage annuel en comité, il n'a pas été pris en compte les sommes qui devraient être normalement attribuées à CHAMARRÉ pour les exercices suivants et qui apporteront une source de financement supplémentaire.

- Pour faire face à ses besoins de financements, la Société a mis en place une série de lignes de financement court terme synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Banque	Nature	Montant
Crédit Agricole Ile de France	Découvert bancaire	200.000 €
Crédit Agricole de la Brie	Billet à ordre	300.000 €
Société Générale	Billet à ordre	300.000 €
BRED	Billet à ordre	200.000 €

4.5.3 *Risque de taux d'intérêt*

Hormis des moyens de financements exposés ci-dessus, la Société n'a contracté aucun autre endettement moyennant un taux d'intérêt.

4.5.4 *Risques sur actions*

Au 30/06/2007, les valeurs mobilières de placement ont été nanties à hauteur de 405 994 €, soit 100% de leur valeur inscrite au bilan au 31/12/2006 concernant la garantie des dépenses engagées pour le développement de l'activité sur une période de 4 ans.

4.6 RISQUES DE DEPENDANCE VIS-A-VIS D'HOMMES CLÉS

L'expérience et la compétence de Monsieur Pascal RENAUDAT, fondateur de CHAMARRÉ, sont des facteurs clés de succès. Le développement de la Société est étroitement associé à ce dernier.

Par conséquent, la Société ne peut pas garantir que son départ ou indisponibilité n'entraînerait aucun impact négatif significatif sur la stratégie, les résultats, la situation financière et/ou le développement de la Société.

Toutefois, Monsieur Pascal RENAUDAT a constitué une équipe de professionnels reconnus (Monsieur Michel BOULAIRE, Monsieur Hubert SURVILLE, Monsieur Paul BOUGNOUX, ...) afin de participer au pilotage de l'entreprise, à travers un Comité de Direction opérationnelle.

Aucune assurance homme clé n'a été souscrite.

4.7 RISQUES FISCAUX

La Société n'a fait l'objet d'aucun contrôle en matière fiscale ; de même, aucun contrôle fiscal n'est en cours.

4.8 RISQUES SOCIAUX

La Société n'a fait l'objet d'aucun contrôle en matière social ; de même, aucun contrôle social n'est en cours.

4.9 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

CHAMARRÉ a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité.

LES PRINCIPALES ASSURANCES SOUSCRITES			
Compagnie	Nature	Date de signature	Coût annuel
COFACE	Assurance prospection	01/03/07	20.010 €
COFACE	Risques clients	1/10/06*	6.600 €
Cabinet Lemoine	Protection juridique	01/04/07	1.400 €
Cabinet Lemoine	Responsabilité Civile Professionnelle	01/01/07	1.650 €

* Durée de deux ans.

CHAMARRÉ estime que les polices d'assurance couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques inhérents à son activité.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est CHAMARRÉ (anciennement OVS).

5.1.2 Registre du commerce et des sociétés

481 539 526 RCS Paris.

5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

CHAMARRÉ a été immatriculée le 4 mars 2005.

La durée de la Société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

CHAMARRÉ est une Société en Commandite par Actions au capital de 3.340.981 €.

Siège social : 1, rue Méhul – 75002 Paris.

Législation applicable : française.

5.1.5 Historique de la Société et opérations d'apports

- **Historique** :

CHAMARRÉ a été créée en février 2005 (immatriculation en mars 2005) en regroupant une équipe de managers expérimentés autour de Monsieur Pascal RENAUDAT et les principales coopératives viticoles françaises.

Dès l'origine, le Groupe a donc représenté la première capacité de vinification de France. Aujourd'hui, l'actionnariat de CHAMARRÉ est représentatif de :

- Plus de 13.000 viticulteurs ;
- Plus de 50.000 hectares de vignes ;
- Plus de 3 millions d'hectolitres de vins produits par an soit une fabrication de 400 millions de cols par an.

Cet acquis a été réalisé sans aucun investissement industriel ni foncier pour CHAMARRÉ.

La démarche originale de CHAMARRÉ a séduit le monde viticole et ses représentants. Ainsi, la Société a pu bénéficier d'un soutien fort de la filière (financement VINIFHLOR – ex-ONIVINS d'un montant de 1.600 K€ sur 7 ans avec 4 ans de franchise et sans intérêt, ainsi que d'un Contrat d'Assurance Prospection Export auprès de la COFACE à hauteur de 3.000 K€ pour 4 ans).

La Société a opté pour une forme juridique de Société en Commandite par Actions de façon à permettre la stabilité du management, la pérennité de la mise en œuvre de la stratégie tout en garantissant une indépendance totale vis-à-vis des approvisionnements.

Ce dernier point est fondamental. Les coopératives présentent au capital de la Société ne sont pas forcément les fournisseurs de CHAMARRÉ. Des contrats d'approvisionnements préférentiels ont été signés avec chacune de ces coopératives associés commanditaires mais CHAMARRÉ n'a aucune obligation d'achat.

- **Opérations d'apport** :

- Le 04 mars 2005 : Constitution de la Société avec un capital de 37.000 euros.

- Le 16 juin 2005 :
 - Une augmentation de capital de la Société d'un montant de 265.000 euros décidée par l'assemblée générale des associés le 16 juin 2005, par l'émission de 265.000 actions de 1 euro de valeur nominale. Le capital social a ainsi été porté de 37.000 euros à 302.000 euros ;

- Le 20 juillet 2005 :
 - Une augmentation de capital de la Société d'un montant de 1.208.000 euros décidée par l'assemblée générale des associés le 16 juin 2005, par l'émission de 1.208.000 actions de 1 euro de valeur nominale. Le capital social a ainsi été porté de 302.000 euros à 1.510.000 euros ;

- Le 15 février 2006 :
 - Une augmentation de capital de la Société d'un montant de 66.666 euros décidée par l'assemblée générale des associés le 10 février 2006 et définitivement réalisée le 15 février 2006, par l'émission au profit de la société Saint-Cyr Participation, de 66.666 actions de 1 euro de valeur nominale. Le capital social a ainsi été porté de 1.510.000 euros à 1.576.666 euros ;

- Le 28 septembre 2006 :
 - Augmentation de capital d'un montant de 200.000 € (prime d'émission incluse), par émission de 117.647 actions nouvelles d'une valeur nominale d'1 € émises à un prix de souscription de 1,70 € par action. Chaque action est assortie d'une prime d'émission de 0,70 €, soit une prime d'émission d'un montant total de 82.353 € au profit de Viti Coop Beaujolais ;

▪ Le 11 décembre 2006 :

- Augmentation de capital d'un montant de 100.000 € (prime d'émission incluse), par émission de 66.667 actions nouvelles d'une valeur nominale d'1 € émises à un prix de souscription de 1,50 € par action. Chaque action est assortie d'une prime d'émission de 0,50 €, soit une prime d'émission d'un montant total de 33.333 € au profit de l'Union des Vignerons des Côtes du Rhône (UVCDR) ;
- Augmentation de capital de la Société d'un montant de 100.000 € (prime d'émission incluse), par émission de 66.667 actions nouvelles d'une valeur nominale d'1 € émises à un prix de souscription de 1,50 € par action. Chaque action est assortie d'une prime d'émission de 0,50 €, soit une prime d'émission d'un montant total de 33.333 € au profit de la Cave Coopérative Agricole des Vignerons de Rasteau ;

▪ Le 02 avril 2007 :

- Augmentation de capital d'un montant de 270.000 € (prime d'émission incluse), par émission de 180.000 actions nouvelles d'une valeur nominale d'1 € émises à un prix de souscription de 1,50 € par action. Chaque action est assortie d'une prime d'émission de 0,50 €, soit une prime d'émission d'un montant total de 90.000 € au profit de la société Les Amis d'OVS SAS.

▪ Le 10 août 2007 :

- sur délégation de l'assemblée générale mixte des associés du 12 juin 2007, le gérant a décidé le 10 août 2007, une augmentation de capital au profit de Renaudat et Associés S.A.S., d'un montant de 2.000.001 € (prime d'émission incluse), par émission de 1.333.334 actions nouvelles d'une valeur nominale d'1 € émises à un prix de souscription de 1,50 € par action, chaque action est assortie d'une prime d'émission de 0,50 €, soit une prime d'émission d'un montant total de 666.667 €, les actions nouvelles ont été intégralement libérées à la souscription par compensation avec des créances, liquide et exigible sur la Société par Renaudat et Associés S.A.S.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Investissements réalisés au cours du premier semestre 2007

Grâce à l'originalité du business model développé par CHAMARRÉ, aucun investissement matériel n'a été engagé. L'effort financier porte uniquement sur le développement commercial et la Société n'a donc pas à mobiliser des ressources dans des investissements matériels car ceux-ci sont portés par les coopératives viticoles associées ou fournisseurs.

5.2.2 Principaux investissements à venir et pour lesquels la Société a pris des engagements fermes

De la même manière, aucun investissement matériel ne fait actuellement l'objet d'un engagement ferme.

6. APERCU DES ACTIVITÉS

6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS

6.1.1. Présentation des activités du Groupe CHAMARRÉ

Le groupe CHAMARRÉ a été créé en février 2005 et se veut une réponse à la crise de la filière vinicole française et à l'érosion des parts de marchés des vins français à l'étranger et notamment sur les marchés les plus importants et les plus dynamiques.

En effet, la part de marché du vin français à l'export n'a cessé de baisser. Cette part est passée de 39% en 1990 à 18% en 2006 pour le marché anglais. De même pour les USA, cette part est passée de 30% à 14% des vins importés sur la même période. Parallèlement à ce constat d'échec et de crise du vin français, l'industrie mondiale du vin a assisté à une montée en puissance des vins du Nouveau Monde.

CHAMARRÉ ne se positionne pas comme un producteur mais comme une société spécialisée dans la création et la commercialisation de vins.

Le Groupe a fédéré autour de lui les principales caves coopératives viticoles françaises représentant 6,5% de la production française 2006 pour sécuriser ses approvisionnements (sécurisation mais pas de dépendance car aucun contrat d'approvisionnement exclusif n'a été négocié).

Dans un deuxième temps, CHAMARRÉ a confié à un wine-maker (œnologue) de premier plan et à son équipe, l'élaboration d'une gamme complète de vins en adéquation avec les goûts des consommateurs.

Le cœur de métier de CHAMARRÉ est d'assurer la commercialisation de cette gamme auprès des consommateurs étrangers et français par le biais d'un déploiement d'un vaste réseau commercial et d'un investissement commercial et marketing important autour de la marque.

Les paragraphes suivants présentent plus en détail la gamme et les marchés cibles.

6.1.2. Présentation des produits

La gamme a été élaborée en partant des goûts et des attentes des consommateurs tant sur le packaging que sur le goût des vins.

Elle met en avant la notion de cépage au détriment du terroir qui est un concept difficile à appréhender pour un consommateur étranger ou novice.

Sa caractéristique générale est de proposer des vins frais, légers, fruités et faciles à boire.

La gamme est déclinée sous la marque ombrelle « CHAMARRÉ » et se scinde en 4 grandes familles :

- Sélection
- Réserve Spéciale
- Tradition
- Grande Réserve

De nombreux vins appartenant à cette gamme (près de 80% des vins de la gamme) ont déjà été primés lors de différents concours dans le monde : 25 récompenses internationales obtenues (voir détail au § 6.6.2) dont le Jurançon Tradition élu en septembre 2007 meilleur vin blanc international à moins de 10 £ lors des prestigieux Decanter World Wines Awards.

- CHAMARRÉ Sélection : assemblage de deux cépages issus de la même région (6 vins : 2 rouges, 3 blancs et 1 rosé) ;



- CHAMARRÉ Réserve Spéciale : assemblage de plusieurs cépages issus de régions différentes (5 vins : 2 rouges, 2 blancs, 1 rosé).



- CHAMARRÉ Tradition : vins AOC (6 vins : 1 Bordeaux rouge, 1 Jurançon blanc, 1 Côte du Rhône rouge, 1 Fitou rouge, 1 Beaujolais rouge et 1 Beaujolais Nouveau rouge).



- CHAMARRÉ Grande Réserve : vins mono-cépage issus de régions différentes, initialement créé pour le marché US mais proposé maintenant dans d'autres pays (5 vins : 1 Cabernet Sauvignon rouge, 1 Pinot Noir rouge, 1 Syrah rouge, 1 Chardonnay blanc et 1 Viognier blanc).



La marque ombrelle CHAMARRÉ comprend donc 22 vins différents tous élaborés par le wine-maker de CHAMARRÉ, Monsieur Renaud ROSARI et son équipe.

Grille tarifaire indicative pour les marchés britannique, américain et français :

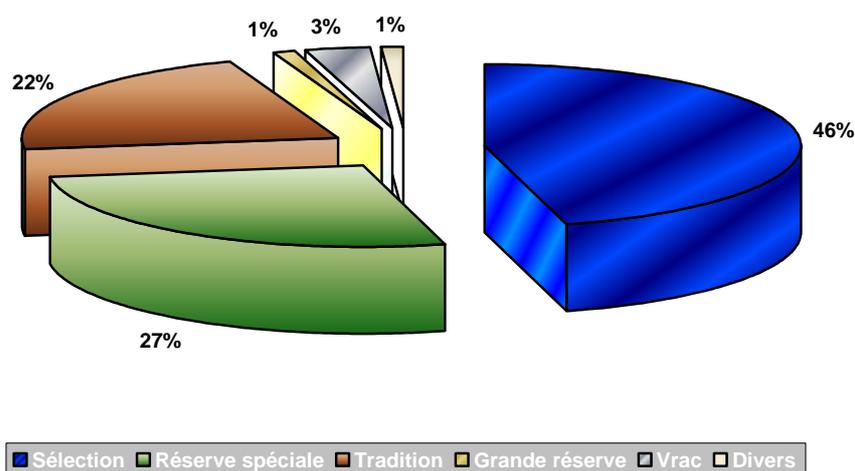
Sélection	Réserve Spéciale	Tradition Bordeaux	Grande Réserve
UK PVC £ 4,99	UK PVC £ 5,99	UK PVC £ 6,99	UK PVC £ 9,99
USA PVC \$ 7,99	USA PVC \$ 9,99	USA PVC \$ 11,99	USA PVC \$ 11,99
France PVC € 2,50	France PVC € 3,50	France PVC € 4,20	France PVC € 4,90

Source : la Société

*PVC = Prix de Vente Client

Ventilation du chiffre d'affaires 2006 par familles :

Le chiffre d'affaires 2006 représente plus de 1 million de bouteilles vendues réparti ainsi :



Produits phares de la marque CHAMARRÉ pour l'exercice 2006 :

- AOC Bordeaux Tradition : 22% du chiffre d'affaires brut
- Cabernet Sauvignon – Grenache Sélection : 15% du chiffre d'affaires brut
- Colombard – Sauvignon Sélection : 12% du chiffre d'affaires brut
- RR9 blanc Réserve Spéciale : 9% du chiffre d'affaires brut
- Chardonnay – Sauvignon Sélection : 9% du chiffre d'affaires brut
- Syrah – Merlot Sélection : 9% du chiffre d'affaires brut

Produits phares de la marque CHAMARRÉ pour le 1^{er} semestre 2007 :

- AOC Bordeaux Tradition : 27% du chiffre d'affaires brut
- Cabernet_Sauvignon – Grenache Sélection : 22% du chiffre d'affaires brut
- Syrah – Merlot Sélection : 17 % du chiffre d'affaires brut
- Chardonnay – Sauvignon Sélection : 11% du chiffre d'affaires brut
- Colombard – Sauvignon Sélection : 8% du chiffre d'affaires brut

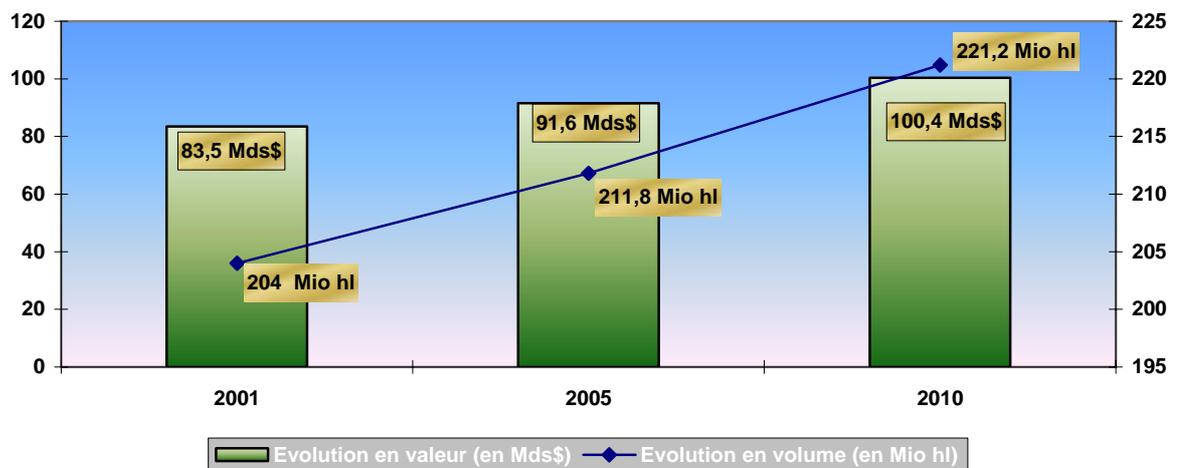
6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS

6.2.1 Le marché du vin

Le marché appréhendé par CHAMARRÉ est mondial, la France ne représente donc qu'un marché parmi d'autres.

Le marché viti-vinicole mondial représente un marché annuel de l'ordre de 100 Mds\$.

Croissance du marché mondial des vins non pétillants :



Source : IWSR / Vinexpo 2007

Le marché affiche donc une croissance annuelle en volume et en valeur mais les producteurs profitent très diversement de cette croissance :

- Les producteurs français souffrent et voient leurs parts de marché à l'exportation se réduire progressivement ;
- Les producteurs du Nouveau Monde profitent pleinement du dynamisme du marché mondial pour renforcer leurs positions sur leurs marchés domestiques respectifs et pour développer l'export.

Les « vieux » pays producteurs et exportateurs (France et Italie notamment) restent toujours leaders sur le marché mondial mais souffrent de la concurrence croissante des vins du Nouveau Monde.

Parts de marché des grands pays exportateurs :

	<i>Poids/export Mondiaux 1999</i>	<i>Poids/ export Mondiaux 2003</i>
France	23%	19,50%
Italie	28,20%	15,40%
Espagne	12,50%	15,30%
Australie	4,60%	7,30%
Chili	3,70%	5,40%
USA	3,90%	4,50%

Source : Vinexpo – IWSR/GDR 2005

Dans ce marché mondial dynamique, les vins disposant d'un rapport qualité-prix attractif et d'une bonne lisibilité auprès des consommateurs sont en plein essor : leur part de marché est en progression depuis une vingtaine d'années.

C'est sur ce segment que CHAMARRÉ s'est positionné avec des vins disposant d'un bon rapport qualité-prix, accessibles aux consommateurs tant sur le plan de la dégustation (vins frais et fruités) que sur le plan de la compréhension (mise en avant de la marque et du cépage) avec l'assurance d'une qualité constante.

Les pays ciblés par CHAMARRÉ présentent les caractéristiques suivantes :

- Des pays à haut niveau de consommation ;
- Des pays où la part de marché des importations est forte et en croissance ;
- Des pays où le rôle de la marque est fondamental.

Des marchés à forts volumes et ouverts aux importations :

	Ventes (en Mds USD)	Importations			Degré d'ouverture du marché (importations / ventes)	Evolution des importations françaises 2004/2003
		2003 (en Mds USD)	Croissance 2003 vs 2008	Part de marché		
UK	7 609	7 598	12,10%	22%	100%	-6,40%
USA	16 772	5 290	67,70%	15%	32%	-13,80%
Allemagne	7 359	4 204	28,30%	12%	57%	-8,50%
Pays-Bas*	1 798	1 798	3,50%	5%	100%	-7,60%
Japon	2 709	1 709	43,80%	5%	63%	1,90%
Canada	1 829	1 511	25,90%	4%	83%	nd
Suède*	1 372	1 372	23,30%	4%	100%	nd
Belgique* /						
Luxembourg	1 318	1 252	6,20%	4%	95%	-5,20%
Suisse	1 850	1 133	4,20%	3%	61%	-10,20%
Danemark*	1 069	1 069	-14,20%	3%	100%	-
Top 10						
importateurs	43 685	26 936	-	79%	62%	-
Global total	84 787	34 202	26,80%	-	40%	-5,40%

* : estimation pour les ventes 2003

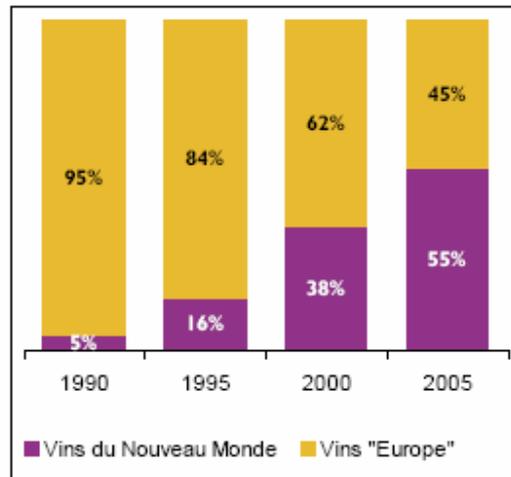
Sources : données Vinexpo 2005 / SWR / Bearing Point

Tous les principaux marchés d'importation sont donc en croissance sur la période 2003 – 2008.

- Le marché anglais : se caractérise par un fort dynamisme ce qui conforte la stratégie de la Société. En effet, ce pays est le premier marché d'importation au monde pour l'année 2003 et est aussi le premier marché pour les exportations françaises.

Ce marché s'est vu dominé petit à petit par les vins du Nouveau Monde comme le montre le graphique ci-dessous :

Evolution des parts de marché entre Vins du Nouveau Monde et vins de l'Europe au Royaume Uni



Source : AcNielsen

- Le marché américain : la Société estime que ce sera le plus important marché mondial de consommation en volume dès 2008-2009. Les importations représentent environ 15% du total du marché en 2003. Les vins français sont en difficultés sur ce marché aussi avec une part de marché inférieure à 3%. Malgré cela, le marché US représente le 2^{ème} débouché pour les vins français en valeur avec 825 M€. Ceci montre l'intérêt pour la Société de conquérir et de s'installer durablement sur ce marché.

Des marchés dominés par les marques :

	PDM des 10 premières marques	Ventes de vins par segments	Marques / Groupes leaders du marché
USA	38%	Ventes de vins en 2005 : <ul style="list-style-type: none"> - 23% de PDM en <i>Premium</i> (de 3 à 7\$ la bouteille) - 31% de PDM en <i>Super Premium</i> (de 7 à 14\$ la bouteille) 	Un marché très concentré en 2005 : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les vins domestiques : 6 groupes détiennent 80% du marché (E&J Gallo Winery, Constellation Brands, The Wine Group, Classic, Foster's, Trinchero Family Estates) - Pour les vins importés : 7 groupes détiennent près de 60% du marché (WJ Deutsch, Banfi Vintners, Foster's, E&J Gallo, Palm Bay, Constellation Brands, Shaw Ross International).
UK	21%	Ventes de vins en 2005 : <ul style="list-style-type: none"> - 22% de PDM en <i>Premium</i> (de 4 à 5£ la bouteille) - 10% de PDM en <i>Super Premium</i> (de 5 à 7£ la bouteille) 	10 marques leaders en 2004 : <ul style="list-style-type: none"> - Hardy's, Stowells, Banrock Station, Stamps : marques australiennes (Constellation brands). - Blossom Hills : marque US (Diageo). - Jacobs Creeks : marque australienne (Pernod Ricard). - Gallo : marque US (E&J Gallo). - Kumala : marque sud-africaine (Vincor International)). - Lindemans : marque australienne (Southcorp). - Piat : marque française (Le Piat).
Allemagne	11%	Ventes de vins importés en 2005 : <ul style="list-style-type: none"> - 80% en <i>Basic</i> (moins de 2,63€ la bouteille) - 5% en <i>Super Premium</i> (3,75€ la bouteille) 	-
Pays-Bas	15%	Ventes de vins en 2005 : <ul style="list-style-type: none"> - 31% en <i>Premium</i> - 12% en <i>Super Premium</i> 	-

Source : Mazars sur données Adams Handbook, Boisset America 2005, Rabobank, AcNielsen

A titre d'illustration de la puissance des marques commerciales, on peut noter que la seule marque Jacobs Creeks réalise au Royaume-Uni des volumes supérieurs à ceux réalisés par l'ensemble de la région de Bordeaux.

- L'exemple du Royaume-Uni (UK) :

La tendance du marché mondial est à la concentration des flux de distribution et d'importation. Le Royaume-Uni (1^{er} marché français à l'export en volume et en valeur) en est un bon exemple :

- 75% des vins sont vendus en grande distribution qui s'approvisionne auprès de seulement 15 importateurs ;

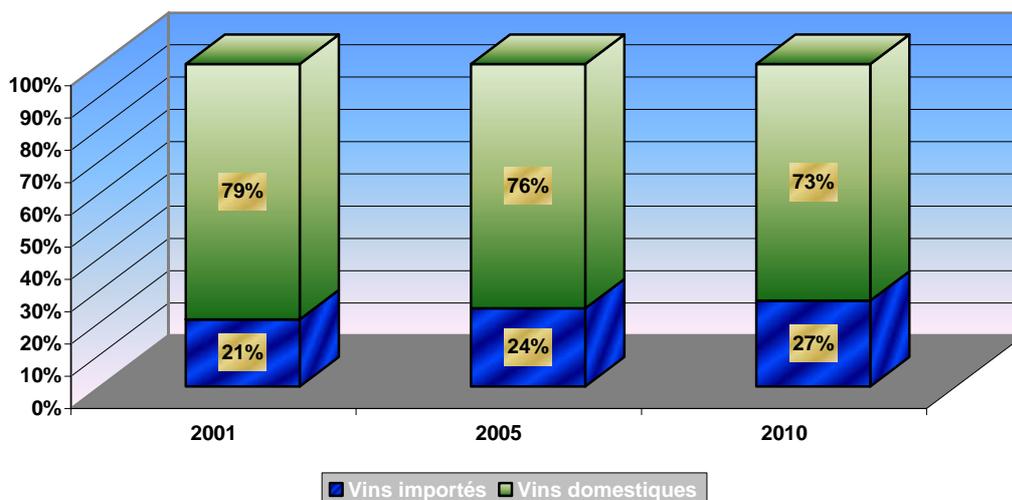
- 5 enseignes représentent 70% des ventes en grande distribution ;
- Entre 1990 et 2006, la part des vins du Nouveau Monde est passée de 5 à 55% ;
- Sur la même période, les marques commerciales se sont développées au détriment des marques distributeurs : en 2006 les marques distributeurs réalisaient 25% des volumes contre 50% en 1990 ;
- La Grande Distribution est demandeuse de marques commerciales qui vont lui assurer le financement de ses linéaires et des politiques de promotion fortes ;
- Une politique commerciale ambitieuse et dynamique est fondamentale pour assurer les ventes : de 60 à 90% des volumes sont commercialisés en promotion au Royaume-Uni ;
- Sur le marché UK, les 10 premières marques réalisent 27% des volumes mais aucune marque française n'est présente dans ce top 10 (seulement 2 français dans le top 20).

Les tendances du marché pour 2006 - 2007 :

- En 2006, les exportations françaises sont reparties à la hausse : 14,6 millions d'hectolitres (+ 3,5 %), et surtout, la France a stabilisé sa part de marché (18 %). En valeur, la hausse s'élève à 11,6 % pour l'ensemble des vins et spiritueux. Les données favorables continuent à s'accumuler sur les premiers mois de l'année 2007 ;
- La conjoncture est également favorable aux exportateurs français car les vins du Nouveau Monde ont connu une mauvaise récolte dans l'hémisphère Sud. La production a chuté en Australie (sécheresse), en Argentine et en Afrique du Sud.

Les perspectives du marché mondial à 2010 :

- Apparition de 2 nouveaux pays dans le top 10 des consommateurs de vin : la Chine et la Russie (*Source : IWSR / Vinexpo 2007*) ;
- D'une façon générale, les zones de croissance sont l'Asie et l'Amérique (les USA, 1^{er} marché mondial en valeur, vont également devenir le 1^{er} marché mondial en volume) ;
- La remarque précédente doit être tempérée par le fait que l'Europe représente encore près de 70% de la consommation mondiale avec des pays très dynamiques comme le Royaume-Uni (+34% de croissance de la consommation de vins entre 2001 et 2010, *Source : Vinexpo 2007*). La préemption du marché européen reste donc fondamentale ;
- Sur ce marché mondial en croissance, le segment « premium / super premium » (vins entre 5 et 14 \$ la bouteille sur le marché US) est particulièrement dynamique.
- Le marché mondial est de plus en plus ouvert aux importations. En 2006, les exportations mondiales ont progressé de 10% en volume. Le graphique ci-dessous présente la ventilation de la consommation mondiale entre vins domestiques et vins importés.

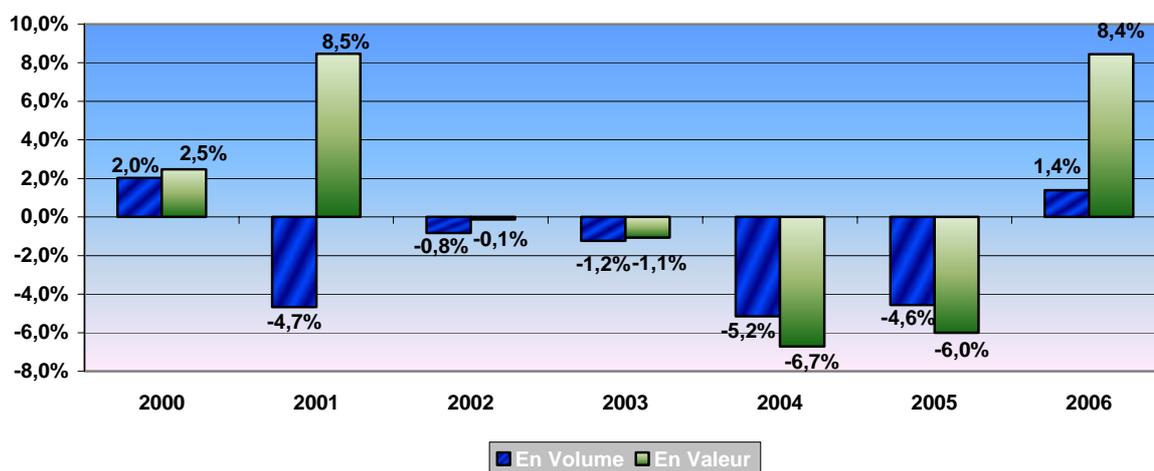


Source : IWSR / Vinexpo 2007

6.2.2 Le positionnement des exportateurs français

Après plusieurs campagnes difficiles caractérisées par une érosion de ses parts de marché à l'international, la filière viticole française a commencé à réagir. Cette réaction s'est concrétisée par une croissance des exportations en 2006 tant en valeur qu'en volume.

Evolution des exportations de vins français non pétillant sur la période 2000 – 2006 :



Sources : DGDDI via Viniflor

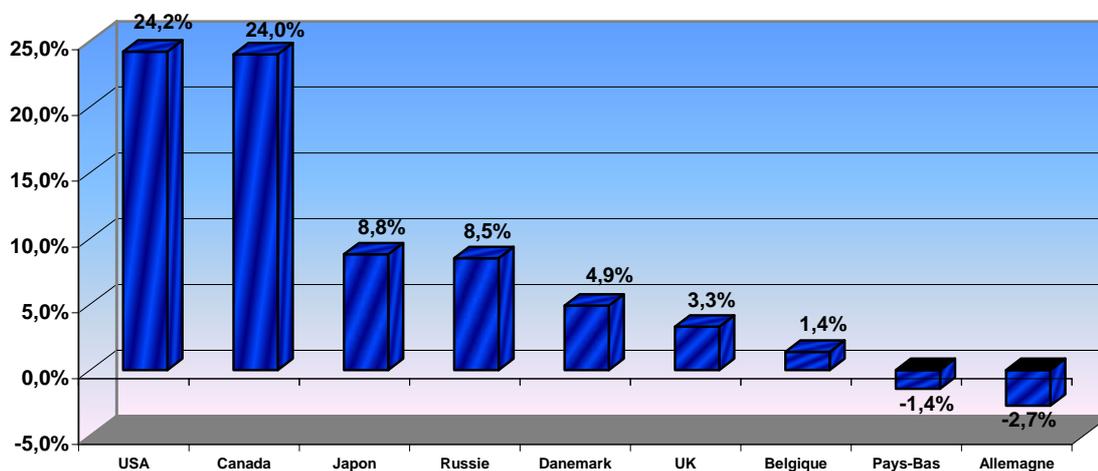
Destination des exportations de vins français non pétillant par pays :

	En volume		En valeur	
	2005	2006	2005	2006
Union Européenne	73,3%	70,2%	61,3%	57,5%
UK	22,2%	19,4%	20,9%	19,9%
Allemagne	18,1%	17,8%	12,2%	10,9%
Belgique	12,1%	12,1%	11,0%	10,3%
Pays-Bas	10,8%	10,4%	7,8%	7,1%
Danemark	3,0%	3,1%	3,0%	2,9%
Autres	7,1%	7,4%	6,4%	6,4%
Pays tiers	26,7%	29,8%	38,7%	42,5%
USA	7,4%	8,4%	22,6%	25,9%
Japon	4,3%	4,4%	7,8%	7,9%
Canada	4,3%	4,4%	4,9%	5,6%
Russie	3,0%	4,6%	1,2%	1,2%
Autres	7,7%	8,0%	2,2%	1,9%
Total	100%	100%	100%	100%

Sources : Douanes françaises, Ubifrance via Viniflor

En 2006, la majeure partie des exportations françaises est donc réalisée sur sept principaux marchés : UK, USA, Allemagne, Japon, Canada, Pays-Bas et Belgique, et ce tant en volume qu'en valeur.

Croissance des exportations françaises (en valeur) par pays entre 2005 et 2006 :



Sources : Douanes françaises, Ubifrance via Viniflor

Remarque : la très forte progression enregistrée sur le marché US s'explique également par une hausse importante des importations de cépage Pinot Noir.

6.2.3 Le positionnement de CHAMARRÉ et les évolutions du marché

Les évolutions du marché mondial font apparaître un nouveau genre de consommateurs qui apprécient les vins ronds, souples et fruités. La filière française doit donc adapter ses vinifications pour proposer des vins correspondant à ce style. Un journaliste britannique de renom avait fait ce commentaire sarcastique à un producteur français : « Vous pourrez toujours produire le vin qu'il vous plaît de faire, mais vous ne pourrez jamais forcer le consommateur à le boire. ».

CHAMARRÉ est la réponse française à ce défi majeur de la filière hexagonale.

En effet, la Société a bien compris que le nouveau consommateur est néophyte. Il découvre l'univers du vin. Il faut donc simplifier l'offre et mettre en avant les cépages, seul identifiant reconnaissable pour lui.

Ce dernier consomme davantage les vins hors des repas : il faut donc lui proposer des vins aromatiques au plaisir immédiat et ne nécessitant pas forcément un accord avec un mets.

Il recherche l'assurance d'une qualité constante : il faut développer des marques qui la garantissent.

L'offre est de plus en plus large : il faut la simplifier et proposer des étiquettes lisibles et visibles. A titre d'illustration, un magasin E. LECLERC offre en moyenne plus de 500 références de vin sur ses linéaires ; la marque est donc essentielle pour être visible.

Tous ces efforts d'adaptation aux goûts et aux attentes du nouveau consommateur doivent permettre à CHAMARRÉ d'entrer dans le cercle vertueux emprunté par les concurrents du Nouveau Monde. Les efforts d'adaptation de l'offre à la demande apportent une plus-value au produit, un accroissement de la demande et la possibilité d'un positionnement « prix » plus élevé, ou du moins un meilleur positionnement sur le cœur du marché où se font les volumes, ce qui permet d'accroître les marges et apporte des moyens pour investir dans la communication.

Le souci premier de CHAMARRÉ est de placer le consommateur au cœur de sa stratégie commerciale. Connaître les consommateurs, savoir les distinguer, répondre à chacune de leurs attentes et leur permettre de vivre un moment agréable autour du vin proposé sont des impératifs pour commercialiser le vin. Une étude « consommateurs » est réalisée avant toute démarche export. Elle doit s'inscrire dans la compréhension globale du marché. Aucune segmentation de l'offre n'est viable sans l'identification des attentes des consommateurs de vin de chaque pays.

En définitif, l'objectif de la Société est de devenir la référence française en matière d'export de vins à l'international.

- Positionnement par rapport au marché mondial du vin

Le marché mondial de la consommation de vin est en hausse mais cette progression présente des disparités fortes suivant la qualité des vins.

Usuellement, le marché du vin est scindé en 6 segments :

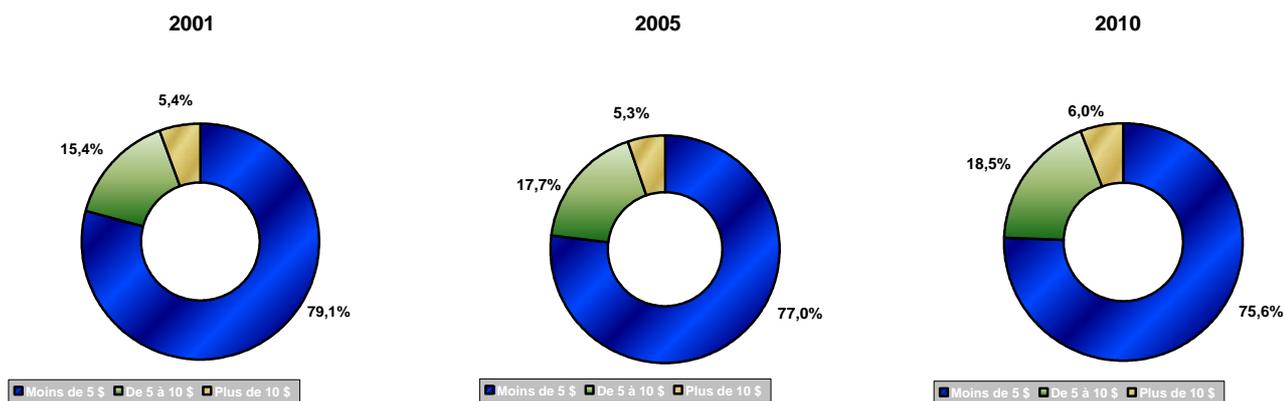
- Popular Premium et Basic : vins à moins de 5 \$ la bouteille ; le prix est le facteur déterminant d'achat. Cette catégorie est en très légère progression en valeur absolue mais voit ses parts de marché se réduire au profit des autres segments. CHAMARRÉ n'est pas présent sur ce segment.
- Premium : vins de 5 à 7 \$ la bouteille ; la marque et le prix sont les facteurs déterminants d'achat. Cette catégorie est en progression et génère des volumes importants. CHAMARRÉ est présent sur

ce segment via ses gammes Sélection (au cœur du segment), et Réserve Spéciale (cette dernière étant positionnée en haut du segment Premium).

- **Super Premium** : vins de 7 à 14 \$ la bouteille ; la marque et la qualité sont les facteurs déterminants d'achat. Cette catégorie est en progression et génère des volumes importants. CHAMARRÉ est présent sur ce segment via ses gammes Tradition (au cœur du segment) et Grande Réserve (au cœur du segment).
- **Ultra Premium** : vins de 14 à 50 \$ la bouteille ; la qualité et l'image sont les facteurs déterminants d'achat. Cette catégorie est en progression mais représente des volumes relativement faibles. CHAMARRÉ n'est pas présent sur ce segment.
- **Icon** : vins à plus de 50 \$ la bouteille ; la qualité et l'image sont les facteurs déterminants d'achat. Il s'agit d'une niche sur lequel CHAMARRÉ n'est pas présent.

Les dernières tendances du marché confirment la pertinence des choix stratégiques de CHAMARRÉ avec notamment un cœur de cible entre 5 et 10 \$ la bouteille.

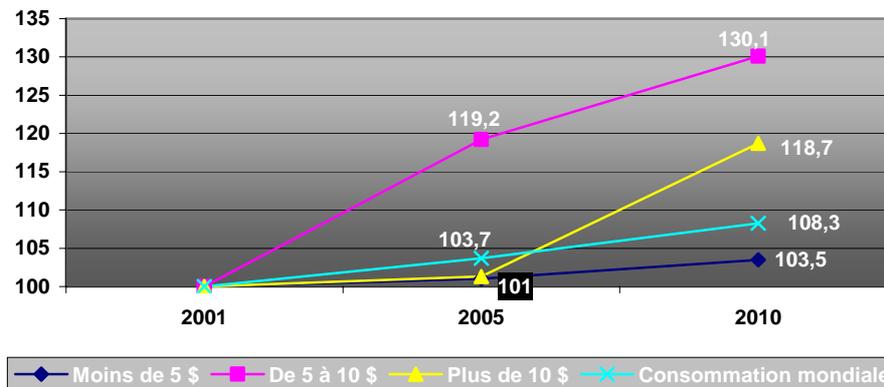
Le salon Vinexpo 2007 a permis de dégager les grandes tendances de la consommation mondiale de vins pour les périodes 2001 – 2005 et 2005-2010 (par prix à la bouteille exprimé en \$, en % du marché mondial).



Source : Vinexpo / The IWSR 2007

Les tendances constatées depuis 2001 montrent clairement que le marché des bouteilles dont le prix unitaire est compris entre 5 et 10 \$ présente la double caractéristique de générer des volumes importants et d'être en croissance plus forte que les autres catégories.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des 3 catégories de la consommation mondiale sur la période 2001 – 2010. (en base 100 – année 2001).



Source : Vinexpo / The IWSR 2007

La gamme élaborée par CHAMARRÉ est donc présente sur les créneaux les plus porteurs du marché mondial. Les perspectives de développement à court et moyen termes sont très importantes si la Société dispose des moyens commerciaux suffisants pour les adresser.

La période 2005 – 2007 a permis à CHAMARRÉ de poser les bases de son développement futur :

- Un approvisionnement sécurisé, diversifié et important ;
- Des capacités de mises en bouteille sécurisée et externalisée chez les associés coopérateurs ;
- Une gamme de vins cohérente, à la qualité reconnue par la profession et en phase avec les goûts de consommateurs ;
- Une marque déjà implantée sur tous les marchés clés de la planète.

La période suivante est le développement de la marque et donc des volumes vendus dans l'ensemble des pays ciblés et notamment les marchés anglo-saxons.

Pour cela, la Société doit être en mesure de pratiquer une politique commerciale et marketing ambitieuse pour imposer sa marque et fidéliser les consommateurs.

▪ Positionnement par rapport à la clientèle

Selon les propres mots de son Fondateur, CHAMARRÉ vise « des consommateurs qui apprécient le vin tout en n'étant pas obligatoirement fins connaisseurs, et qui veulent avant tout se faire plaisir avec des vins faciles et agréables à boire à n'importe quel moment ».

Le cœur de cible de la marque est donc un public plutôt jeune (25 – 55 ans) et à dominante féminine notamment dans les pays anglo-saxons. Ce public est habitué aux vins du Nouveau Monde mais n'a pas d'a priori négatif sur les vins français. Cette clientèle n'est donc pas constituée de connaisseurs mais d'amateurs et de curieux pour qui les notions de marque, de qualité et de prix sont des discriminants d'importance.

CHAMARRÉ a procédé à une étude approfondie des goûts des consommateurs en partenariat avec des agences de conseil en stratégie (agence thebrandcity), des études consommateurs réalisées par de grands instituts (TNS-INFO, Wine Intelligence) et des agences de packaging.

Une fois la demande correctement cernée et appréhendée, ACTIV-PGC, piloté par CHAMARRÉ, a pu développer une gamme de vins cohérente, complémentaire et apte à répondre aux attentes des consommateurs ciblés.

Le vecteur privilégié pour toucher ce public est la grande distribution qui tend à s'imposer comme le 1er canal de vente (sans oublier pour autant les magasins spécialisés et la restauration). Chaque pays possédant ses propres réglementations et habitudes, CHAMARRÉ a développé des accords avec des distributeurs et des importateurs locaux qui lui permettent de se faire référencer rapidement auprès des enseignes de la grande distribution.

▪ Positionnement par rapport aux zones géographiques couvertes

Le business model de CHAMARRÉ a ciblé 3 grandes zones géographiques par ordre décroissant de priorité :

- Marchés Stratégiques : UK (Irlande inclus), USA (Canada inclus).
- Marchés prioritaires : France, Danemark, Finlande, Suède, Pays-Bas, Suisse, République Tchèque, Belgique, Japon, Chine, Taïwan.
- Marchés d'opportunité : Reste du monde.

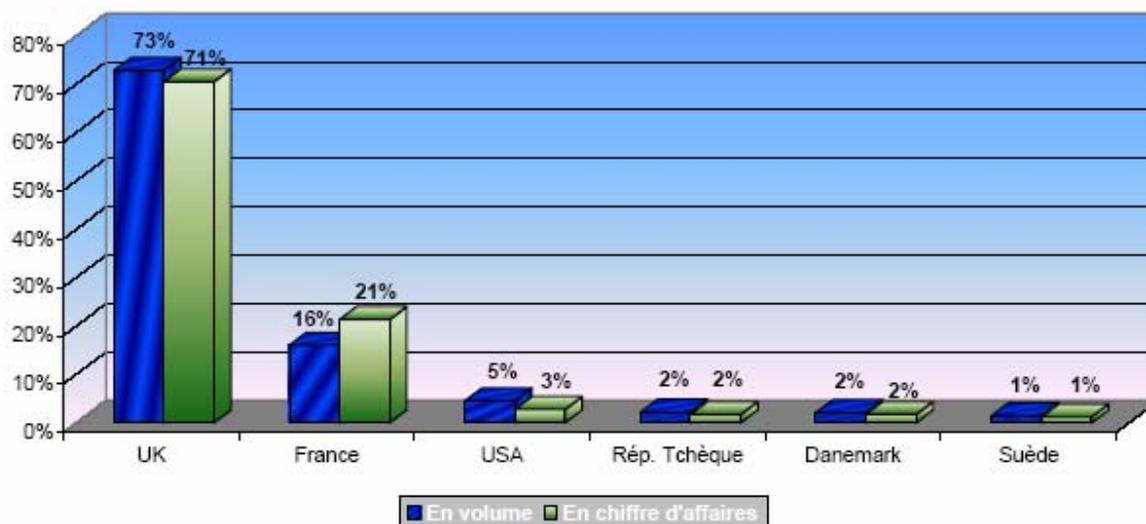
Les pays des marchés stratégiques représentent le cœur de cible de CHAMARRÉ : l'implantation de la marque est indispensable sur ces marchés. Les coûts commerciaux pour la conquête de ces marchés sont très élevés sur la période 2006-2008 (estimés à environ 13M€) mais sont générateurs de cash-flow dès 2009. Ils sont la source de forts cash flows futurs.

Les pays prioritaires représentent des marchés porteurs sur lesquels CHAMARRÉ souhaite s'implanter rapidement mais estime que les coûts commerciaux doivent être au moins couverts par la marge brute dégagée.

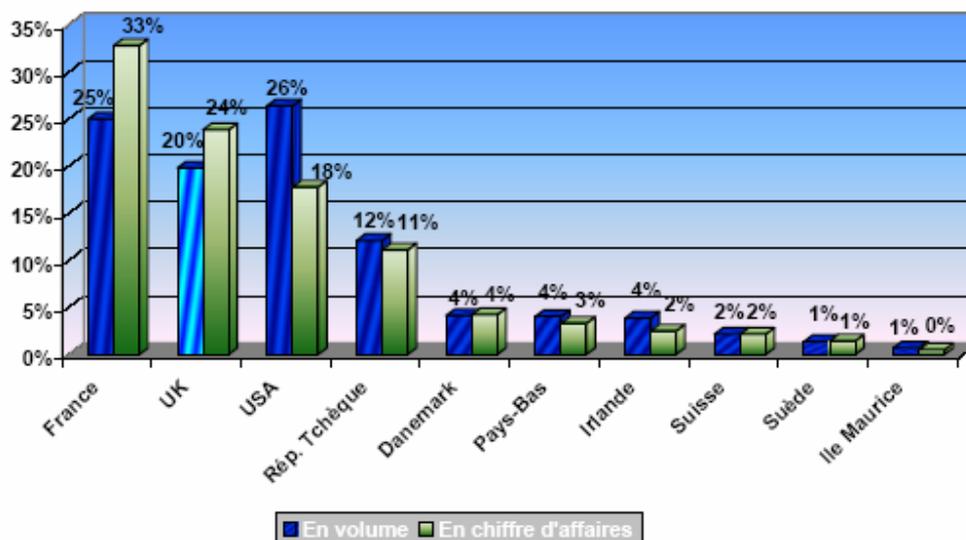
Les marchés d'opportunité ne font pas partie du cœur de cible mais CHAMARRÉ reste prêt à saisir des occasions si la marge dégagée immédiatement est positive. Dans cette catégorie il faut distinguer 2 types de pays :

- Les pays comme l'Allemagne où les volumes sont importants mais les marges très faibles car la distribution est assurée de façon quasi exclusive par des magasins de hard discount.
- Les pays à faible volume avec un faible potentiel de développement.

Ventilation des ventes par pays pour l'exercice 2006 :



Ventilation des ventes par pays pour le 1^{er} semestre 2007 :



Le cas particulier du Japon :

- Au 30 juin 2007, CHAMARRÉ n'avait quasiment pas encore exporté vers le Japon. Ce marché est largement suivi par le marché US, il fallait donc imposer la marque aux USA avant d'envisager de pénétrer le marché japonais.
- Le marché nippon est tenu par 10 importateurs qui réalisent 80% des volumes.

- CHAMARRÉ s'est fait référencer début juillet 2007 auprès d'un importateur (en 5 mois seulement contre 2 années habituellement) et les premières ventes ont d'ores et déjà été réalisées.
- Le marché japonais est une porte sur toute l'Asie et notamment Hong-Kong, Macao et la Chine.

▪ Les évolutions du marché : l'exemple du Royaume-Uni

CHAMARRÉ s'inscrit comme la réponse française à cette problématique nouvelle symbolisée par le marché anglais :

- Une marque identifiable qui permet de décliner une gamme complète de vins ;
- Une offre en adéquation avec les goûts des consommateurs ;
- Un sourcing important ;
- Une politique marketing ambitieuse ;

La Société a ainsi pu convaincre le 1^{er} importateur de vins français de la référencer alors que ce dernier refusait depuis des années de prendre de nouveaux vins français dans son catalogue et préférait développer sa gamme de vins du Nouveau Monde ;

Dès la première année, la marque a pu se faire référencer auprès de 5 grands distributeurs représentant 40% du marché anglais ;

Il est à noter que CHAMARRÉ n'est pas encore référencé auprès des 2 principales enseignes de la grande distribution. Il s'agit d'une décision volontaire car ces 2 grandes enseignes auraient exigées comme préalable à tout référencement une exclusivité de distribution. CHAMARRÉ a donc d'abord fait ses preuves avec les autres enseignes et va maintenant pouvoir négocier sereinement son référencement avec ces 2 leaders (des rendez-vous sont déjà prévus pour cet automne) ;

L'ambition de CHAMARRÉ est de devenir dès 2009 la deuxième marque française au Royaume-Uni.

6.3 STRATEGIE DE LA SOCIÉTÉ

Le business-model de CHAMARRÉ a été construit en réponse aux constats et principes fondateurs exposés ci-dessous :

- Profiter de la croissance de la consommation mondiale de vin en adaptant l'offre française à l'export ;
- Maîtriser la production et s'assurer d'un sourcing important en associant dès l'origine du projet les grandes coopératives viticoles ;
- Identifier précisément les marchés porteurs à l'international et leurs facteurs clés de succès ;
- Construire une marque forte autour d'une gamme claire et segmentée ;
- Mettre en place une stratégie export souple (pas d'investissements dans des actifs immobilisés) et volontairement axée sur la fidélisation par la marque et la distribution ;
- Acquérir et développer un vrai pouvoir de négociation face aux distributeurs grâce à des volumes significatifs ;
- Garantir aux consommateurs une qualité constante et en adéquation avec leurs goûts ;

La stratégie de CHAMARRÉ repose donc sur 3 axes majeurs :

- Développer une gamme de vins sous une marque ombrelle en phase avec les attentes des consommateurs ;
- Imposer la marque sur les pays considérés comme décisifs pour la réussite du business-model ;
- Externaliser le sourcing chez les coopérateurs (associés ou non) ;

Cette stratégie a permis à CHAMARRÉ de développer en 2 ans deux facteurs-clés de succès fondamentaux à savoir :

- La première capacité de production et de vinification de France par le biais de ses associés coopérateurs (6,5 % de la production française en 2006) ;
- Une marque déjà présente sur tous les marchés clés.

L'objectif de CHAMARRÉ est clair : c'est de conquérir le plus rapidement possible les pays anglo-saxons, marchés les plus importants en terme de taille et de potentiel.

Pour le marché américain, l'objectif de la Société est d'accroître sa présence au niveau du territoire et ce par le biais de sa filiale OWS.

Pour le Royaume-Uni, l'objectif de CHAMARE est d'accroître sa présence au niveau de la grande distribution (augmenter les référencements dans les grandes enseignes anglaises, développer les rotations en magasin, investir massivement dans des opérations de promotions, etc.).

Cette stratégie de déploiement à l'international ne veut pas dire que CHAMARRÉ se désintéresse du marché domestique français. En effet, la Société considère qu'être présent en France est une nécessité pour l'image de marque.

Pour les autres zones, CHAMARRÉ se veut opportuniste et est prête à saisir toute opportunité si elle estime que cette dernière serait bénéfique.

6.4 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

6.4.1 Les réglementations internationales

Les réglementations sont extrêmement diverses selon les pays et touchent essentiellement 2 domaines :

- Des contraintes relatives à l'importation et à la distribution des vins et spiritueux ;
- Des contraintes relatives à la communication, au marketing et à la publicité.

CHAMARRÉ a adapté sa commercialisation à chaque pays afin de se conformer aux différentes législations en vigueur.

L'exemple du marché US :

Le système de distribution aux USA est fortement réglementé et se présente de la manière suivante :

- L'exportation de vins aux USA ne peut être réalisée que par des entités de droit US disposant du statut d'importateur ;
- Ces importateurs sont obligés de vendre à des grossistes disposant d'un agrément fédéral ;
- Les grossistes sont les seuls habilités à vendre aux distributeurs qui sont majoritairement des détaillants spécialisés (liquor stores) et plus rarement des acteurs de la grande distribution.

De façon à optimiser sa distribution aux USA, CHAMARRÉ a créé une filiale aux USA (de droit floridien) qui se charge de la commercialisation de la gamme sur l'ensemble du territoire US.

Cette filiale, OWS, permet ainsi de :

- De conserver au sein du Groupe la marge de l'importateur ;
- De maîtriser le pilotage de la marque et de son image aux USA ;
- de cantonner un éventuel risque juridique, en cas d'incident sur le marché US.

Un an après le démarrage d'OWS, CHAMARRÉ est déjà référencé dans 17 Etats américains : en majorité sur la côte Est où les marchés sont les plus importants.

Le développement de la commercialisation passe également par d'importantes opérations marketing qui, sur le marché US, peuvent être regroupées en 2 catégories :

- Campagnes de tasting : dégustation en magasin ;
- Campagnes de publicité : PLV en magasin et achats d'espaces publicitaires.

La réglementation européenne :

Au niveau européen, deux règlements datant du 16 mars 1987 sont importants en matière de production viticole et de commerce du vin, à savoir le règlement n° 822/87 et le règlement n° 823/87.

Parmi les dispositions prises (liste non exhaustive) :

► Règlement CE 753/2002 sur l'étiquetage : Depuis le 1^{er} janvier 2003, la dénomination de vente, le volume nominal, le titre alcoométrique, le numéro de lot et le nom de l'embouteilleur, expéditeur ou importateur sont obligatoires.

Une nouvelle réglementation européenne (Règle des 85/15), en vigueur depuis le 1^{er} août 2003, a assoupli les règles d'étiquetage pour les AOC et les vins de pays.

► Mention des allergènes : A partir du 25 novembre 2005, l'une des trois indications suivantes est devenu obligatoire sur les étiquettes : « contient des sulfites », « contient de l'anhydride sulfureux » ou « contient du dioxyde de soufre » pour les bouteilles contenant plus de 10 grammes de soufre.

► Le règlement CE 178/2002 relatif à la traçabilité : la traçabilité est désormais obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2005 et doit permettre de retracer le cheminement d'une denrée alimentaire, soit pour le vin, dès l'entrée en cave.

► Le règlement (CE) n°852/2004 établit, à l'intention des exploitants du secteur alimentaire, des règles générales d'hygiène applicables à toutes les denrées alimentaires.

Une vaste réforme de l'OCMV (Organisation Commune du Marché Vitivinicole) est actuellement en cours.

La Commission Européenne a adopté en Juillet 2007 des propositions relatives à la réforme de l'OCMV. Cette étape fait suite à plus d'un an de débats avec toutes les parties sur des idées lancées par la Commission en Juin 2006.

Le Conseil des Ministres est désormais en train de discuter de cette proposition (le Parlement Européen a ici un simple rôle consultatif), le nouveau règlement n'est donc pas encore entré en vigueur mais en est au stade des discussions législatives.

Les implications de la réforme (source : Commission Européenne, juillet 2007) :

- La suppression d'entrée de jeu de toutes les mesures de soutien du marché inefficaces telles que la distillation, l'aide au stockage, les subventions à l'exportation et l'aide pour les adjonctions de moût destiné à enrichir le vin, ainsi que la suppression de l'utilisation du sucre (saccharose) pour l'enrichissement, car celui-ci n'est pas issu des raisins ;
- La mise en place d'incitations financières intéressantes visant à encourager les producteurs de vin non compétitifs à arracher leurs vignes et à abandonner le secteur, sur une base totalement volontaire et avec des restrictions quant aux zones écologiquement fragiles telles que les régions de montagne ou de forte déclivité ;
- La possibilité pour les superficies plantées en vigne de bénéficier des paiements directs que reçoivent d'autres agriculteurs de l'UE, ce qui permettra de renforcer l'application des normes environnementales ;
- La fin, à compter de 2013, des restrictions relatives aux plantations pour permettre aux producteurs rentables d'agrandir leurs exploitations tant qu'il existe un marché pour leur production de vin, avec des limitations en ce qui concerne les zones avec indication géographique ;
- L'autorisation de certaines pratiques œnologiques actuellement interdites dans l'UE mais autorisées par l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin ;
- La simplification et l'amélioration des règles d'étiquetage pour permettre un meilleur positionnement des vins européens. La réforme permettrait de faire figurer sur toutes les bouteilles de vin l'année de la récolte et la variété de vigne, ces indications étant actuellement réservées aux vins avec indication géographique ;
- L'augmentation substantielle du budget consacré à la promotion des vins européens particulièrement sur les marchés étrangers, l'organisation de campagne d'information sur la grande variété de vins de la Communauté, ainsi que la mise en place de mesures visant à encourager la consommation responsable et modérée de vin dans l'UE ;

- ▶ L'attribution d'enveloppes financières nationales pour permettre à chacun des pays d'adapter les mesures à sa situation locale. Celles-ci pourraient inclure la promotion, la restructuration et la modernisation des vignobles, ainsi que la mise en place de mesures de gestion de crise ;
- ▶ L'augmentation du budget attribué au développement rural, afin de financer des projets dans le secteur vitivinicole visant à améliorer la protection de l'environnement et des mesures de soutien telles que l'aide à la commercialisation, à l'installation de jeunes producteurs, à l'entretien des paysages traditionnels et à la retraite anticipée.

Cette proposition a été adoptée par la Commission Européenne le 4 juillet 2007. Elle sera ensuite transmise au Parlement Européen et au Conseil des Ministres pour examen. Après avis du Parlement et adoption par le Conseil, la réforme entrera en vigueur le 1^{er} août 2008. La Commission espère que les négociations entre les ministres des Etats Membres seront terminées à la fin de l'année 2007.

6.4.2 La réglementation française

La réglementation française sur le vin concerne principalement 3 volets, à savoir la production, l'étiquetage et la protection du consommateur.

La production :

La réglementation sur la production des vins est directement liée à la qualité des vins produits :

- Pour les vins de tables : la réglementation correspond aux minima de la réglementation européenne ;
- Pour les vins de pays : conditions plus strictes conformes au décret du 4 septembre 1979 modifié en 1991, 1992, 2000 et 2001. La réglementation porte notamment sur le rendement maximal et le degré d'alcool ;
- Pour les VDQS : conditions plus strictes avec des notions d'aire de production définie et des méthodes de production.
- Pour les AOC : conditions plus strictes avec des rendements fixés par décret en septembre. La mise en bouteille doit se faire dans la région de production.

L'étiquetage :

Depuis le 1^{er} janvier 2003, chaque étiquette doit mentionner les inscriptions suivantes : dénomination de vente, volume, titre alcoolémique, numéro de lot, numéro d'embouteilleur, expéditeur ou importateur.

Pour les vins avec une indication géographique, il est possible de mentionner le millésime, les médailles, les méthodes de production, le nom du vignoble et le lieu de mise en bouteille.

La protection du consommateur :

La loi du 10 janvier 1991 (dite Loi Evin) limite fortement le droit de faire de la publicité aux boissons alcoolisées afin de protéger les jeunes des opérations de marketing. Ainsi, cette loi interdit :

- ▶ La publicité pour des boissons alcoolisées dans la presse pour la jeunesse et la diffusion de messages publicitaires à la radio le mercredi, et les autres jours entre 17 heures et 24 heures ;
- ▶ La distribution aux mineurs de documents ou objets nommant, représentant ou vantant les mérites d'une boisson alcoolisée ;
- ▶ La vente, la distribution et l'introduction de boissons alcoolisées dans tous les établissements d'activités physiques et sportives (l'ouverture de buvette lors d'une manifestation sportive peut toutefois être délivrée sur autorisation) ;
- ▶ Les affichages publicitaires doivent se limiter à certaines indications et être accompagnés d'un message préventif à l'égard de l'abus d'alcool. Toute publicité à la télévision et au cinéma est interdite.

6.5 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCÉ LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET/OU SON MARCHÉ

Néant.

6.6 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

► Marques :

Le groupe détient les marques suivantes :

Marque	Particularité	Statut	Régime	Pays	Classe	Date de dépôt	Echéances	Numéro
Chamarré	nominative	enregistrée	nationale	France	33	20/06/2005	20/06/2015	3 366 100
Chamarré	nominative	enregistrée	nationale	France	3	16/11/2005	16/11/2015	3 393 472
Chamarré	nominative	enregistrée	nationale	Mexique	33	12/12/2005	09/12/2015	933 292
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Albanie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Arménie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	examen en cours	OMPI	USA	33	16/12/2005		879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Autriche	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Azerbaïdjan	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Bosnie Herzégovine	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Bulgarie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Bhoutan	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	BENELUX	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Bélarus	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Suisse	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Chine	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Cuba	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Chypre	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Rep tchèque	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Allemagne	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Algérie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Egypte	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Espagne	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Croatie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129

Marque	Particularité	Statut	Régime	Pays	Classe	Date de dépôt	Echéances	Numéro
Chamarré	nominative	Publication	OMPI	Hongrie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	Refusée	OMPI	Iran	33	16/12/2005		879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Italie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Kenya	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Kirghizistan	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Rep Dem Corée	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Kazakhstan	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Liechtenstein	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Libéria	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Lesotho	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Lettonie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Maroc	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Monaco	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Rep Moldavie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	ex Macédoine	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Mongolie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Mozambique	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Namibie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Pologne	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Portugal	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Roumanie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Fed Russie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Soudan	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Slovénie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Slovaquie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Sierra Leone	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Saint Marin	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Rep Ar Syrienne	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129

Marque	Particularité	Statut	Régime	Pays	Classe	Date de dépôt	Echéances	Numéro
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Swaziland	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Tadjikistan	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Ukraine	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Ouzbékistan	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Viet Nam	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Serbie Monténégro	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Antigua et Barbada	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Antilles Néerlandaises	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Australie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistré	OMPI	Estonie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	Publication	OMPI	UE	33	16/12/2005		879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Finlande	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	GB	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Géorgie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Grèce	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Islande	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Japon	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Corée du Sud	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Lituanie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	Publication	OMPI	Norvège	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Suède	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Singapour	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Turkménistan	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	Publication	OMPI	Turquie	33	16/12/2005		879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Zambie	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	enregistrée	nationale	BENELUX	43	16/03/2006	16/03/2016	804 319
Chamarré	nominative	enregistrée	OMPI	Danemark	33	16/12/2005		879 129

Marque	Particularité	Statut	Régime	Pays	Classe	Date de dépôt	Echéances	Numéro
Chamarré	nominative	enregistré	OMPI	Irlande	33	16/12/2005	16/12/2015	879 129
Chamarré	nominative	examen en cours	nationale	Afr du Sud	33	06/01/2006		
Chamarré	nominative	Publication	nationale	Canada		08/12/2005		
Chamarré	nominative	examen en cours	nationale	Chili		12/12/2005		
Chamarré	nominative	examen en cours	nationale	Inde	33	16/12/2005		
Chamarré	nominative	enregistrée	nationale	Taiwan	33	20/12/2005	30/09/2016	01231352
Chamarré	nominative	enregistrée	nationale	Argentine	33	12/12/2005		

► **Brevets :**

Néant.

► **Site web :**

La Société a déposé les noms de domaine suivants :

- Opera-wines.com
- Ovs-wines.com
- CHAMARRÉ.fr
- CHAMARRÉ.com
- CHAMARRÉ.us
- CHAMARRÉ-wine.com
- Chamare.com
- CHAMARRÉ.eu

Ces noms de domaine sont reconduits systématiquement chaque année.

6.7 LA POSITION CONCURRENTIELLE DU GROUPE

6.7.1 Caractéristiques et identification des concurrents

Le marché mondial du vin est un marché relativement atomisé où aucune marque ou producteur ne prédomine réellement et où les procédés industriels sont peu développés. De plus, la spécificité du vin tient à l'influence des goûts et à la multitude des caractéristiques liées à la terre ou au climat.

Cette multitude de régions, de pays ou de cépages rend ainsi difficile toute comparaison d'un producteur à un autre ainsi que d'une région ou d'un pays par rapport à un autre.

La distinction la plus pertinente et la plus usitée actuellement se fait entre les vins du Nouveau Monde et ceux du « Vieux » Continent, même si cette distinction est forcément assez réductrice.

La concurrence indirecte :

- La Bière : dans de nombreux pays, notamment le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays de l'Est et l'Asie, la bière possède une dimension culturelle proche de celle du vin en France. Compte tenu de son prix de vente faible, la bière peut être un concurrent sérieux pour les vins bon marché. Il est à noter que le vin prend des parts de marché sur la Bière surtout auprès des jeunes et des femmes (cas des USA et du Royaume-Uni).

- Les boissons alcoolisées : sur les créneaux plus haut de gamme, la concurrence peut être le fait de boissons comme le Champagne, le Porto, le Cognac, etc. Cette concurrence se manifeste essentiellement lors de consommation apéritive.

La concurrence directe des vins du Nouveau Monde :

- Les Vins US : ce sont des vins de qualité avec des coûts de production relativement élevés et qui sont donc vendus assez chers. La demande domestique absorbe une grande partie de cette production. Toutefois, les vins US sont assez présents au Royaume-Uni et la faiblesse du dollar peut renforcer la capacité à exporter des producteurs américains. Les Américains ont adopté un plan, le "Wine Vision 2020", qui comporte des objectifs chiffrés de conquête de parts de marché. Leur ambition est de devenir le fournisseur majeur du marché, tout en faisant du vin un produit-phare de la culture américaine.

- Les Vins australiens : vins de qualité avec des coûts de production réduits grâce à une offre concentrée et à des process de production industrialisés. L'Australie a mis en place, en 1996, un plan de développement, appelé "Strategy 2025", qui a pour objectif de faire de ce pays, en trente ans, l'un des plus grands pays viticoles au monde en terme de production. L'exportation est dynamique notamment vers les USA, le Royaume-Uni et l'Europe du Nord. Le goût est bien adapté aux exigences actuelles des consommateurs et les vins sont vendus relativement chers. Ainsi un Chardonnay australien est vendu plus cher qu'un Chardonnay français.

- Les Vins chiliens : vins de qualité vendus peu chers et qui se développe rapidement à l'exportation en occupant le créneau de l'entrée de gamme. L'accroissement constant de la qualité permet à ces vins de progresser dans la gamme et donc de se vendre plus cher. L'export est ainsi devenu le premier débouché de la filière viticole au Chili. On peut désormais trouver du vin chilien dans près de 100 pays. En 2005, les 4,2 millions d'hectolitres exportés positionnent le Chili comme l'un des principaux pays exportateur de vin.

- Les Vins argentins : la plupart des domaines argentins produisent deux types de vins : l'un traditionnel pour le marché domestique et l'autre beaucoup plus soigné à destination des marchés à l'exportation. Cette seconde catégorie vient concurrencer les vins californiens, australiens et chiliens. Le Plan

Stratégie « Vitivinicole 2020 » prévoit la création d'un fonds de plusieurs millions de dollars pour promouvoir les vins argentins à l'étranger. L'objectif : multiplier par dix les bénéfices des exportations d'ici 2020.

- Les Vins sud-africains : Pays traditionnellement producteur de vins blancs, les vins rouges couvrent aujourd'hui plus du quart du vignoble sud-africain. Afin de mieux se positionner sur le marché mondial, l'Afrique du Sud a investi dans la production de vin haut de gamme. Connue sous le nom de "Projet Winetech Vision 2020", ce programme semble porter ses fruits : les exportations atteignent 2,8 millions d'hectolitres en 2005, contre 1,4 millions en 2000.

La concurrence entre marques et groupes leaders du marché :

Les tendances de fond du marché font que la concurrence entre pays producteurs traditionnels s'efface peu à peu au profit d'une concurrence entre groupes mondialisés et structurés possédant un portefeuille de marques.

On assiste donc à l'émergence de groupes multimarques à vocation mondiale, ces groupes sont généralement originaires du Nouveau Monde.

Le marché est dominé par les quatre groupes suivants : Constellation Brands, Foster's, Gallo et Pernod – Ricard. Le 5^{ème} mondial, Diageo, est déjà deux fois moins important que le 4^{ème}, Pernod-Ricard.

Le marché reste néanmoins très atomisé : les quatre leaders détiennent chacun moins de 3% de parts de marché.

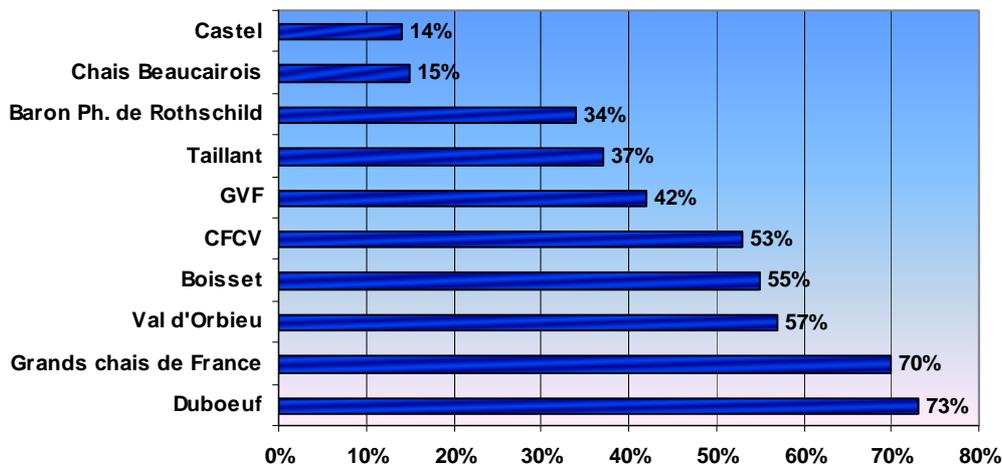
Devant cette forte atomisation, nous assistons actuellement à une phase de consolidation avec des regroupements entre acteurs significatifs :

- En 2006 : Acquisition de Vincor (Canada) par Constellation Brands (USA).
- En 2005 : Acquisition d'Allied Domecq (UK) par Pernod-Ricard (France).
- En 2005 : Acquisition de Southcorp (Australie) par Foster's (Australie).
- En 2004 : Acquisition de Robert Mondavi (USA) par Constellation Brands (USA).

La concurrence française à l'exportation :

Les groupes français internationalisés sont peu nombreux. La filière viticole française reste très atomisée avec de rares gros intervenants qui sont des groupes familiaux, des coopératives ou bien encore des sociétés de la grande distribution.

Le tableau ci-dessous présente les grands opérateurs français offrant une ouverture forte à l'international (ouverture exprimée en % du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation).



Sources : Négociants, La Loupe Financière via LSA, données 2005

6.7.2 Avantages concurrentiels de la Société

- Un business model solide ;
- Une équipe d'experts reconnus ;
- Une marque forte ;
- Une stratégie marketing et commerciale offensive ;
- Une crédibilité internationale renforcée par la filiale américaine.

Un business model solide :

CHAMARRÉ est la réponse française aux nouveaux défis du marché mondial du vin. Son business model a été pris comme référence dans la dernière étude XERFI sur le Vin (Mars 2007). L'étude a synthétisé la stratégie comme suit :

- Une politique de marque ombrelle : CHAMARRÉ ;
- Une offre simplifiée : communication sur le cépage ;
- Des vins de moyenne gamme : le segment le plus dynamique du marché et offrant des volumes importants ;
- Une adaptation des vins aux goûts des consommateurs : des vins faciles à boire, légers, fruités et dont le goût et la qualité sont stables dans le temps ;
- De grandes capacités de production : un approvisionnement sécurisé avec les caves viticoles associées au capital de CHAMARRÉ et qui représentent 6,5% de la production française ;
- Une envergure mondiale et une adaptation nationale : chaque marché national fait l'objet d'une approche spécifique et des vins sont spécialement conçus et distribués pour des marchés clés.

Une équipe d'experts reconnus :

► Monsieur Pascal RENAUDAT : Fondateur

- Expérience de plus de 20 années dans le secteur du vin (marketing et vente) ;
- Fortes connaissances du secteur et de la culture vinicole : une crédibilité tant auprès des pouvoirs publics que des viticulteurs ;
- Fondateur de Groupe Sadipal Caserta (GSC), spécialisée dans l'importation de vin et d'aliments en France destinés aux restaurants et distributeurs (CA de 80 M€).

► Monsieur Hubert SURVILLE : PDG OWS

- Une expérience et une connaissance unique de la distribution des vins et spiritueux aux Etats-Unis ;
- Président de Boisset America ;
- CEO de Marie Brizard Wines and Spirits.

► Monsieur Michel BOULAIRE : Conseiller

- Conseiller de la Société en charge du développement commercial et des Etats-Unis ;
- PDG de Moët Hennessy Diageo France ;
- PDG de Heidsieck Monopole ;
- DG de Marie Brizard ;
- DG de Rémy Panier Ackerman ;
- DG du Groupe Val d'Orbieu.

► Monsieur Paul BOUGNOUX : Directeur Administratif et financier

- Spécialisé dans le financement des sociétés – auditeur financier ;
- Développement et management d'un groupe de distribution textile.

► Monsieur Pierre COURBON : Responsable Marketing

- Plus de 10 ans d'expérience dans le marketing, dont 7 ans au Royaume-Uni et à Taiwan ;
- Responsable Marketing international chez Hennessy ;
- Marketing opérationnel et management d'un centre de profit chez L'Oréal.

► Monsieur Patrick MOURLHON : Responsable Sourcing et Production

- Une expertise forte dans les domaines de la production et des approvisionnements dans le secteur vinicole ;
- Acheteur national vins et spiritueux chez Carrefour ;

► Monsieur Régis d'INDY : Responsable Commercial

- Plus de 20 d'expérience dans la vente de vins ;
- Directeur commercial de Sadipal Caserta pendant plus de 10 ans.

► Monsieur Renaud ROSARI : Œnologue et consultant suivi qualité

- De très nombreux vins créés pour des domaines viticoles et des enseignes de la Distribution alimentaire ;
- Ses créations ont été primées à de nombreuses reprises ;
- Titulaire d'un doctorat en sécurité alimentaire ;
- A développé sa propre Société de conseil dans le secteur du vin : analyse sensorielle, développement de vins et suivi qualité.

Une marque forte :

La marque CHAMARRÉ offre déjà une gamme complète de vins adaptés aux marchés ciblés et reconnus par les consommateurs et les professionnels du domaine du vin.

Depuis la création de la Société, les vins CHAMARRÉ ont obtenu 25 récompenses internationales :

- Bordeaux : Best Value Red Wine, Decanter Magazine, septembre 2006 ;
- Bordeaux : Médaille d'Argent, Vinalies Internationales 2007 ;
- Jurançon : Trophée, Decanter World Wines Awards 2007 ;
- Syrah-Merlot : Médaille de Bronze, IWSC 2006.

En septembre 2007, le Jurançon Tradition a été élu meilleur vin blanc international à moins de 10 £ lors du prestigieux Decanter World Wines Awards 2007.

Ces distinctions sont très importantes car elles permettent de faciliter le référencement dans les Grandes Surfaces, elles sont appréciées par les consommateurs (anglo-saxons notamment) et offrent la possibilité d'augmenter les prix de vente chez les clients pour lesquels ce produit n'était pas encore référencé et d'augmenter les volumes.

Une stratégie marketing et commerciale offensive :

Sur la période 2006-2008, l'ensemble des coûts commerciaux représente un investissement cumulé de 13 M€.

Cet investissement est nécessaire pour pénétrer les marchés clés, installer la marque, séduire et fidéliser les consommateurs.

A ce jour, CHAMARRÉ a déjà développé un acquis majeur en termes d'installation de la marque et de pénétration des marchés clés.

Au 31 décembre 2006, CHAMARRÉ était référencé dans :

- Les 2 pays stratégiques : le Royaume Uni (+ Irlande) et les USA (+ Canada) via sa filiale OWS ;
- 5 pays prioritaires ;
- 2 pays d'opportunités.

A début septembre 2007, CHAMARRÉ est référencé dans :

- Les 2 pays stratégiques : le Royaume Uni (+ Irlande) et les USA (17 Etats nord-américains + 4 Provinces canadiennes) via sa filiale OWS ;
- 11 pays prioritaires ;
- 9 pays d'opportunités + l'Ile de la Réunion + l'ensemble du continent africain.

Les tableaux ci-dessous présentent les référencements obtenus par CHAMARRÉ pour ces 2 dates :

Pays prioritaires		
France	Monoprix Edouard Leclerc Match Pidou (cash & carry) Eurostop (cash & carry) WBS (cash & carry)	Direct Direct Direct Direct Direct Direct
Japon	Aeon Jusco	Cordon Vert (importateur) Cordon Vert
Danemark	Irma	FDB (importateur)
Suède	Abro	Direct
Suisse		Dettling & Marmott (importateur)
Finlande	Kesko	Direct
République Tchèque	Metro Ahold Spar	Vinicola (importateur) Vinicola Vinicola
Pays-Bas	C1000	DGS (importateur)
Taiwan		DHH (importateur)
Belgique	Match	Direct
Chine	Carrefour	French Wine Paradox (importateur)
Pays d'opportunités		
Islande		Bakkus (importateur)
Luxembourg	Match	Direct
Ile Maurice		HVC (importateur)
Ile de la Réunion		Cosmebelle (importateur)
Corée du Sud		Soo Seo Trad. (importateur)
Hong-Kong	Park & Shop	Direct
Roumanie		Cramele Recas (importateur)
Nigeria		Ledrop (importateur)
Afrique		French Wine Connection (importateur)
Mexique		Importatione Interamericans (importateur)
Slovaquie	Makro	Vinicola (importateur)

Une crédibilité internationale renforcée par la filiale américaine :

Le marché US est prioritaire pour CHAMARRÉ : des volumes importants et en croissance, des vins français appréciés par les consommateurs.

Pour adresser au mieux ce marché et pour tenir compte des spécificités des réglementations US, CHAMARRÉ a donc décidé de créer sa propre filiale aux Etats-Unis : OWS.

Entre 2006 et 2007, le nombre de cols vendus par OWS passera de 8.000 à 300.000 (estimation).

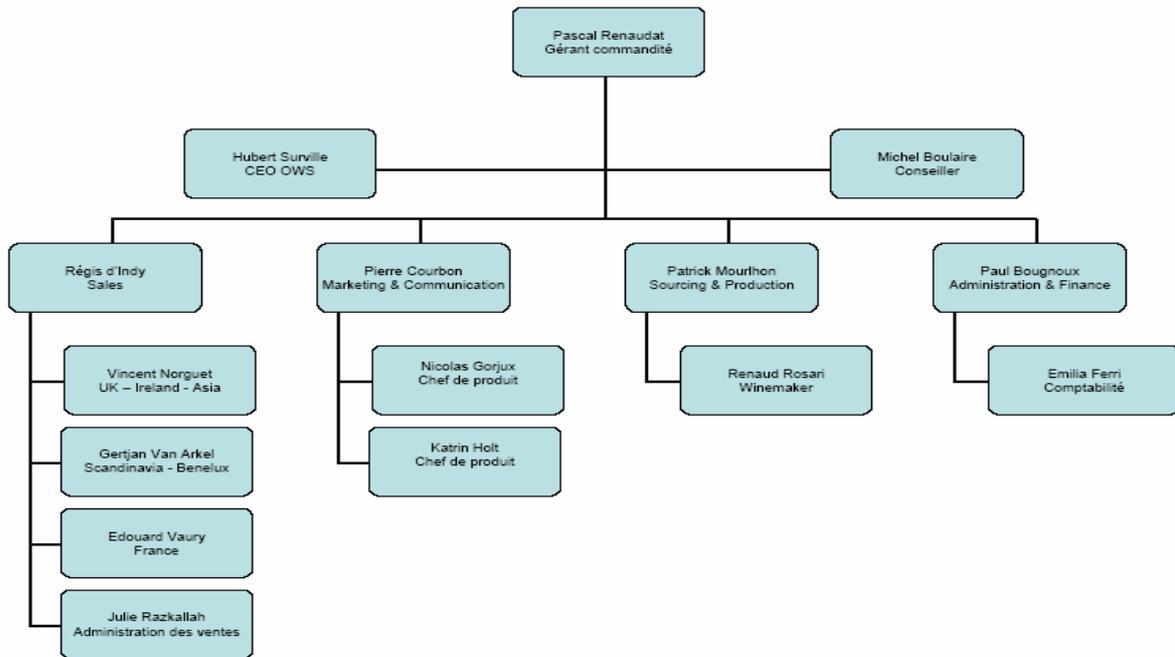
En 2006, le marché US représentait 5% du volume des ventes de CHAMARRÉ. Pour le 1^{er} semestre 2007, ce marché représente déjà plus de 25% des volumes vendus (exprimés en nombre de cols vendus).

A ce jour, CHAMARRÉ est référencé dans 17 Etats américains et 4 Provinces canadiennes.

L'implantation sur le marché US est donc une réalité et la phase suivante est d'accroître cette pénétration tout en pérennisant l'installation de la marque sur le premier marché mondial de consommation dès 2008-2009 pour séduire et fidéliser ses consommateurs.

7 ORGANIGRAMMES

7.1. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



7.2. FILIALES DE LA SOCIÉTÉ



8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES

CHAMARRÉ est locataire des locaux qu'elle occupe et n'a pas de propriété immobilière.

Les locaux occupés par CHAMARRÉ rue Méhul à Paris 2^{ème} sont loués par la société MOISANS INTERNATIONAL qui les refacturent à la Société pour un montant mensuel de 2.818,78 € (charges comprises).

8.2. ÉQUIPEMENTS

CHAMARRÉ ne dispose pas de gros équipements et n'a pas besoin pour ses activités d'équipements dont la valeur est significative.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Cf. § 20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur.

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Cf. § 20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur.

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D)

11.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

11.2 MARQUES ET LICENCES

Voir § 6.5 Propriétés intellectuelles.

11.3 BREVETS

Néant.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 TENDANCES AYANT AFFECTÉ L'ACTIVITÉ AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2007

Au cours du premier semestre 2007, les faits marquants les plus significatifs sont :

- Evolution de la gamme ;
- Changement du packaging et forte augmentation corrélative des taux de rotation des produits en magasin;
- Consolidation des marchés avec de nouveaux référencements pour permettre un fort développement du chiffre d'affaires pour le deuxième semestre 2007 et l'exercice 2008.

12.2 TENDANCE SUSCEPTIBLES D'INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES PERSPECTIVES

Néant.

13.1 ÉLÉMENTS CHIFFRES PREVISIONNELS ET HYPOTHESES D'ETABLISSEMENT

1. Avertissements sur l'intervention de Mazars

1.1. Contexte

- Afin d'assurer son développement, la société CHAMARRE a souhaité définir ses besoins de financement prévisionnels à moyen terme (à un horizon de 4 ans).
- Dans ce cadre, nous avons été missionnés par la société CHAMARRE pour analyser de façon critique les hypothèses et la méthodologie d'établissement des prévisions d'exploitation et de trésorerie qui nous ont été présentées.
- Nos principaux interlocuteurs ont été :
 - ✓ Monsieur Pascal RENAUDAT, Président de Renaudat et Associés SAS, gérant commandité de CHAMARRE SCA
 - ✓ Monsieur Paul BOUGNOUX, Directeur Administratif et Financier
 - ✓ Monsieur Régis D'INDY, Directeur Commercial
 - ✓ Monsieur Patrick MOURLHON, Responsable de la production et des achats
- Nos travaux se sont déroulés au cours des mois de juillet à septembre 2007.

1.2. Objectifs

Dans le cadre de notre mission de revue financière des hypothèses prévisionnelles du plan d'affaires à 4 ans de CHAMARRE, nos travaux ont principalement consisté en :

- la revue des hypothèses globales de structure du modèle financier,
- l'analyse de la cohérence et de la vraisemblance des hypothèses sur la base d'échanges avec les équipes de CHAMARRE et d'OWS et de la documentation remise,
- la validation de la cohérence des travaux préparés par OWS avec ceux préparés par CHAMARRE
- La revue des hypothèses de financement
- la revue des calculs effectués par rapport aux hypothèses présentées.

1.3. Méthodologie

L'analyse des développements du groupe CHAMARRE a supposé la présentation de données globales incluant les activités développées par la société filiale OWS. Les évolutions au cours de la période justifient que la présentation des données soit effectuée en intégrant les résultats et les flux de trésorerie de cette société à 100% alors même que la société OWS n'est détenue qu'à 75,3% par CHAMARRE.

Le terme « consolidé proforma » retenu dans le cadre de la présentation ci-après traduit donc le fait que seuls les flux réciproques ont été analysés et éliminés mais, entre autres, que les intérêts minoritaires dans les résultats et les réserves consolidés n'ont pas été distingués.

1.4. Limites

Nos travaux ne constituent pas un audit, mais la mise en œuvre de procédures convenues. En particulier, notre mission n'a pas comporté la mise en œuvre des demandes de confirmations auprès des tiers (clients, fournisseurs, banques, avocats, organismes sociaux,...), ni d'assistance à l'inventaire physique de fin d'exercice ou d'inventaire physique des éléments immobilisés, ni d'examen détaillé du contrôle interne.

S'agissant de l'examen des données prévisionnelles, notre examen a été mené selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières, de s'assurer des principes d'établissement et de présentation applicable aux prévisions budgétaires et la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes sociaux.

Toutefois, les dirigeants sont seuls responsables du budget. En raison des incertitudes inhérentes à toute information relative au futur, certaines hypothèses peuvent ne pas se vérifier et des événements non anticipés se produire.

2. Présentation sommaire des étapes clefs depuis la création de CHAMARRE

De façon synthétique les étapes clefs de la création de CHAMARRE ont été :

- la création de la société CHAMARRE en février 2005, dont les capitaux levés s'établissent à 4 280 000 € à fin juin 2007,
- des soutiens financiers importants dès l'amorçage, notamment de la filière vinicole : un préfinancement d'ONIVINS (1.600.000 € sur 7 ans avec 4 ans de franchise, sans intérêts) et une Assurance Prospection Export de la COFACE à hauteur de 3.000.000€ pour 4 ans,
- une forme juridique de commandite par actions qui permet d'assurer la stabilité du management, la pérennité de la mise en œuvre de la stratégie tout en assurant une indépendance vis-à-vis des approvisionnements,
- un contrat de partenariat pour les approvisionnements préférentiels signé avec chaque coopérative actionnaire de CHAMARRE (sans obligation d'achat garantissant ainsi l'indépendance de CHAMARRE vis-à-vis de ses actionnaires en ce qui concerne les prix, les conditions générales d'achat, etc.),

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

3. Exploitation et trésorerie prévisionnelles

3.1. Compte de résultat consolidés proforma

Compte tenu des hypothèses détaillées ci-après, le résultat prévisionnel consolidé proforma des deux sociétés CHAMARRÉ ET OWS devrait évoluer comme suit :

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PROFORMA	2006	2007	2008	2009	2010
Données en €					
TOTAL COLS VENDUS	1 009 452	2 100 000	6 738 740	13 576 440	20 512 520
Nombre de cols vendus hors Amérique	1 000 959	1 000 000	4 500 000	9 000 000	15 000 000
Nombre de cols vendus Amérique	8 493	300 000	2 238 740	3 676 440	5 512 520
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	2 773 779	4 566 211	16 942 479	37 039 591	56 212 035
C.A. hors Amérique	2 734 182	3 830 100	11 386 800	27 746 040	42 065 528
Pris de vente moyen par col hors Amérique	2,41	2,13	2,53	2,80	2,70
C.A. Amérique	39 596	736 111	5 555 679	9 293 551	14 146 506
pris de vente moyen par col Amérique	4,66	2,45	2,49	2,53	2,57
RRR (BTL)	-481 135	-1 223 438	-2 501 479	-4 630 930	-6 511 618
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 292 643	3 342 773	14 440 999	32 408 761	49 700 417
Production stockée hors Amérique	412 824	863 076	327 800	592 547	705 537
Production stockée Amérique		186 349	562 260	-50 887	145 645
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	3 198	0	0	0	0
Autres produits	9 657	48 148	286 286	518 519	814 815
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 716 329	4 361 146	14 971 755	33 488 929	51 426 404
Achats vendus de vins hors Amérique	-1 643 259	-2 123 520	-5 896 600	-13 911 250	-21 116 960
Prix de revient par col hors Amérique	1,64	1,18	1,31	1,41	1,41
Achats vendus de vins pour US	-11 894	-412 395	-3 066 484	-5 417 772	-8 358 963
prix de revient par col Amérique	1,40	1,37	1,37	1,47	1,52
Achats de vins pour stocks	-412 824	-970 225	-294 460	-541 650	-941 172
MARGE BRUTE	650 351	855 006	5 774 212	13 598 258	21 039 419
Frais annexes OWS	-24 758	-88 889	-447 250	-690 900	-747 363
Coût de rétrocédement (FundsToTheTrade)	-182 628	-416 028	-1 102 990	-1 814 942	-2 331 542
Média + RP+ dégustations (Marque) (AboveTheLine)	-385 941	-626 944	-1 485 941	-2 348 966	-3 086 338
Commissions Agent	-185 661	-140 749	-416 923	-1 044 658	-1 488 688
CONTRIBUTION COMMERCIALE	-429 636	-427 604	2 321 202	7 898 892	13 373 488
Commercial & Frais Pays	-713 258	-1 467 177	-2 031 313	-2 989 129	-3 257 475
Département Achats & Production	-127 200	-187 300	-257 400	-233 835	-371 431
Marketing Groupe	-442 117	-828 100	-809 259	-1 371 231	-1 343 762
Frais Siège	-973 567	-1 244 251	-1 809 273	-1 943 520	-2 017 239
Rédaction OWS	-40 038	-84 000	-273 268	-558 472	-868 022
Rédaction OWS	0	-5 287	-39 903	-133 500	-203 211
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	-5 144 136	-3 534 784	-17 969 959	-32 200 923	-46 134 110
E.B.E.	-2 428 816	-4 193 618	-2 998 204	958 606	5 322 294
		-91,6%	-17,7%	2,6%	9,6%
Dot. aux amort. des immobilisations	-7 303	-21 429	-33 929	-46 429	-56 929
Dot. aux provisions (dépréciation des stocks)	-48 064	-200 000	-100 000	-100 000	-100 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 479 183	-4 415 047	-3 132 133	821 577	5 163 364
Résultat financiers CT et LT	15 000	-137 960	-236 749	-494 407	-669 939
RESULTAT COURANT	-2 464 181	-4 553 008	-3 368 882	327 170	4 493 426
Résultat exceptionnel	-4 358	0	0	0	0
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Impôt sur le bénéfice	0	0	0	0	0
RESULTAT NET CONSOLIDE PROFORMA	-2 468 539	-4 553 008	-3 368 882	327 170	4 493 426

Confidentiel – Septembre 07

 M A Z A R S

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

3.2. Bilan prévisionnels consolidés proforma

Compte tenu des hypothèses détaillées ci-après, le bilan prévisionnel consolidé proforma des deux sociétés CHAMARRE et OWS devrait évoluer comme suit :

ACTIF CONSOLIDE PROFORMA	2006	2007	2008	2009	2010
Données en €					
Ecart d'acquisition actif	215 902	127 018	127 018	127 018	127 018
Immobilisations incorporelles	138 081	188 081	238 081	288 081	338 081
Amortissements immobilisations incorporelles	-45	-90	-135	-180	-225
Immobilisations incorporelles nettes	138 036	187 991	237 946	287 901	337 856
Immobilisations corporelles	44 062	84 062	144 062	194 062	244 062
Amortissements immobilisations corporelles	-7 267	-20 680	-62 664	-108 948	-167 832
Immobilisations corporelles nettes	36 795	63 382	81 458	85 114	76 229
Immobilisations financières	7 233	7 233	7 233	7 233	7 233
Provisions immobilisations financières	0	0	0	0	0
Immobilisations financières nettes	7 233	7 233	7 233	7 233	7 233
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	397 938	387 624	453 695	507 266	548 337
Total stocks net	1 138 214	1 594 510	2 238 545	2 769 646	4 138 292
Clients et comptes rattachés nets	901 200	814 914	2 527 605	5 667 982	7 743 179
Autres créances (TVA)	210 927	154 981	424 142	880 765	1 333 687
Disponibilités	846 714	4 329 405	520 950	823 211	4 212 797
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 097 055	6 983 811	5 711 239	9 571 614	17 427 946
Charges constatées d'avance	109 270	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	3 604 263	7 051 435	6 164 931	10 078 879	17 976 282

PASSIF CONSOLIDE PROFORMA	2006	2007	2008	2009	2010
Données en €					
Capital social & primes d'émission	2 008 999	11 780 000	11 780 000	11 780 000	11 780 000
Réserves et R. à N.	-1 459 032	-3 927 571	-8 480 579	-11 849 461	-11 522 291
Réserves de consolidation & de conversion	211 280	122 387	122 387	122 387	122 387
Résultat de l'exercice (y compris intérêts des minoritaires)	-2 486 534	-4 553 008	-3 368 882	327 170	4 483 428
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
CAPITAUX ET FONDS PROPRES	-1 705 303	3 421 808	52 925	380 095	4 873 521
Prêt ONIVRS + COFACE	1 606 000	1 800 600	1 600 000	1 200 000	860 000
Dettes LT investisseurs + dettes financières diverses	355 228	355 228	355 228	355 228	355 228
CAPITAUX PERMANENTS (Inclus capitaux propres)	248 925	8 377 037	2 008 154	1 935 324	6 028 750
Dettes bancaires CT	801 412	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	2 248 428	1 074 098	4 156 777	8 143 555	11 847 533
Dettes fiscales et sociales	204 502	0	0	0	0
TOTAL DETTES	3 355 342	1 674 098	4 156 777	8 143 555	11 847 533
TOTAL PASSIF	3 604 267	7 051 435	6 164 931	10 078 879	17 976 282

3.3. Structure financière prévisionnelle consolidée proforma

L'évolution de la structure financière prévisionnelle annuelle consolidée proforma correspondant aux bilans ci-avant est détaillée dans le tableau ci-dessous :

STRUCTURE FINANCIERE CONSOLIDE PROFORMA	2006	2007	2008	2009	2010
Capital social & primes d'émission	2 009 989	11 780 000	11 780 000	11 780 000	11 780 000
Réserves et R. & N.	-1 459 032	-3 927 571	-8 480 579	-11 849 401	-11 022 291
Réserves de consolidation & de conversion	211 269	122 387	122 387	122 387	122 387
Résultat de l'exercice (y compris intérêts des minoritaires)	-2 468 539	-4 553 008	-3 368 882	327 170	4 493 426
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
CAPITAUX PROPRES	-1 706 383	3 421 806	32 926	380 066	4 873 521
Provisions / risques et charges					
Prêt ONIVINS + COFACE	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 200 000	800 000
Dette LT Investisseurs	355 228	355 228	355 228	355 228	355 228
Ecart d'acquisition actif	-215 902	-127 018	-127 018	-127 018	-127 018
Immobilisations incorp. & corporelles	-174 801	-253 373	-319 444	-373 015	-414 085
Immobilisations financières	-7 233	-7 233	-7 233	-7 233	-7 233
Charges à répartir					
FONDS DE ROULEMENT	-149 011	4 959 412	1 554 459	1 428 058	5 489 413
Stocks nets	1 138 214	1 564 510	2 238 645	2 759 646	4 135 272
Créances clients (nettes)	901 200	614 914	2 527 600	5 097 992	7 743 179
Autres créances	210 927	164 981	424 142	880 765	1 333 697
Charges constatées d'avance	109 276	0	0	0	0
Ecart de conversion actif	0	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	-2 249 428	-1 674 396	-4 185 777	-8 143 555	-11 947 533
Dettes fiscales et sociales	-204 502	0	0	0	0
Ecart de conversion passif	0	0	0	0	0
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-94 312	660 897	1 033 509	604 848	1 287 616
TRESORERIE BRUTE	-54 698	4 329 405	520 950	823 211	4 212 797
Disponibilités	845 714	4 329 405	520 950	823 211	4 212 797
Découvert bancaires + Financement court terme	-900 412	0	0	0	0
TRESORERIE NETTE	-54 698	4 329 405	520 950	823 211	4 212 797

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

La structure financière consolidée proforma est présentée ci-dessous après retraitement de l'affacturage de façon à mettre en évidence l'incidence de cette modalité de financement à la fin de chaque exercice.

STRUCTURE FINANCIERE CONSOLIDEE PROFORMA	2006	2007	2008	2009	2010
Capital social & primes d'émission	2 009 999	11 780 000	11 780 000	11 780 000	11 780 000
Réserves et R. à N.	-1 459 032	-3 027 571	-8 480 579	-11 849 461	-11 522 291
Réserves de consolidation & de conversion	211 269	122 387	122 387	122 387	122 387
Résultat de l'exercice (y compris Intérêts des minoritaires)	-2 468 539	-4 653 008	-3 368 882	327 170	4 493 426
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
CAPITAUX PROPRES	-1 706 303	3 421 808	52 926	380 096	4 873 521
Provisions / risques et charges	0	0	0	0	0
Prêt ONIVINS + COFACE	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 200 000	800 000
Dettes LT investisseurs	355 228	355 228	355 228	355 228	355 228
Ecart d'acquisition actif	-215 902	-127 018	-127 018	-127 018	-127 018
immobilisations incorp. & corporelles	-174 801	-253 373	-319 444	-373 015	-414 085
immobilisations financières	-7 233	-7 233	-7 233	-7 233	-7 233
Charges à répartir	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT	-148 011	4 989 412	1 584 459	1 428 058	5 480 413
Stocks nets	1 138 214	1 564 510	2 238 545	2 769 646	4 138 272
Créances clients (nettes)	901 200	614 914	2 527 600	5 097 992	7 743 179
Créances clients factorisées	0	526 638	1 708 020	4 161 906	6 309 829
Autres créances	210 927	154 981	424 142	880 765	1 333 697
Charges constatées d'avance	109 276	0	0	0	0
Ecart de conversion actif	0	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	-2 249 429	-1 074 398	-4 150 777	-8 143 555	-11 947 533
Dettes fiscales et sociales	-204 502	0	0	0	0
Ecart de conversion passif	0	0	0	0	0
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-84 312	1 186 646	2 741 529	4 766 754	7 577 446
TRESORERIE BRUTE	-54 698	3 802 766	-1 187 070	-3 338 695	-2 097 033
Disponibilités	846 714	3 802 766	0	0	0
Découvert bancaires + Financement court terme	-901 412	0	-1 187 070	-3 338 695	-2 097 033
TRESORERIE NETTE	-54 698	3 802 766	-1 187 070	-3 338 695	-2 097 033

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

3.4. Tableaux de financement prévisionnel consolidés proforma

Les tableaux de financement consolidés proforma devraient, en conséquence, évoluer comme suit :

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE PROFORMA	2006	2007	2008	2009	2010
Résultat de l'exercice	-	4 553 008	3 368 882	327 170	4 463 426
Plus- ou moins-values sur immo.	-	-	-	-	-
Transferts de charges	-	-	-	-	-
Dotation aux Amortissements & Provisions	-	21 429	33 029	46 429	58 629
Provisions dépréciation des stocks	-	200 000	100 000	100 000	100 000
Amortissement des subventions	-	-	-	-	-
Provisions hors exploitation	-	-	-	-	-
Capacité d'autofinancement	-	4 331 579	3 234 953	473 599	4 652 355
RESSOURCES					
Capacité d'autofinancement	-	-	-	473 599	4 652 355
Cession d'immobilisation	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	8 770 001	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
Augmentation du prêt CNVINS + COFACE	-	-	-	-	-
Augmentation Dette LT investisseurs	-	-	-	-	-
TOTAL RESSOURCES	-	8 770 001	-	473 599	4 652 355
EMPLOIS					
Investissements d'autofinancement	-	4 331 579	3 234 953	-	-
Acquisition d'immobilisations	-	100 000	100 000	100 000	100 000
Remboursement du prêt CNVINS	-	-	-	400 000	400 000
Dividendes versés	-	-	-	0	-
Remboursement Dette LT investisseurs	-	0	-	-	-
TOTAL EMPLOIS	-	4 431 579	3 334 953	500 000	500 000
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT		5 338 422	3 334 953	26 401	4 152 355
Stocks (bruts)		626 296	774 035	831 101	1 408 627
Avenances et acomptes versés	-	-	-	-	-
Créances clients	-	286 286	1 912 688	2 570 392	2 645 188
Autres créances	-	55 946	289 160	456 624	452 832
Charges constatées d'avance	-	108 276	-	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	-	575 029	2 482 379	3 986 778	3 803 877
Dettes fiscales et sociales	-	204 502	-	-	-
Ecart de conversion passif	-	-	-	-	-
VARIATION DU B. P. R.		984 310	473 502	328 661	762 769
VARIATION DE LA TRESORERIE BRUTE		4 384 103	3 808 455	302 261	3 389 586
Variation des Disponibilités	-	3 482 691	3 808 455	302 261	3 389 586
Variation des Découverts bancaires + Financement court terme	-	901 412	-	-	-
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		4 384 103	3 808 455	302 261	3 389 586

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

4. Principales hypothèses retenues

4.1. Hypothèses relatives à l'exploitation prévisionnelle

Le positionnement stratégique de CHAMARRE se traduit par une maîtrise des approvisionnements et une orientation des investissements sur la conquête du marché et la fidélisation des clients. De fait et contrairement à des entreprises viticoles traditionnelles, CHAMARRE n'est pas pénalisé par des actifs matériels spécifiques et faiblement réversibles (terres, vignes, matériel agricole, installations de vinification et de stockage) mais se caractérise par une flexibilité de son modèle financier. Les actifs sont donc immatériels, la stratégie est fondée sur des investissements intangibles « *marketing-driven strategy* » et une culture managériale à profil marketing. La pertinence du modèle prévisionnel de CHAMARRE dépend des efforts budgétaires, marketing et commerciaux consentis.

4.2. Analyses des principaux postes des états financiers prévisionnels

4.2.1. Compte de résultat, hypothèses globales

L'approche globale de la situation sur la période 2007-2010 se caractérise par :

- Une forte montée en puissance en terme de commercialisation de cols,
- Un chiffre d'affaires de plus de 56 M€ en 2010,
- A terme, un excédent brut d'exploitation de près de 8,5% du chiffre d'affaires et un résultat net autour de 7,3% du chiffre d'affaires.

Analyse des liens commerciaux et financiers entre CHAMARRE et OWS

- Le business plan prévoit que CHAMARRE vende les cols à OWS à leur prix de revient, augmenté d'une marge de 0,04 € + 1% du prix de revient pour CHAMARRE.
- Pour chaque exercice considéré, les volumes de cols vendus par CHAMARRE à OWS ont été déterminés à partir du business plan prévisionnel établi par le management d'OWS (le nombre de cols qu'OWS vendra à ses clients), auquel est ajouté le nombre de cols permettant d'atteindre un montant cible de stocks (calculé en jours de CA).
- OWS règle CHAMARRE en euros.
- Le délai de règlement d'OWS vis-à-vis de CHAMARRE a été fixé à 90j.
- CHAMARRE financera les besoins de trésorerie d'OWS par compte courant. Ce compte courant ne porte pas intérêts.

4.2.2. Hypothèses spécifiques à la société CHAMARRE

Analyse des produits d'exploitation de CHAMARRE hors ventes à OWS

Le compte de résultat prévisionnel reprend un ensemble de données sous jacentes alliant les acquis terrain de l'équipe commerciale et l'expérience de vente de la direction.

Le chiffre d'affaires brut est la résultante des prévisions de volumes de ventes pour chaque gamme de vins (avec une distinction entre la zone Amérique et le reste du monde), ainsi que des prix de vente pour chacune des gammes.

La progression des ventes et les prix ont été établis par la Direction Générale de CHAMARRÉ.

L'ensemble des frais de BTL (frais de promotions, remises) a été soustrait du chiffre d'affaires brut afin de présenter le chiffre d'affaires net des rabais remises et ristournes.

Les volumes prévisionnels se présentent comme suit :

Contributeurs par zone		2007	%	2008	%	2009	%	2010	%
Volumes	TOTAL	1 800 000		4 500 000		9 900 000		15 000 000	
	U.K.	770 000	43%	1 770 000	39%	4 370 000	44%	6 380 000	43%
	FRANCE	450 000	25%	1 160 000	28%	2 700 000	27%	3 970 000	26%
	EUROPE	450 000	25%	1 170 000	26%	2 075 000	21%	3 450 000	23%
	ASIE	70 000	4%	300 000	7%	540 000	5%	900 000	6%
	AUTRES	60 000	3%	100 000	2%	215 000	2%	300 000	2%
CA	TOTAL	3 830 100		11 386 800		27 746 040		42 065 529	
	U.K.	1 709 400	45%	5 594 000	49%	15 429 015	58%	22 323 946	53%
	FRANCE	1 045 300	27%	2 775 800	24%	6 633 025	24%	10 052 317	24%
	EUROPE	816 000	21%	2 193 000	19%	4 105 168	15%	7 093 099	17%
	ASIE	145 400	4%	618 000	5%	1 151 010	4%	1 965 669	5%
	AUTRES	114 000	3%	206 000	2%	427 823	2%	630 498	1%

Source : société

Volumes :

Les ventes de vins couvrent toutes les ventes sous la marque Chamarré hors ventes à OWS, c'est-à-dire hors ventes pour les territoires Amériques et Caraïbes. Le nombre de cols vendus correspond aux ventes faites aux clients de la société (par exemple distributeurs en UK, importateur en Scandinavie...). La progression des ventes Chamarré est régulière. Les ventes progressent significativement en 2008 en raison de la mise en place au deuxième semestre 2007 de la nouvelle image commerciale des gammes Chamarré.

Point sur l'activité au Royaume Uni :

En 2008, le passage des gammes Réserve Spéciale tri cépages et Grande Réserve monocépage en Vin de Pays à travers la nouvelle catégorie Vignobles de France, permettra de communiquer sur les étiquettes les référents d'achat des consommateurs britanniques (à savoir les cépages et le millésime). De plus, le caractère innovant des produits apporte un intérêt réel à la fois aux distributeurs et aux consommateurs. Le nouveau packaging de la gamme d'appellation (gamme Tradition), l'introduction récente du Côtes du Rhône ainsi que les nombreuses récompenses qualitatives obtenues par cette catégorie ont permis d'obtenir ou de finaliser les négociations de référencements nouveaux pour 2008, à savoir :

- THRESHER : référencement du Jurançon (gamme Tradition)
- SOMERFIELD : référencement en cours du Bordeaux (gamme Tradition)
- ASDA : référencement en cours du Côtes du Rhône (gamme Tradition)
- COOP : référencement du Jurançon et du Beaujolais Nouveau (gamme Tradition)
- WAITROSE : référencement en cours du Jurançon et du Bordeaux (gamme Tradition)
- TESCO : en cours de négociation pour le Côtes du Rhône (gamme Tradition)
- SAINSBURY : en cours de négociation pour le Bordeaux (gamme Tradition)
- Irlande : référencement du Bordeaux et du Côtes du Rhône (gamme Tradition)

Le nouveau mix produit (positionnement sur des produits plus qualitatifs, à l'instar de ce qui existe déjà sur les régions Europe et Asie et qui constitue ainsi un rééquilibrage volontaire) ainsi que l'augmentation des tarifs devrait permettre de faire évoluer significativement le prix moyen facturé.

En 2009, le référencement effectif chez TESCO (gamme T) et SAINSBURY (gamme GD et T) et le référencement du Bordeaux chez MORRISONS ainsi que le développement des volumes sur les référencements obtenus en cours d'année en 2008, doivent assurer le renforcement du mix produit et augmenter le prix moyen facturé (3,53 €).

Prix de vente :

Le prix de vente unitaire des vins, hors OWS, est fixé par le management sur la base des données de marché, pour chaque marché géographique, à partir des prévisions 2007 et postérieures.

Analyse des charges d'exploitation de CHAMARRE

Les coûts de revient prévisionnels des vins constituant la gamme Chamarré sont établis par CHAMARRE en fonction des coûts de revient réalisés en 2006 et début 2007.

Les coûts de revient intègrent de nombreux paramètres que la direction de CHAMARRE n'a pas souhaité détailler au travers du présent document, par mesure de confidentialité.

Les coûts par gamme sont, par hypothèse, fixes de 2007 à 2010. Le management de CHAMARRE estime que :

- ➔ L'inflation sera contrebalancée par un effet volume (baisse des coûts de revient moyen du col en raison d'un meilleur pouvoir de négociation de CHAMARRE face à ses fournisseurs),
- ➔ L'évolution des matières premières est aléatoire et peut aller à la hausse comme à la baisse (le prix du raisin peut diminuer si les récoltes sont bonnes). D'après la Direction Générale, la hausse des matières premières sera répercutée sur le prix de vente, n'impactant pas la marge de CHAMARRE.

Le coût de revient moyen progresse au cours de la période en raison de l'évolution du mix produit. Ainsi, CHAMARRE vendra davantage (en pourcentage des ventes totales) de cols des Grande Réserve et Tradition, dont les prix de revient sont plus élevés que les gammes Sélection et Réserve Spéciale. La différenciation des coûts est due à la qualité des vins sélectionnés pour l'élaboration de chaque gamme (matière première), ainsi qu'aux prix des matières sèches (bouteilles, bouchons, capsules, étiquettes) et qui diffèrent selon les gammes.

- Les investissements marketing et de commercialisation. Ces investissements sont :

➔ FTT (Funds To The Trade) : coûts de référencement versés aux distributeurs pour référencer les produits. Ce sont des montants fixes ou proportionnels aux ventes, récurrents ou ponctuels. EX Frais de référencement, tête de gondole, coopération commerciale, listing ... soit l'ensemble des « marges arrières ».

➔ BTL (Below the Line) : ce sont toutes les charges engagées par CHAMARRE pour accélérer la rotation des produits dans les magasins. EX Promotion, bon de réduction...(en terme de présentation, ces frais ont été déduits du chiffre d'affaires).

→ ATL (Above The Line) : postes d'investissements destinés à la communication d'image et communication institutionnelle. EX Frais de médias (Internet, presse, radio, magazine professionnel, publi-reportage....) et les coûts liés à la diffusion de ce média (honoraire de réalisation du média, centrale d'achat, relation publique, relation presse).

→ Frais d'agent : ce sont les frais refacturés par les agents, pour les marchés où CHAMARRE doit passer par un agent (principalement le UK et la Scandinavie) pour piloter les référencements et les ventes dans le pays considéré.

→ Frais Pays et département commercial : toutes les charges supportées directement par CHAMARRE pour son activité : frais de personnel salarié de CHAMARRE dans les pays (ex. Brand Ambassador au UK payé directement par CHAMARRE) ou bien au siège (Direction Commerciale) et les frais afférents (par exemple : coût de l'assurance clients).

Les frais commerciaux FTT, BTL et ATL sont rationalisés à partir des montants réels négociés pour les années 2006 et 2007 par les équipes commerciales de CHAMARRE.

Les frais commerciaux diminuent en pourcentage du chiffre d'affaires, en raison de la progression du CA qui devrait améliorer la capacité à négocier avec les distributeurs et les agents.

Les charges commerciales au col sont donc progressivement plus faibles, ce qui permet d'augmenter le taux de marge nette après contributions commerciales.

L'ensemble des investissements marketing et de commercialisation représente au global pour l'activité de CHAMARRE :

Frais commerciaux (€)	2007			2008			2009			2010		
	Mont	% / CA	€/col	Mont	% / CA	€/col	Mont	% / CA	€/col	Mont	% / CA	€/col
Coût de référencement (FundsToTheTrade)	416 028	10.9%	0.23	1 102 806	9.7%	0.25	1 814 942	6.5%	0.18	2 331 542	5.5%	0.16
Promo produit (TG, PLV, ...) (BelowTheLine)	1 178 994	30.8%	0.65	2 166 042	19.0%	0.48	4 086 172	14.7%	0.41	5 694 800	13.5%	0.38
Média + RP (Marques) (AboveTheLine)	277 500	7.2%	0.15	738 730	6.5%	0.16	1 399 294	5.0%	0.14	1 942 423	4.6%	0.13
Frais Pays	470 000	12.3%	0.26	525 310	4.6%	0.12	964 829	3.5%	0.10	1 414 792	3.4%	0.09
Commissions Agent	140 749	3.7%	0.08	416 923	3.7%	0.09	1 044 658	3.8%	0.11	1 488 898	3.5%	0.10
volumes	1 800 000			4 500 000			9 900 000			15 000 000		
C.A. brut	3 836 100			11 388 800			27 746 040			42 065 529		
Frais commerciaux moyens au col			1.38			1.10			0.94			0.86

Source : société

Les charges de frais pays et du département commercial évoluent peu dans le temps et par rapport à la progression des ventes. Le modèle CHAMARRE est fondé sur la délégation forte de l'activité à des agents dans les différents pays. En effet, le montant des frais d'agent est significatif et évolue entre 6% et 12% de l'ensemble des charges marketing et de commercialisation entre 2007 et 2010.

Le pourcentage de frais commerciaux estimé en 2007 est dû aux efforts de pénétration des marchés ainsi qu'aux promotions significatives accordées au S1 2007 afin de faciliter le déstockage des anciennes gammes Chamarré. Les taux 2007 ne sont donc pas normatifs et vont progressivement diminuer pour atteindre 1/3 du CA en 2009 et 2010.

- Les charges de redevances

→ Les redevances sont la rémunération variable du gérant commandité (personne morale). Le montant de la redevance a été fixé dans les statuts de la société à 0,04 € au col. Ce prix au col est indexé sur l'indice des prix des produits et services publiés par l'INSEE.

4.2.3. Hypothèses spécifiques à la société OWS

Les prévisions d'OWS ont été établies en dollar par le management. Le passage en euro a été réalisé sur la base d'un taux de change €/ \$ de 1,35. Ce taux de change est, par hypothèse, fixe de 2007 à 2010.

Analyse des produits d'exploitation d'OWS

Le chiffre d'affaires a été déterminé par le management d'OWS, à partir d'un nombre de caisses vendues (chaque caisse contenant 12 cols), et d'un prix de vente moyen par caisse. Les ventes sont réalisées auprès des grossistes qui revendent ensuite aux distributeurs.

La modélisation des ventes repose sur des objectifs de ventes par Etats, les Etats étant répartis en trois catégories : Etats ayant un faible potentiel, Etats à potentiel de vente moyen, et Etats à fort potentiels (Californie, Massachusetts, Floride, New Jersey, New York, Illinois, Maryland). Un nombre de magasins dans lesquels les vins d'OWS seront commercialisés a été défini pour chacune des trois catégories d'Etat pour chaque année de présence d'OWS dans l'Etat.

Nombre de magasins clients par type d'Etat	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Etats à faible potentiel	25	35	50	50
Etats à potentiel moyen	50	75	100	100
Etats à fort potentiel	150	200	225	250

Analyse des charges d'exploitation d'OWS

Les charges d'exploitation, qui prennent en compte une inflation annuelle de 1,5% de 2008 à 2010, reposent essentiellement sur les postes suivants :

- **Les coûts de revient au col des gammes de vin pour O.W.S. :**

OWS achète tous les cols auprès de CHAMARRÉ qui vend à OWS avec une marge de 1% sur le prix de revient ainsi qu'un montant forfaitaire de 0,04€ par col.

Les coûts de revient prévisionnels des vins constituant la gamme Chamarré sont établis en fonction des coûts de revient réalisés en 2006 et début 2007.

Les coûts diffèrent des gammes Chamarré de la société en raison d'une élaboration des vins adaptée au marché américain.

Le coût de revient moyen progresse au cours de la période en raison de l'évolution du mix produit.

- **Des frais annexes (transport, frais de stockage, taxes d'accise, frais de licence)**

→ Ces frais sont considérés comme étant fixe par col de 2007 à 2010, et s'établissent en cumulé à 0,74 € par col pour les produits qui sont vendus à partir de la plateforme logistique américaine. Il est en effet prévu de vendre principalement des palettes directement depuis la France. Ces frais seraient alors pris en charge par le grossiste.

- **Les investissements marketing et de commercialisation.**

→ Frais de dégustation : la sensibilisation du consommateur américain repose principalement sur des séances de dégustation dans les magasins. Il est prévu de réaliser 4 dégustations par an dans tous les magasins où OWS va vendre des caisses.

→ BTL (Below the Line) : une prévision de 2,4 \$ en moyenne par caisse a été estimée par le dirigeant d'OWS, à partir d'un accord de coopération pour un budget marketing facturé par les clients à OWS après validation par OWS de l'utilisation des fonds à des fins marketing.

→ ATL : une enveloppe budgétaire qui prend en compte le nombre d'Etats dans lesquels la société est présente a été estimée par le dirigeant.

- **Les charges de redevances**

→ Les redevances sont des management fees qui s'établissent à 0,5 \$ /caisse vendue en 2007 et 2008 (0,31€ par caisse), puis à 1\$/caisse en 2009 et 2010 (0,62€ par caisse).

4.2.4. Hypothèses retenues pour les bilans prévisionnels de la société CHAMARRE

L'approche globale du bilan économique de CHAMARRE sur la période 2007-2010 se caractérise par :

- Un compte courant évolutif avec OWS, puisque la société CHAMARRE finance les besoins de trésorerie de sa filiale OWS,
- Des stocks en progression, en lien avec le développement du chiffre d'affaires,
- Un recours nécessaire à l'affacturage en raison de la croissance du poste client,
- Des capitaux propres qui évoluent sensiblement tout au long de la période,
- Une maîtrise du BFR en raison de la progression des dettes fournisseurs,
- Une trésorerie positive tout au long de la période.

Focus sur le Compte courant OWS

Ce compte courant d'associé permet de financer les pertes d'OWS et une partie de son BFR.

CHAMARRE n'a volontairement pas tenu compte de paiement d'intérêts par O.W.S. durant la période de prêt dans ses états financiers prévisionnels.

La gestion de la trésorerie disponible entre CHAMARRE et OWS permet de réduire le recours à l'endettement de la part d'OWS et donc de limiter les frais financiers de l'entité consolidée de façon proforma.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement de CHAMARRE évolue significativement au cours de la période en raison principalement du recours à l'affacturage qui vient diminuer les créances clients de 2008 à 2010.

CHAMARRE (avec factio)	2006	2007	2008	2009	2010
BFR	-73,9	1 674,0	2 299,0	1 296,3	171,9
BFR en j de CA	-10,7	138,1	54,7	14,0	1,2

Retraité du recours au factor, le BFR d'exploitation évolue comme suit :

CHAMARRE (hors factor)	2006	2007	2008	2009	2010
BFR	-73,9	2 200,6	4 007,0	5 458,2	6 481,7
BFR en j de CA	-10,7	161,5	95,3	59,0	45,9

Les stocks de la société sont en progression en valeur au cours de la période. Ils sont définis à la clôture des exercices comme étant un certain nombre de jours de CA. Des dépréciations sont constatées afin de prendre en compte le renouvellement des étiquettes. CHAMARRE n'a pas vocation à maintenir des stocks significatifs. Les volumes des stocks au 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007 n'ont pas été considérés comme étant normatifs car liés au démarrage de l'activité.

Stocks (nombre de jours de CA brut hors CA avec OWS)	2006	2007	2008	2009	2010
Stocks produits finis	54	120	30	20	20
Stocks Matières Premières et EnCours	95	30	20	10	10

Source : société

Endettement net

L'endettement net, ou dette financière nette, de CHAMARRE est le solde de ses dettes financières d'une part, du disponible et des placements financiers d'autre part.

La société bénéficie d'un pré-financement par VINIFLOR (ex-ONIVINS) d'un montant de 1 600 K€ sans intérêts avec une franchise de remboursement de 4 ans. Il est prévu de rembourser 400 K€ par an en 2009 et 2010.

Un contrat d'assurance prospection export a permis à la société de bénéficier d'une avance remboursable destinées à couvrir une partie de ses charges pour l'exportation en 2006 d'un montant de 262 K€. Par prudence, aucune avance supplémentaire n'a été comptabilisée sur le reste de la période couverte (jusqu'en 2010).

4.2.5. Hypothèses retenues pour les bilans prévisionnels de la société OWS

L'approche globale du bilan économique d'O.W.S. sur la période 2007-2010 se caractérise par :

- Un financement par CHAMARRE (puisque ses besoins de trésorerie sont financés par sa maison mère), qui permet de financer le BFR,
- Des stocks en progression mais maîtrisés,
- Une forte croissance du poste client, en lien avec la progression du chiffre d'affaires,
- Des capitaux propres négatifs jusqu'en 2009, puis positifs à partir de 2010 en raison des résultats 2009 et 2010,
- L'absence d'immobilisations, OWS jouant un rôle de négociant.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement d'O.W.S. progresse significativement au cours de la période en raison principalement de la croissance des stocks et de la progression plus importante des créances clients par rapport aux dettes fournisseurs (les délais de règlements clients et fournisseurs ont été fixés à 90j).

Confidentiel – Septembre 07

 M A Z A R S

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

OVS	2006	2007	2008	2009	2010
BFR	31,0	-1 014,0	-1 265,5	-691,4	1 095,7
BFR en de CA	281,7	-495,9	-82,0	-26,8	27,9

Les stocks de la société sont en progression au cours de la période. Ils sont définis à la clôture des exercices comme étant un certain nombre de jours de CA. Aucune dépréciation n'est constatée puisque OVS n'a que des stocks de produits finis. Les dépréciations des matières sèches (étiquettes principalement) sont constatées chez CHAMARRE.

Stocks (nombre de jours de CA brut)	2006	2007	2008	2009	2010
Stocks produits finis	547	75	45	25	20

Source : société

Capitaux propres

Les capitaux propres sont négatifs jusqu'en 2009, la pérennité de la société étant assurée par le soutien de CHAMARRE sous forme d'avances en compte courant. Les résultats 2009 et 2010 devraient permettre de reconstituer les ressources stables d'OVS.

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

13.2 ATTESTATION DES CONTRÔLEURS LÉGAUX SUR LES PRÉVISIONS



PricewaterhouseCoopers
Entreprises
179 cours du Médoc
33300 BORDEAUX
Téléphone 05 57 10 08 00
Fax 05 57 10 08 08

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES PREVISIONNELS

Période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010

Aux Associés Commanditaires et Commandités

CHAMARRE
1, rue Méhul
75002 Paris

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons examiné les comptes prévisionnels couvrant la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes prévisionnels ont été établis le 12 septembre 2007, sous la responsabilité de votre associé-gérant commandité, à partir des hypothèses traduisant la situation future qu'il a estimée la plus probable à la date de leur établissement. Ils sont destinés à être présentés aux investisseurs dans le cadre de la levée de fonds que vous envisagez de réaliser sur le marché libre.

Nous avons effectué notre examen selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des comptes prévisionnels ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues constituent une base acceptable pour l'établissement de ces comptes, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses, de s'assurer du respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels et de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes consolidés pro forma de la société. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Les données historiques présentées dans les comptes prévisionnels sont extraites des comptes consolidés pro forma établis au 31 décembre 2006 qui ont fait l'objet, de notre part, d'un examen limité conformément aux normes professionnelles applicables en France.

Les hypothèses retenues pour établir les comptes prévisionnels appellent de notre part les observations suivantes, étant précisé que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation :

- La réussite des projections financières présentées est intimement liée au bon fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement et au développement des réseaux commerciaux internationaux ;
- Les prix de revient des matières ont été figés dans les prévisions au niveau des cours actuels ;
- Le rythme de recrutement des salariés opérationnels est cohérent avec la structure du chiffre d'affaires. Pour le personnel de structure, un tel lien ne peut être établi ;
- Les investissements marketing projetés ont été estimés forfaitairement.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la traduction chiffrée de ces hypothèses, sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels, sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés pro forma au 31 décembre 2006.

Enfin, nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées.

Bordeaux, le 14 septembre 2007

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Entreprises


Francis DESCUBES

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 COMPOSITION ET INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

14.1.1 Le Conseil de surveillance

Sont membres du Conseil de Surveillance de la Société :

- Producta S.A.
- La Languedocienne S.A.
- Vivadour (ex Les Vignerons de la Tenareze)
- Distillerie des Moisans S.A.S.
- SICA UVIB (Société d'Intérêt Collectif Agricole Union des Vignerons de l'Île de Beauté)
- Société Coopérative Agricole Cave des Producteurs de Jurançon
- Saint-Cyr Participation S.A.S.
- Viti Coop Beaujolais
- UVCDR (Union des Vignerons des Côtes du Rhône)
- Cave Coopérative Agricole des Vignerons de Rasteau
- Les Amis d'OVS S.A.S.

14.1.2 La Direction

La Direction de CHAMARRÉ est assurée par RENAUDAT et Associés S.A.S., représentée par Monsieur Pascal RENAUDAT, son Président. La Société ne dispose par ailleurs d'aucun comité constitué par le Conseil de Surveillance.

► La Gérance :

- RENAUDAT et Associés S.A.S., représentée par Monsieur Pascal RENAUDAT, son Président :
Gérant Commandité de la Société.

14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES DE CONTRÔLE ET DE DIRECTION

Au jour du présent document, il n'existe pas de manière générale, selon la Société, de conflit d'intérêt au niveau des organes de contrôle et de Direction.

15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATION

15.1.1 *Rémunérations du Gérant*

L'assemblée générale des associés en date du 26 juin 2007 a approuvé une rémunération du Gérant de l'ordre de 6.000 euros nets, soit 10.057 euros bruts par mois et ce indépendamment de la part des bénéfices qui peut lui revenir en sa qualité d'associé commandité.

Le Gérant est également rémunéré par l'attribution d'une somme globale égale à 0,04 euros par cols commercialisés. Le prix du col est indexé sur l'indice des prix des produits et services publiés par l'INSEE. Cette rémunération est statutaire.

Cependant, dans le cadre de l'introduction en bourse de la société CHAMARRÉ, la S.A.S. RENAUDAT & Associés a pris l'engagement, à l'issue de chacune des années 2007, 2008, 2009 et 2010, de renoncer à son intéressement de l'année écoulée, si l'excédent brut d'exploitation, après prélèvement de l'intéressement, est inférieur au montant indiqué dans les prévisions figurant dans le chapitre 13 du présent document.

A compter de l'année 2008, c'est le cumul de l'EBE de l'exercice écoulé et du/des exercices antérieurs qui sera comparé, chaque année, au cumul des EBE indiqués dans les prévisions.

15.1.2 *Jetons de présence des membres du Conseil de surveillance*

Néant.

15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Néant.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION

16.1 MANDATS DES MEMBRES DES ORGANES DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION

16.1.1 Le Conseil de surveillance

Nom	Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat
Producta S.A.	Président	04-mars-05	Assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010
La Languedocienne S.A.	Membre	04-mars-05	Assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010
Vivadour (ex Les Vignerons de la Tenareze)	Membre	04-mars-05	Assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010
Distillerie des Moisans S.A.S.	Membre	04-mars-05	Assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010
SICA UVIB	Membre	04-mars-05	Assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010
Société Coopérative Agricole Cave des Producteurs de Jurançon	Membre	04-mars-05	Assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010
Saint-Cyr Participation	Membre	26-juin-06	Assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011
Viti Coop Beaujolais	Membre	24-oct-06	Assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011
Union des Vignerons des côtes du Rhône	Membre	12-juin-07	Assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012
Cave Coopérative Agricole des Vignerons de Rasteau	Membre	12-juin-07	Assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012
Les Amis d'OVS S.A.S.	Membre	12-juin-07	Assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012

16.1.2 La Gérance

Nom	Fonction	Date de nomination
RENAUDAT et Associés S.A.S., représentée par Monsieur Pascal RENAUDAT, son Président	Gérant commandité	04 mars 2005

16.2 COMITÉS / CONSEILS CRÉÉS PAR LA SOCIÉTÉ

Néant.

16.3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Il n'existe actuellement pas de règlement intérieur qui régit le fonctionnement du Conseil de surveillance de CHAMARRÉ, ni aucun comité ou conseil spécialisé.

17 SALARIÉS

17.1 RESSOURCES HUMAINES

L'effectif au 30 juin 2007 est le suivant :

CHAMARRÉ		
Au 30/06/2007	Cadres	Techniciens, employés
Direction Générale	1	
Direction Financière	1	
Comptabilité		
Direction commerciale	5	1
Direction marketing - communication	2	1
Direction Production	1	
Informatique		
Administration des ventes	1	
TOTAL	11	2

OWS		
Au 30/06/2007	Cadres	Techniciens, employés
Direction Générale	1	
Direction Financière		
Comptabilité		
Direction commerciale	4	6*
Direction marketing - comm		1
Direction Production		
Informatique		
Administration des ventes		
TOTAL	5	7

* dont 5 « independant contractors » (V.I.E., temps partiel et honoraires)

17.2 STOCK-OPTIONS

Néant.

17.3 ACCORD PRÉVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

Néant.

« Extrait des résolutions de l'AGE du 29 août 2007 »

Sixième Résolution (rejetée à l'unanimité) :

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et des articles L.225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce :

Délègue au Gérant sa compétence pour procéder à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans un délai maximal de 26 mois à compter de la présente assemblée au profit des salariés de la Société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 444-3 du Code du travail, dès lors que ces salariés sont adhérents à un plan d'épargne de la Société ou du groupe ;

Autorise le Gérant dans le cadre de cette ou ces augmentations de capital, à attribuer gratuitement des actions ou d'autres titres donnant accès au capital, notamment en substitution de la décote visée au point 4 ci-dessous, dans les limites prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail ;

Décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 3% du capital social de la Société tel que constaté à l'issue de la présente assemblée générale, lequel plafond est distinct du plafond global fixé par la 3ième résolution, étant précisé que cette limite ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société ;

Décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera déterminé par le Gérant conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail ;

Décide de supprimer, en faveur desdits adhérents, le droit préférentiel de souscription des associés aux actions ou aux valeurs mobilières pouvant être émises en vertu de la présente autorisation et de renoncer à tout droit aux actions pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution ;

Confère tous pouvoirs au Gérant avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, à l'effet notamment de :

- déterminer les Sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription,
- décider que les souscriptions pourront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement,
- consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres,
- fixer les modalités et conditions d'adhésion au plan d'épargne d'entreprise ou au plan partenarial d'épargne salariale volontaire, en établir ou modifier le règlement,
- fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres,
- déterminer toutes les caractéristiques des valeurs mobilières donnant accès au capital,

- arrêter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières nouvelles à émettre,
- constater la réalisation des augmentations de capital,
- accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et formalités,
- modifier en conséquence les statuts de la Société et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

18 PRINCIPAUX ASSOCIÉS

18.1 ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

Un tableau représentant l'actionnariat de la Société à la date du présent document se trouve au § 21.1.3.

18.2 DROITS DE VOTE DIFFÉRENT

Néant.

18.3 CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ PAR L'ASSOCIÉ MAJORITAIRE

A la date du présent document, la S.A.S RENAUDAT et Associés, représentée par Monsieur Pascal RENAUDAT, détient 48,29% du capital social et des droits de vote de CHAMARRÉ.

Après introduction en bourse, RENAUDAT et Associés détiendra :

- 28,17% du capital social et des droits de vote de la Société (dans l'hypothèse de non exercice des BSA) ;
- 27,76% du capital social et des droits de vote de la Société (dans l'hypothèse d'exercice de 85.594 BSA Managers) ;
- 27,05% du capital social et des droits de vote de la Société (dans l'hypothèse d'exercice de la totalité des BSA Managers) ;

Des tableaux de la répartition du capital social ainsi que des droits de vote de la Société après l'opération d'introduction en bourse sont établis dans le § 21.1.8 du présent document.

18.4 ACCORD(S) PORTANT SUR LE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il n'existe, à la connaissance de la Société et à la date du présent document, aucun accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle de CHAMARRÉ.

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2006



PricewaterhouseCoopers
Entreprises
4, rue de Segonzac
16100 Cognac
Site Internet: www.entreprises.pwc.fr
Téléphone 05 45 82 40 90
Fax 05 45 82 45 48

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2006.

Aux Associés Commanditaires et commandités

OPERA VINS ET SPIRITUEUX.

Société en Commandite par Actions au capital de 1.827.647 Euros.

1 rue Méhul

75 002 PARIS.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

➤ Contrat de coopération avec reprise.

Société concernée : Moisans International, 1 rue Méhul, 75002 Paris.

Personne intéressée : M. Pascal RENAUDAT

Un contrat de coopération avec reprise en date du 12 février 2006 prévoit la refacturation de frais généraux, frais de personnel et de déplacements et études marketing supportés en 2006 par la société Moisans International pour le compte de la société OVS, tant dans sa période de formation qu'après celle-ci et jusqu'à la fin de l'année 2006.

La refacturation n'a concerné en 2006 que des frais généraux et a porté sur une somme globale de 30 007, 95 Euros hors TVA, dont 28 087,95 Euros hors TVA au titre des loyers et 1 920 Euros des charges locatives.

➤ Contrat de concession de marque.

Société concernée : Moisans International, 1 rue Méhul, 75 002 Paris.

Personne intéressée : M. Pascal RENAUDAT.

Ce contrat qui porte sur la concession de licence de marque de Cognac Roland Bru dont la société Moisans International est propriétaire depuis le 1er Juin 2004 est prévu pour le monde entier contre une redevance de 0,1€ hors TVA par col vendu.

Ce contrat n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

➤ Rémunération du gérant.

Société concernée : Renaudat et Associés (SAS), 1 rue Méhul, 75002 Paris.

Personne intéressée : M. Pascal RENAUDAT.

Les statuts prévoient en leur article 18, une rémunération mensuelle de la gérance, indépendamment de la part de bénéfice pouvant lui revenir, de 3.000 € nets pour la période de janvier à avril 2006, et de 6.000 € nets à compter de la date de première facturation par la société, soit mai 2006.

Ce même article prévoit que le gérant est également rémunéré par l'attribution d'une somme égale à 0,04 euros par cols commercialisés.

La société Renaudat et Associés SAS a facturé mensuellement 5 220 €/mois du 01.01.06 au 30.04.06 et 10 056,57€/mois du 01.05.06 au 31.12.06 pour la partie fixe, et 41 949 € pour la partie variable, soit un total de 143.281,56 € pour l'année 2006.

Par ailleurs, les frais de missions et de réception exposés par la gérance ont été pris en charge par votre société conformément au même article des statuts.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions non autorisées préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

➤ Convention de mise à disposition du personnel.

Sociétés concernées : PFC SAS, 10 rue du Fécheray, 92150 SURESNE.

Personne intéressée : M. Pascal RENAUDAT.

Cette convention porte sur des prestations administratives et comptables assurées par Mme Ferry (salariée de PFC) à raison de 12 jours par mois.

La société PFC a facturé à ce titre une somme fixe de 2 000 € HT par mois, soit un total de 24 000 € pour l'année 2006.

➤ Contrat de prestations de services.

Sociétés concernées : Distillerie des Moisans, Les Moisans, 16 440 SIREUIL.

Personne intéressée : M. Patrick MOURLHON.

Ce contrat porte sur la mise à disposition par la société Distillerie des Moisans à la société OVS de son outil informatique, de son département achat et de son département comptabilité.

La société Distillerie Des Moisans a facturé à ce titre une somme fixe de 2000€/mois du 01.04.06 au 31.05.06 et une somme fixe de 3800€/mois du 01.06.06 au 31.12.2006, soit un total de 30.600 €. Elle a également facturé une somme de 788,09 € au titre des frais et déplacements de M. Rivaud.

➤ Contrat de prestations de service

Société concernée : WASP, 9 rue de la motte, 17 460 THENAC

Personne intéressée : M. Patrick MOURLHON.

Ce contrat prévoit que la société WASP assure pour le compte de la société OVS la sélection des vins pour l'ensemble des références de la gamme CHAMARRE, l'audit des sites de vinification des différents partenaires d'OVS et la coordination des activités entre ACTIV-PGC et OVS.

En contrepartie de la pleine et entière exécution des obligations, WASP a perçu une rémunération forfaitaire mensuelle de 3000€, soit un total de 36.000 € pour l'année 2006.

➤ Contrat de prestations de conditionnement

Société concernée : Les Vignerons de la Méditerranée (VIM), ZI Plaisance, 11 100 NARBONNE

Personne intéressée : M. Bernard DEVIC

Ce contrat prévoit que la société VIM assure pour le compte de la société OVS des prestations d'assemblage, d'ajustements œnologiques et d'analyses dont le coût est de 3,5 € /hl ainsi que des prestations de conditionnement dont le coût est de 0,08 €/col.

La société VIM a facturé à ce titre une somme de 181 323,76 € sur l'exercice 2006.

Ces conventions n'ont pas été autorisées en raison d'un simple oubli.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 14 mai 2007, votre Conseil de Surveillance a décidé d'autoriser, a posteriori, ces conventions.

Fait à Cognac, le 22 mai 2007

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Entreprises


François DESCLUBES

19.2 RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2005



PricewaterhouseCoopers
Entreprises
179 cours du Médoc
33300 BORDEAUX
Téléphone 05 57 10 08 00
Fax 05 57 10 08 08

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2005

Aux associés commanditaires et commandités

OPERA VINS ET SPIRITUEUX

Société en commandite par actions au capital de 1.576.666 Euros

1 rue Méhul

75002 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 23 de vos statuts, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

... / ...

➤ **Contrat de coopération avec reprise**

Société concernée : Moisans International, 1 rue Méhul, 75002 Paris.

Personne intéressée : Monsieur Pascal Renaudat

Un contrat de coopération avec reprise en date du 12 février 2006 prévoyant la refacturation de frais généraux, frais de personnel et de déplacements et études marketing supportés en 2005 par la société Moisans International pour le compte de la société OVS, tant dans sa période de formation qu'après celle-ci et jusqu'à la fin de l'année 2005, a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance en date du 14 décembre 2005.

La refacturation a porté sur la somme globale de 873.642 €uros H TVA, dont 662.719 €uros H TVA au titre des frais de personnel et de déplacements, 70.889 €uros de frais de marketing, et 140.034 €uros HTVA de frais généraux.

➤ **Contrat de concession de marque**

Société concernée : Moisans International, 1 rue Méhul, 75002 Paris.

Personne intéressée : Monsieur Pascal Renaudat

Ce contrat qui porte sur la concession de licence de la marque de Cognac Roland Bru dont la société Moisans International est propriétaire depuis le 1^{er} juin 2004 est prévu pour le monde entier contre une redevance de 0,1 € H TVA par col vendu.

Ce contrat n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

➤ **Rémunération du gérant**

Société concernée : Renaudat et Associés (SAS), 1 rue Méhul, 75002 Paris.

Personne intéressée : Monsieur Pascal Renaudat

Les statuts prévoient en leur article 18 une rémunération de la gérance indépendamment de la part de bénéfice pouvant lui revenir de 3.000 €uros net mensuellement.

La société Renaudat et Associés SAS a facturé mensuellement 5.220 €uros H TVA sur l'exercice sur 9 mois, soit un total de 46.980 € H TVA permettant le versement de 3.000 € net mensuellement à Pascal Renaudat.

Par ailleurs, les frais de missions et de réception exposés par la gérance ont été pris en charge par votre société conformément au même article des statuts.

... / ...

En outre, il faut rappeler la signature d'accords cadres de partenariats identiques avec les différents associés commanditaires réglementant les bonnes relations commerciales respectives de votre société avec ses associés commanditaires.

Bordeaux, le 29 mai 2006

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Entreprises


Francis DESCUBES

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS PRO FORMA AU 30 JUIN 2007

Les comptes semestriels proforma au 30 juin 2007 avant répartition présentent les caractéristiques suivantes :

- Le bilan semestriel présente un total de 4 038 130 euros.
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - . un total produits de 1 700 496 euros
 - . un total charges de 4 439 488 euros
 - . dégage un résultat de -2 738 993 euros

Les comptes semestriels consolidés proforma présentés sont réalisés dans le cadre d'une introduction en bourse sur le marché libre. Ils intègrent l'augmentation de participation de CHAMARRE dans son unique filiale OWS (détention finale à 75.3%) à horizon fin 2007.

Au 31 décembre 2006, CHAMARRE détenait 31% du capital de sa filiale. Début septembre 2007, CHAMARRE a acquis 31% supplémentaire de sa filiale OWS. Le reliquat soit 13,3% sera acquis d'ici fin octobre 2007. A ce titre, un engagement irrévocable de cession (« Assignment of interest ») a été conclu entre les actionnaires le 13 septembre 2007.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Actif

Comptes consolidés pro-forma au 30 juin 2007

Montants exprimés en euros

	Comptes consolidés pro-forma			Valeurs nettes au 31.12.2006
	Montants bruts	Amortissements / provisions	Valeurs nettes au 30.06.2007	
ACTIF				
Ecart d'acquisition actif	215 902		215 902	215 902
Concessions, brevets et droits similaires	138 549	-	139	138 036
Autres immobilisations corporelles	51 669	-	12 711	38 958
Titres de participation			-	-
Autres immobilisations financières	55 492		55 492	7 233
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	461 612	-	12 850	397 936
Stocks de marchandises	100 717		-	51 181
Stocks de matières premières	1 166 984	-	201 268	965 716
Stocks de produits finis	687 216	-	31 991	390 833
Clients et comptes rattachés	624 238		624 238	901 200
Autres créances	381 396		381 396	210 927
Valeurs mobilières de placement	405 994		405 994	405 994
Disponibilités	376 218		376 218	440 720
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 742 762	-	233 259	3 509 503
Charges constatées d'avance	79 865		-	109 276
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	79 865	-	79 865	109 276
TOTAL ACTIF	4 284 239	-	246 109	3 604 268

Passif

Comptes consolidés pro-forma au 30 juin 2007

Montants exprimés en euros

	Comptes consolidés pro-forma			Valeurs nettes au 31.12.2006
	Montants bruts	Amortissements / provisions	Valeurs nettes au 30.06.2007	
PASSIF				
Capital social	2 007 647		2 007 647	1 827 646
Primes d'émission	272 353		272 353	182 353
Réserves et report à nouveau	- 3 908 127		- 3 908 127	- 1 459 032
Réserves de consolidation	148 104		148 104	154 163
Réserves de conversion	- 7 913		- 7 913	- 863
Résultat de l'exercice	- 2 738 993		- 2 738 993	- 2 468 539
Provisions réglementées	-		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	- 4 226 930	-	- 4 226 930	- 1 764 271
Intérêts des minoritaires	57 970		57 970	57 969
Avances conditionnées	1 600 000		1 600 000	1 600 000
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	1 600 000		1 600 000	1 600 000
Provisions pour risques	32 813		32 813	-
Provisions pour charges	-		-	-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	32 813		32 813	-
Emprunts et dette financières auprès des établissements de crédits	1 003 820		1 003 820	901 412
Emprunts et dette financières divers	1 545 615		1 545 615	355 228
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 813 300		3 813 300	2 249 428
Dettes fiscales et sociales	190 587		190 587	204 502
Autres dettes	20 956		20 956	
TOTAL DETTES	6 574 278		6 574 278	3 710 570
TOTAL PASSIF	4 038 130	-	4 038 130	3 604 268

Compte de Résultat

Libellés	CUMUL pro-forma 30.06.2007	CUMUL pro-forma 31.12.2006
<i>Ventes de marchandises</i>	407 323	39 596
<i>Production vendus</i>	1 198 171	2 734 182
Chiffres d'affaires brut	1 605 494	2 773 778
<i>Remises, rabais, ristournes</i>	-	481 135
Chiffre d'affaires net	1 402 882	2 292 643
<i>Production stockée</i>	274 392	412 824
<i>Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges</i>	1 474	3 196
<i>Autres produits</i>	21 077	9 657
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	1 699 825	2 718 320
<i>Achats de marchandises</i>	47 928	18 270
<i>Variation de stocks de marchandises</i>	-	51 181
<i>Achat de matières premières et autres approvisionnements</i>	1 477 329	2 297 935
<i>Variation de stocks de matière premières</i>	-	720 273
<i>Autres achats et charges externes</i>	2 088 720	2 658 580
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	24 979	20 057
<i>Salaires et traitements</i>	586 090	650 330
<i>Charges sociales</i>	211 879	272 398
<i>Dotations aux amortissements</i>	5 512	7 303
<i>Dotations aux provisions</i>	220 008	46 084
<i>Autres charges</i>	232 249	20
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	4 398 447	5 197 503
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 2 698 622	- 2 479 183
<i>Différences positives de change</i>	406	2 607
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	285	31 914
Total produits financiers	671	34 521
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	40 657	17 097
<i>Différence négatives de change</i>	164	2 422
Total charges financières	40 841	19 519
RESULTAT FINANCIER	- 40 171	15 002
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	-	-
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>	-	-
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>	-	-
Total produits exceptionnels	-	-
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	200	4 358
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>	-	-
<i>Dotations exceptionnelles aux provisions et transferts de charges</i>	-	-
Total charges exceptionnelles	200	4 358
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 200	4 358
RESULTAT NET	- 2 738 993	- 2 468 539

1 Règles et méthodes comptables

Les comptes semestriels consolidés pro-forma ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan semestriel présente un total de 4 038 130 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 700 496 euros et un total charges de 4 439 488 euros, dégageant ainsi un résultat de -2 738 993 euros.

L'exercice considéré débute le 1^{er} janvier 2007 et se termine le 30 Juin 2007. Il a une durée de 6 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 Changement de méthode et règle de présentation des comptes

Il n'y a pas eu de changement de méthode au cours du premier semestre 2007.

2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Principes et méthodes de consolidation appliqués

Les sociétés significatives dans lesquelles le groupe dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale avec dégagement des intérêts minoritaires.

2.2 Sociétés consolidées

La société OWS est consolidée par Intégration Globale (IG).

Sociétés	31/12/2006		30/06/2007	
	% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle
CHAMARRE	100	100	100	100
Other Wines and Spirits - OWS	75,30	100	75,30	100

3.1 Principes généraux

Les comptes consolidés présentés en Euros, ont été établis en conformité avec le règlement n° 2005-10 (norme CRC).

Les comptes consolidés de la société du groupe CHAMARRE sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

3.2 Conversion des comptes en euros de la société OWS

« Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués, les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture,
- les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de change de la période,
- l'écart de conversion en résultant est porté au poste "Écarts de conversion" inclus dans les capitaux propres.
- Le goodwill est exprimé dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et est converti en euros au cours de clôture. »

3.3 Règles et méthodes de consolidation

- Divers retraitements des comptes sociaux de la filiale sont opérés au cours du processus de consolidation. Les principaux retraitements ont pour objet :
 - ❑ L'élimination des résultats internes à l'ensemble consolidé ;
 - ❑ L'élimination des opérations intragroupes ;
 - ❑ Le suivi des impôts différés ;
 - ❑ Le retraitement des titres de participations ;
 - ❑ Le retraitement des provisions règlementées ;
 - ❑ Le retraitement de la marge sur stocks ;

Le retraitement des indemnités de départ à la retraite et assimilés n'a pas été effectué car il n'y a pas de provision passée à ce titre. En effet, l'engagement des sociétés en matière d'indemnités de départ en retraite apparaît non significatif en raison de la création récente des deux sociétés.

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir des comptes semestriels arrêtés au 30 juin.

Les principales méthodes utilisées sont :

3.3.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste se constitue principalement de la marque "CHAMARRE" pour 137.989 €.

En accord avec les nouvelles normes sur les actifs immobilisés, il est possible d'immobiliser les marques créées en externe en opposition aux marques créées en interne indissociables de l'activité.

En l'espèce, la valeur de la marque "CHAMARRE" comprend les coûts de développement marketing et artistiques ainsi que les frais de dépôt.

3.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a acquis du matériel de bureau et informatique pour un total de 8 902 € sur l'exercice.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Installations générales : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

On notera que l'application des nouvelles normes relatives aux actifs immobilisés n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes semestriels 2007.

3.3.3 Immobilisations financières

La société CHAMARRE a acquis une participation dans la société O.W.S. Cette filiale est chargée de la distribution des produits de la marque "Chamarré" sur le territoire américain. Pour les besoins de l'établissement des comptes pro-forma, le pourcentage de détention dans la filiale OWS a été porté à 75,3%. Aucune dépréciation n'a été constatée, l'activité d'O.W.S étant en démarrage.

Les dépôts et cautionnements concernent principalement le fonds de garantie Eurofactor pour 39 504€ (10% des créances clients de la société CHAMARRE) ainsi que les dépôts concernant les VIE conclus par l'intermédiaire de l'organisme UBIFRANCE pour 15 988€ (deux contrats).

3.3.4 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de la filiale et la quote-part correspondante dans les capitaux propres de la filiale lors de l'acquisition.

Ils sont répartis en écarts d'évaluation et en écarts d'acquisition amortissables sur une durée comprise entre 5 et 20 ans pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement exceptionnel lorsque la rentabilité constatée ou les perspectives d'avenir de la société concernée ne permettent pas de maintenir la valeur nette de ces actifs au bilan.

A ce jour, l'affectation de cet écart d'acquisition (215 902 euros au titre d'OVS) n'a pas encore été réalisée.

L'écart d'acquisition a été déterminé de la manière suivante :

QP de SN OVS consolidée	-	49 921	A
Valeur des parts achetées converties en EUR		165 981	B
Frais d'acquisition des titres		-	
Ecart d'acquisition		215 902	A-B

Cet écart d'acquisition n'a pas été déprécié car le calcul des cash flows fait apparaître des cash flows futurs suffisants. De plus l'activité est très récente et cette augmentation de participation intervient dans le cadre d'une prise de contrôle d'OVS par la société CHAMARRE.

3.3.5 Stocks

Les stocks de matières sèches et de liquides sont évalués à leur prix d'acquisition et s'élèvent à 1 166 984 € et les stocks de produits finis à leur prix de revient pour un montant de 687 216 €. On notera que les stocks de matières sèches ont été dépréciés pour 201 268 € (étiquettes obsolètes) et les produits finis pour 31.991 € (mauvaise qualité du vin).

Les stocks de marchandises (détenus par la société OVS) s'élèvent à 100 717 €.

3.3.6 Disponibilités

Les liquidités au 30/06/2007 se décomposent comme suit :

- Disponibilités en banque ou en caisse évaluées pour leur valeur nominale ; Elles s'élèvent à 376 218 €.
- Valeurs mobilières de placement pour 405 994 € ; Elles sont évaluées à leur coût d'achat.

On notera que ces VMP ont été nanties en totalité au profit de la COFACE concernant la garantie des dépenses engagées pour le développement de l'activité sur une période de 4 ans.

3.3.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont composées notamment de :

- Créances clients : 624 238 €
- Clients effets à recevoir : 15 243 €
- TVA sur prestations de services : 57 599 €
- Remboursement crédit de TVA : 220 000 €
- TVA sur factures non parvenues : 68 480 €

A noter que des écarts de conversion sur dettes étrangères ont été constatés à la clôture pour un solde à l'actif de 133 €. Ces écarts de conversion sont ensuite ventilés entre les réserves de conversion et le résultat pour la variation de la période.

3.3.8 Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale et se composent principalement de :

- Dettes financières : 1.003.820 € (dont billets à ordre de 800.000 euros).
- Dettes fournisseurs : 2 616 729 €
- Factures non parvenues : 1 196 571 €
- Couverture des dépenses par la Coface : 262 643 €
- Dettes de personnel : 182 978€
- Avances des sociétés liées (RL Animation et Renaudat & Ass) : 1 200 000 €

A noter que des écarts de conversion sur dettes étrangères ont été constatés à la clôture pour un solde au passif de 338 €. Comme pour l'actif, une ventilation entre le résultat et les réserves est réalisée.

La société CHAMARRE a bénéficié d'une couverture de ses dépenses de développement par la COFACE qui a versé 262.643 € pour la période allant du 1er mars 2005 au 28 février 2006 ; Cette somme sera à rembourser à partir du 1 er mars 2009.

3.3.9 Impôts différés

La situation fiscale différée est déterminée suivant la méthode du calcul global en tenant compte :

- Des reports déficitaires et amortissements différés,
- Des décalages temporaires,
- Des retraitements de consolidation,
- Des éliminations intragroupes ayant une influence sur le résultat (provisions...).

Les impôts différés sont calculés par la méthode du report variable, soit 33,33 % pour CHAMARRE et 21 % pour OWS. Par prudence, les impôts différés ne sont pas comptabilisés sous forme de provision.

Des impôts différés actifs et passifs sont calculés et suivis au titre des retraitements de consolidation et au titre des différences temporaires entre les résultats sociaux et fiscaux de la filiale.

3.3.10 Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les indemnités de départ à la retraite du groupe ne sont pas encore calculées car les entreprises sont très récentes (début 2005 pour CHAMARRE et mi 2006 pour OWS).

3.3.11 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

3.4 NOTES SUR LE BILAN

3.4.1 Capitaux propres

Le capital social s'élève à 2 007.647 € ; Il est libéré et versé en totalité.

Par ailleurs, les intérêts minoritaires débiteurs de la période ont été absorbés par le Groupe et s'élèvent à – 96 281 euros.

3.4.2 Autres fonds propres

La société CHAMARRE a obtenu, dans le cadre de son activité de commerce de vins à l'exportation, une avance de l'Office Nationale Interprofessionnelle de Vins (ONIVINS) s'élevant à 1.600.000 € sur l'exercice 2005.

Cette avance est conditionnée à la libération totale du capital et à l'investissement de cette somme dans le développement et la mise au point de nouveaux produits, le matériel informatique et les frais généraux.

Le remboursement de cette avance s'échelonnera sur 4 années :

- 400.000 € le 1^{er} juin 2009.

- 400.000 € le 1^{er} juin 2010.

- 400.000 € le 1^{er} juin 2011.

- 400.000 € le 1^{er} juin 2012.

3.4.3 Provisions pour risques et charges

Elles correspondent à une transaction en-cours avec un salarié : 32 813€.

3.4.4 Comptes de régularisation

Les comptes de charges constatées d'avance représentent les charges comptabilisées dans l'exercice dont la quote-part concerne l'exercice suivant.

3.4.5 Suivi des impôts différés

Par prudence, les Impôts différés actifs sur déficits fiscaux n'ont pas été activés. Cependant, ils font l'objet d'un suivi extra-comptable et s'élèvent à 2 127 447 €.

3.5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.5.1 Chiffre d'affaires

Il se compose principalement des ventes de produits finis vers trois destinations :

- France : 460 306 €
- CEE : 501 403 €
- Export : 438 373 €.

Dans le cadre du processus engagé par la société en vue de son admission au marché libre, celle-ci a décidé d'adopter la règle de comptabilisation suivante en matière de présentation des commissions, rabais remises et ristournes accordées. Ces dernières sont présentées en minoration du chiffre d'affaires et non plus en charges externes.

3.5.2 Charges

Les charges se composent principalement des matières premières, y compris variation de stocks, (1 030 618 €) et des dépenses de fonctionnement engagées dans le cadre du développement des sociétés (3 367 829 €).

Il est à noter que des autres charges sont comptabilisées pour environ 230 000 € au titre du réassort des produits 2007 en Angleterre. Ces autres charges n'ont pas un caractère récurrent.

3.5.3 Résultat par action

Résultat Net part du Groupe	-2 738 993
Nombre d'actions	2 007 647
Résultat Net par action	- 1,36

3.6 NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

3.6.1 Litiges

Il existe un litige entre la société CHAMARRE et la société d'intérêt collectif agricole "Les vignerons catalans" concernant l'utilisation du logo en forme de "papillon" ; l'avocat suivant ce litige estime le risque à la demande des Vignerons catalans (25.000 €) augmentée des frais de procédures (15.000 €).

3.6.2 Engagements donnés

La société CHAMARRE s'est engagée à soutenir sa filiale OWS à hauteur d'environ 410.000 €

3.6.3 Droit Individuel à la Formation (DIF)

Les droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élèvent au 30 juin 2007 à 366 heures dont 14 utilisées.

3.6.4 Nantissement de valeurs mobilières de placement

On notera que les valeurs mobilières de placement ont été nanties à hauteur de 405.994 € au profit de la COFACE concernant la garantie des dépenses engagées pour le développement de l'activité sur une période de 4 ans.

3.7 Points particuliers

3.7.1 Perspectives d'évolution

Les pertes du groupe s'expliquent toujours par le fait qu'il soit en démarrage. Ainsi pour son financement, le groupe continue à réaliser des augmentations de capital et il est actuellement en cours de levée des fonds sur le marché libre auprès des investisseurs.

3.7.2 Evénements postérieurs à la clôture

On notera qu'une augmentation de capital au profit de la SAS Renaudat & Associés a été décidée le 10 Août 2007 pour un montant total de 2 000 001€ (prime d'émission comprise).

3.7.3 Revue des comptes sociaux OWS

Il est à noter que les comptes sociaux semestriels au 30 juin 2007 de la société OWS n'ont pas fait l'objet d'un audit. Cependant ils ont été établis par les soins de l'expert-comptable.

IMMOBILISATIONS

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2007
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p	Cessions	
Frais d'établissement et de développement						
Autres	138 081		467			138 549
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	138 081		467			138 549
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	21 101					21 101
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	22 961		7 607			30 568
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 062		7 607			51 669
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	7 233		60 443		12 184	55 492
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 233		60 443		12 184	55 492
TOTAL	189 376		68 517		12 184	245 710

AMORTISSEMENTS

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/6/2007
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement et de développement				
Autres	45	93		138
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45	93		138
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 409	1 201		3 610
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	4 888	4 213		9 101
Emballages récupérables et divers				-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 297	5 414		12 711
TOTAL	7 342	5 507	-	12 849

PROVISIONS

Etat exprimé en euros	Debut d'exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/07
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuation des cours				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92				
Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges		32 813		32 813
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		32 813		32 813
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations incorporelles, corporelles, des titres mis en équivalence				
titres de participation				
autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours	46 064	187 195		233 259
Sur comptes clients				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	46 064	187 195		233 259
TOTAL	46 064	220 008	-	266 072
Dont dotations et reprises d'exploitation		220 008		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

CREANCES ET DETTES

Etat exprimé en euros

CREANCES	30/06/07	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	55 492	55 492	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	624 238	624 238	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	607	607	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	348 436	348 436	
Divers			
Groupe et associés	-	-	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	27 353	27 353	
Charges constatées d'avances	79 865	79 865	
TOTAL DES CREANCES	1 140 991	1 140 991	

DETTES	30/06/07	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	1 003 820	1 003 820		
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	345 615	345 615		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 813 300	3 813 300		
Personnel et comptes rattachés	77 941	77 941		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	105 037	105 037		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	79	79		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	7 530	7 530		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 200 000	1 200 000		
Autres dettes	20 956	20 956		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	6 574 278	6 574 278		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				

CHARGES A PAYER

Etat exprimé en euros		30/06/2007
Total des Charges à payer		1 306 796
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 260
<i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	1 347	
<i>INTERETS COURUS CONCOURS BANCA</i>	913	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 196 571
<i>FFNP - FCTES FOURN NON PARVENU</i>	1 196 571	
Dettes fiscales et sociales		107 965
<i>PERSONNEL - CHARGES A PAYER</i>	55 367	
<i>PROVISIONS 13 EME MOIS</i>	13 681	
<i>CHARGES SOCIALES A PAYER</i>	25 102	
<i>CHARGES SOCIALES S/13 EME MOIS</i>	6 285	
<i>ÉTAT A PAYER</i>	7 530	

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D AVANCE

Etat exprimé en euros	30/07/2006	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		79 865	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		79 865	

CAPITAL SOCIAL

Etat exprimé en euros

	30/06/2007	Nombre	Val. Nominale	Montant	31/12/2006
Du capital social début exercice		1 827 647	1	1 827 647	1 510 000
Emises pendant l'exercice		180 000		180 000	
Remboursées pendant l'exercice		2 007 647	1	2 007 647	1 827 647
Du capital social fin d'exercice					

EFFECTIF MOYEN

	30/06/2007	Interne	Externe	31/12/2006
Cadres & professions intellectuelles supérieures		17		12
Professions intermédiaires				
Employés		3		3
Ouvriers				
TOTAL		20		15

20.2 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS PRO FORMA AU 30 JUIN 2007



PricewaterhouseCoopers
Entreprises
179 cours du Médoc
33300 BORDEAUX
Téléphone 05 57 10 08 00
Fax 05 57 10 08 08

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES PRO FORMA

Comptes consolidés intermédiaires pro forma au 30 juin 2007

Aux Associés Commanditaires et Commandités

CHAMARRE
1, rue Méhul
75002 Paris

Mesdames, Messieurs,

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes consolidés intermédiaires pro forma couvrant la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport, établis afin d'être présentés aux investisseurs dans le cadre de la levée de fonds que vous envisagez de réaliser sur le marché libre.

Ces comptes consolidés intermédiaires pro forma ont été établis sous la responsabilité de votre associé-gérant commandité, à partir des comptes sociaux intermédiaires de la société CHAMARRE au 30 juin 2007 qui ont fait l'objet de notre part d'un examen limité selon les normes professionnelles applicables en France, et des comptes sociaux de la société filiale américaine OWS au 30/06/2007 qui n'ont pas fait l'objet d'une revue limitée mais d'un simple rapport de compilation d'un cabinet local. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre examen limité nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve mais attirer l'attention du lecteur sur le point de l'annexe concernant la continuité d'exploitation de la société et le changement de méthode de présentation comptable des remises, rabais et ristournes.

Chamarré

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires pro forma
Comptes consolidés intermédiaires pro forma au 30 juin 2007

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes pro forma ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissements des derniers comptes intermédiaires au 30 juin 2007.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'élément de nature à remettre en cause, le caractère raisonnable des conventions retenues, et décrites en annexe, pour présenter les effets de l'augmentation du pourcentage de détention dans l'unique filiale de la société (OWS) et des conséquences sur la méthode de consolidation dans les comptes pro forma, leur traduction chiffrée de ces conventions, et la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes sociaux intermédiaires au 30 juin 2007. Nous attirons votre attention sur la note 3.7.1 concernant la continuité d'exploitation de votre société.

Du fait du contexte particulier, rappelé ci-dessus, dans lequel s'inscrit la présentation des comptes pro forma, il convient de rappeler que leur utilisation, ainsi que celle du présent rapport, dans un contexte différent, pourrait ne pas être appropriée.

Bordeaux, le 14 septembre 2007

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Entreprises


Francis DESCUBES

20.3 COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA AU 31 DÉCEMBRE 2006

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 3 604 268 euros.
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - . un total produits de 2 752 841 euros
 - . un total charges de 5 221 380 euros
 - . dégage un résultat de -2 468 539 euros

Les comptes présentés sont réalisés dans le cadre d'une introduction en bourse sur le marché libre. Ils intègrent l'augmentation de participation de CHAMARRE dans son unique filiale OWS (détenion finale à 75,3%) à horizon fin 2007. Au 31 décembre 2006, OVS détenait 31% du capital de sa filiale. Début septembre 2007, OVS a acquis 31% supplémentaire de sa filiale OWS. Le reliquat soit 13,3% sera acquis d'ici fin octobre 2007. A ce titre, un engagement irrévocable de cession (« Assignment of interest ») a été conclu entre les actionnaires le 13 septembre 2007.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

BILAN ACTIF

Montants exprimés en euros

	Comptes consolidés pro-forma		
	Montants bruts	Amortissements / provisions	Valeurs nettes au 31.12.2006
ACTIF			
Ecart d'acquisition actif	215 902		215 902
Concessions, brevets et droits similaires	138 081	- 45	138 036
Autres immobilisations corporelles	44 062	- 7 297	36 765
Titres de participation			-
Autres immobilisations financières	7 233		7 233
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	405 278	- 7 342	397 936
Stocks de marchandises	51 181	-	51 181
Stocks de matières premières	720 273	- 14 073	706 200
Stocks de produits finis	412 824	- 31 991	380 833
Clients et comptes rattachés	901 200		901 200
Autres créances	210 927		210 927
Valeurs mobilières de placement	405 994		405 994
Disponibilités	440 720		440 720
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 143 119	- 46 064	3 097 055
Charges constatées d'avance	109 276		109 276
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	109 276	-	109 276
TOTAL ACTIF	3 657 673	- 53 406	3 604 268

BILAN PASSIF

Montants exprimés en euros

PASSIF	Comptes consolidés pro-forma		
	Montants bruts	Amortissements / provisions	Valeurs nettes au 31.12.2006
Capital social	1 827 646		1 827 646
Primes d'émission	182 353		182 353
Réserves et report à nouveau	- 1 459 032		- 1 459 032
Réserves de consolidation	154 163		154 163
Réserves de conversion	- 863		- 863
Résultat de l'exercice	- 2 468 539		- 2 468 539
Provisions réglementées			-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	- 1 764 271	-	- 1 764 271
Intérêts des minoritaires	57 969		57 969
Avances conditionnées	1 600 000		1 600 000
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	1 600 000		1 600 000
Provisions pour risques			-
Provisions pour charges			-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			-
Emprunts et dette financières auprès des établissements de crédits	901 412		901 412
Emprunts et dette financières divers	355 228		355 228
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 249 428		2 249 428
Dettes fiscales et sociales	204 502		204 502
TOTAL DETTES	3 710 570		3 710 570
TOTAL PASSIF	3 604 268	-	3 604 268

COMpte DE RESULTAT

	Comptes consolidés pro-forma 31.12.2006
<i>Ventes de marchandises</i>	39 596
<i>Production vendus</i>	2 734 182
Chiffres d'affaires Brut	2 773 778
<i>Remises, rabais, ristournes</i>	- 481 135
Chiffres d'affaires Net	2 292 643
<i>Production stockée</i>	412 824
<i>Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges</i>	3 196
<i>Autres produits</i>	9 657
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	2 718 320
<i>Achats de marchandises</i>	18 270
<i>Variation de stocks de marchandises</i>	- 51 181
<i>Achat de matières premières et autres approvisionnements</i>	2 297 935
<i>Variation de stocks de matière premières</i>	- 720 273
<i>Autres achats et charges externes</i>	2 656 580
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	20 057
<i>Salaires et traitements</i>	650 330
<i>Charges sociales</i>	272 398
<i>Dotations aux amortissements</i>	7 303
<i>Dotations aux provisions</i>	46 064
<i>Autres charges</i>	20
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	5 197 503
<i>Différences positives de change</i>	2 607
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	31 914
Total produits financiers	34 521
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	17 097
<i>Différence négatives de change</i>	2 422
Total charges financières	19 519
TOTAL RESULTAT FINANCIER	15 002
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	-
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>	-
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>	-
Total produits exceptionnels	-
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	4 358
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>	-
<i>Dotations exceptionnelles aux provisions et transferts de charges</i>	-
Total charges exceptionnelles	4 358
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 4 358
Total Résultat net	- 2 468 539

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 3 604 268 euros.
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - . un total produits de 2 752 841 euros
 - . un total charges de 5 221 380 euros
 - . dégage un résultat de -2 468 539 euros

Les comptes présentés sont réalisés dans le cadre d'une introduction en bourse sur le marché libre. Ils intègrent l'augmentation de participation de CHAMARRE dans son unique filiale OWS (détention finale à 75,3%) à horizon fin 2007. Au 31 décembre 2006, OVS détenait 31% du capital de sa filiale. Début septembre 2007, OVS a acquis 31% supplémentaire de sa filiale OWS. Le reliquat soit 13,3% sera acquis d'ici fin octobre 2007. A ce titre, un engagement irrévocable de cession (« Assignment of interest ») a été conclu entre les actionnaires le 13 septembre 2007.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels consolidés pro-forma de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 604 268 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 752 841 euros et un total charges de 5 221 380 euros, dégageant ainsi un résultat de -2 468 539 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2006 et finit le 31/12/2006. Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 Changement de méthode et règle de présentation des comptes

Dans le cadre du processus engagé par la société en vue de son admission au marché libre, celle-ci a décidé d'adopter la règle de comptabilisation suivante en matière de présentation des commissions, rabais remises et ristournes accordées. A compter du 1er janvier 2007, ces dernières sont présentées en minoration du chiffre d'affaires et non plus en charges externes.

Ce changement de méthode a été appliqué dès décembre 2006 au titre des comptes consolidés pro-forma.

2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Principes et méthodes de consolidation appliqués

Les sociétés significatives dans lesquelles le groupe dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale avec dégagement des intérêts minoritaires.

2.2 Sociétés consolidées

La société OWS est consolidée par Intégration Globale (IG).

Sociétés	31/12/2005		31/12/2006	
	% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle
CHAMARRE	100	100	100	100
Other Wines and Spirits - OWS			75,30	100

3.1 Principes généraux

Les comptes consolidés présentés en Euros, ont été établis en conformité avec le règlement n° 2005-10 (norme CRC).

Les comptes consolidés de la société du groupe CHAMARRE sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

3.2 Conversion des comptes en euros de la société OWS

« Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués, les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture,
- les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de change de la période,
- l'écart de conversion en résultant est porté au poste "Écarts de conversion" inclus dans les capitaux propres.

Les goodwill sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis en euros au taux de clôture. »

3.3 Règles et méthodes de consolidation

- Divers retraitements des comptes sociaux des filiales sont opérés au cours du processus de consolidation. Les principaux retraitements ont pour objet :
 - L'élimination des résultats internes à l'ensemble consolidé ;
 - L'élimination des opérations intragroupes ;
 - Le suivi des impôts différés ;
 - Le retraitement des titres de participations ;
 - Le retraitement des provisions règlementées ;
 - Le retraitement de la marge sur stocks ;
 - Le retraitement des indemnités de départ à la retraite et assimilés n'a pas été effectué car il n'y a pas de provision passée à ce titre. En effet, l'engagement des sociétés en matière d'indemnités de départ en retraite apparaît non significatif en raison de la création récente des deux sociétés.

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 décembre.

Les principales méthodes utilisées sont :

3.3.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste se constitue principalement de la marque "CHAMARRE" pour 137.522 € .

En accord avec les nouvelles normes sur les actifs immobilisés, il est possible d'immobiliser les marques créées en externe en opposition aux marques créées en interne indissociables de l'activité.

En l'espèce, la valeur de la marque "CHAMARRE" comprend les coûts de développement marketing et artistiques ainsi que les frais de dépôt.

3.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a acquis du matériel de bureau et informatique pour un total de 5.733 € sur l'exercice.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Installations générales : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

On notera que l'application des nouvelles normes relatives aux actifs immobilisés n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes 2006.

3.3.3 Immobilisations financières

La société CHAMARRE a acquis une participation dans la société O.W.S. Cette filiale est chargée de la distribution des produits de la marque "Chamarré" sur le territoire américain.

Pour les besoins de l'établissement des comptes pro-forma, le pourcentage de détention dans la filiale OWS a été porté à 75,3%.

Aucune dépréciation n'a été constatée, l'activité d'O.W.S étant en démarrage.

Les dépôts et cautionnements concernent principalement la garantie attachée au contrat VIE de E.Vaury et versée à l'organisme "Ubifrance" pour 7.050 € . Ce dépôt sera remboursé au terme du contrat à savoir le 30 avril 2007.

3.3.4 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de la filiale et la quote-part correspondante dans les capitaux propres de la filiale lors de l'acquisition.

Ils sont répartis en écarts d'évaluation et en écarts d'acquisition amortissables sur une durée comprise entre 5 et 20 ans pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement exceptionnel lorsque la rentabilité constatée ou les perspectives d'avenir de la société concernée ne permettent pas de maintenir la valeur nette de ces actifs au bilan.

A ce jour, l'affectation de cet écart d'acquisition (215 902 euros au titre d'OWS) n'a pas encore été réalisée.

L'écart d'acquisition a été déterminé de la manière suivante :

QP de SN OWS consolidée	-	49 921	A
Valeur des parts achetées converties en EUR		165 981	B
Frais d'acquisition des titres		-	
Ecart d'acquisition		215 902	A-B

Cet écart d'acquisition n'a pas été déprécié car le calcul des cash flow fait apparaître des cash flow futurs suffisants. De plus l'activité est très récente et cette augmentation de participation intervient dans le cadre d'une prise de contrôle d'OWS par la société CHAMARRE.

3.3.5 Stocks

Les stocks de matières sèches et de liquides sont évalués à leur prix d'acquisition et s'élèvent à 720.273,21 € et les stocks de produits finis à leur prix de revient pour un montant de 412.823,92 €. On notera que les stocks de matières sèches ont été dépréciés pour 14.073,45 € (étiquettes obsolètes) et les produits finis pour 31.990,68 € (mauvaise qualité du vin).

Les stocks de marchandises (détenus par la société OWS) s'élèvent à 51 181 €.

3.3.6 Disponibilités

Les liquidités au 31/12/2006 se décomposent comme suit :

- Disponibilités en banque ou en caisse évaluées pour leur valeur nominale ; Elles s'élèvent à 440720 €.
- Valeurs mobilières de placement pour 405.994 € ; Elles sont évaluées à leur coût d'achat.

On notera que ces VMP ont été nantiques en totalité au profit de la COFACE concernant la garantie des dépenses engagées pour le développement de l'activité sur une période de 4 ans.

3.3.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont composées notamment de :

- Créances clients : 661 127 €
- Clients effets à recevoir : 219.377 €
- TVA sur prestations de services :48.543 €
- Remboursement crédit de TVA : 68.000 €
- TVA sur factures non parvenues : 77.179 €

A noter que des écarts de conversion sur dettes étrangères ont été constatés à la clôture pour un solde à l'actif de 133 €. Ces écarts de conversion sont ensuite ventilés entre les réserves de conversion et le résultat pour la variation de la période.

3.3.8 Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale et se composent principalement de :

- Dettes financières : 1.003.011 € (dont billets à ordre de 800.000 mille euros remboursables au plus tard le 31 janvier 2007).
- Dettes fournisseurs : 1.373.938 €
- Factures non parvenues :872.527 €
- Couverture des dépenses par la Coface : 262 643 €
- Dettes de personnel : 175.998€
- TVA collectée : 17.419 €

A noter que des écarts de conversion sur dettes étrangères ont été constatés à la clôture pour un solde au passif de 338 €. Comme pour l'actif, une ventilation entre le résultat et les réserves est réalisée.

La société CHAMARRE a bénéficié d'une couverture de ses dépenses de développement par la COFACE qui a versé 262.643 € pour la période allant du 1er mars 2005 au 28 février 2006 ; Cette somme sera à rembourser à partir du 1 er mars 2009.

3.3.9 Impôts différés

La situation fiscale différée est déterminée suivant la méthode du calcul global en tenant compte :

- Des reports déficitaires et amortissements différés,
- Des décalages temporaires,
- Des retraitements de consolidation,
- Des éliminations intragroupes ayant une influence sur le résultat (provisions...).

Les impôts différés sont calculés par la méthode du report variable, soit 33,33 % pour CHAMARRE et 21 % pour OWS. Par prudence, les impôts différés ne sont pas comptabilisés sous forme de provision.

Des impôts différés actifs et passifs sont calculés et suivis au titre des retraitements de consolidation et au titre des différences temporaires entre les résultats sociaux et fiscaux de la filiale.

3.3.10 Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les indemnités de départ à la retraite du groupe ne sont pas encore calculées car les entreprises sont très récentes (début 2005 pour CHAMARRE et mi 2006 pour OWS).

3.3.11 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de

la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

3.4 NOTES SUR LE BILAN

3.4.1 Capitaux propres

Le capital social s'élève à 1.827.647 € ; Il est libéré et versé en totalité.

On notera que la société a bénéficié de quatre augmentations de capital successives pour un montant total de 317.647 €. Ces augmentations ont été assorties de primes d'émission pour 182.353 €. (soit un total de 500.000 €).

Par ailleurs, les intérêts minoritaires débiteurs de la période ont été absorbés par le Groupe et s'élèvent à - 75 013 euros.

3.4.2 Autres fonds propres

La société CHAMARRE a obtenu, dans le cadre de son activité de commerce de vins à l'exportation, une avance de l'Office Nationale Interprofessionnelle de Vins (ONIVINS) s'élevant à 1.600.000 € sur l'exercice 2005.

Cette avance est conditionnée à la libération totale du capital et à l'investissement de cette somme dans le développement et la mise au point de nouveaux produits, le matériel informatique et les frais généraux.

Le remboursement de cette avance s'échelonne sur 4 années :

- 400.000 € le 1^{er} juin 2009.
- 400.000 € le 1^{er} juin 2010.
- 400.000 € le 1^{er} juin 2011.
- 400.000 € le 1^{er} juin 2012.

3.4.3 Comptes de régularisation

Les comptes de charges constatées d'avance représentent les charges comptabilisées dans l'exercice dont la quote-part concerne l'exercice suivant.

3.4.4 Suivi des impôts différés

Par prudence, les Impôts différés actifs sur déficits fiscaux n'ont pas été activés. Cependant, ils font l'objet d'un suivi extra-comptable et s'élèvent à 1 199 288 €.

3.5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.5.1 Chiffre d'affaires

Il se compose principalement des ventes de produits finis vers trois destinations :

- France : 694 099 €
- CEE : 2 032 108 €
- Export : 47 572 €.

3.5.2 Charges

Les charges se composent principalement des matières premières, y compris variation de stocks, (1.577.662 €) et des dépenses de fonctionnement engagées dans le cadre du développement des sociétés (3 652 752 €).

3.5.3 Résultat par action

Résultat Net part du Groupe	-	2 468 539
Nombre d'action		1 827 647
Résultat Net par action	-	1,35

Documents soumis
au contrôle
Commissaire aux Comptes

Il est à noter qu'aucun BSA existant en 2006 n'a été souscrit et qu'ils ont ensuite été annulés en 2007.

3.6 NOTES SUR LE HORS BILAN

3.6.1 Litiges

Il existe un litige entre la société CHAMARRE et la société d'intérêt collectif agricole "Les vignerons catalans" concernant l'utilisation du logo en forme de "papillon" ; l'avocat suivant ce litige estime le risque à la demande des Vignerons catalans (25.000 €) augmentée des frais de procédures (15.000 €).

3.6.2 Engagements donnés

La société CHAMARRE s'est engagée à soutenir sa filiale OWS à hauteur d'environ 820.000 €

3.6.3 Droit Individuel à la Formation (DIF)

Les droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élèvent au 31 décembre 2006 à 239 heures dont aucune n'a été utilisée.

3.6.4 Nantissement de valeurs mobilières de placement

On notera que les valeurs mobilières de placement ont été nanties à hauteur de 405.994 € au profit de la COFACE concernant la garantie des dépenses engagées pour le développement de l'activité sur une période de 4 ans.

3.7 Points particuliers

3.7.1 Perspectives d'évolution

Les pertes du groupe s'expliquent toujours par le fait qu'il soit en démarrage. Ainsi pour son financement, le groupe continue à réaliser des augmentations de capital et il est actuellement en cours de levée des fonds sur le marché libre auprès des investisseurs.

3.7.2 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture des comptes.

IMMOBILISATIONS

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2006
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	

Frais d'établissement et de développement						
Autres	128 885		9 196			138 081
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	128 885		9 196			138 081
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	21 101					21 101
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	15 933		7 028			22 961
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 034		7 028			44 062
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	2 574		7 111		2 452	7 233
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 574		7 111		2 452	7 233
TOTAL	168 493		23 335		2 452	194 280

AMORTISSEMENTS

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2006
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement et de développement				
Autres		45		45
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		45		45
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers		2 409		2 409
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	39	4 849		4 888
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39	7 258		7 297
TOTAL	39	7 303		7 342

PROVISIONS

Etat exprimé en euros	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2006
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuation des cours				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92				
Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations incorporelles, corporelles, des titres mis en équivalence				
titres de participation				
autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours		46 064		46 064
Sur comptes clients				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		46 064		46 064
TOTAL		46 064		46 064
Dont dotations et reprises d'exploitation		46 064		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

CREANCES	31/12/2006	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	7 233	7 050	183
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	901 200	901 200	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	199 684	199 684	
Divers	4 321	4 321	
Groupe et associés	1 323	1 323	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	600	600	
Charges constatées d'avances	109 276	109 276	
TOTAL DES CREANCES	1 228 637	1 228 454	183

DETTES	31/12/2006	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	901 412	901 412		
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	355 228		355 228	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 249 228	2 249 228		
Personnel et comptes rattachés	45 387	45 387		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	130 610	130 610		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	17 420	17 420		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	11 086	11 086		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	3 710 371	3 355 143	355 228	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	259 500			

CHARGES A PAYER

Etat exprimé en euros		31/12/2006
Total des Charges à payer		934 957
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 011
<i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	1 347	
<i>INTERETS COURUS CONCOURS BANCA</i>	1 664	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		872 527
<i>FFMP - FCTES FOURN NON PARVENU</i>	872 527	
Dettes fiscales et sociales		59 419
<i>PERSONNEL - CHARGES A PAYER</i>	28 411	
<i>PROVISIONS 13 EME MOIS</i>	5 833	
<i>CHARGES SOCIALES A PAYER</i>	11 823	
<i>CHARGES SOCIALES S/13 EME MOIS</i>	2 266	
<i>ÉTAT A PAYER</i>	11 086	

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D AVANCE

Etat exprimé en euros	31/12/2006	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		109 276	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		109 276	

CAPITAL SOCIAL

Etat exprimé en euros

31/12/2006	Nombre	Val. Nominale	Montant
De capital social début exercice	1 510 000	1	1 510 000
Emises pendant l'exercice	317 647		
Remboursés pendant l'exercice	1 827 647	1	1 827 647
De capital social fin d'exercice			

EFFECTIF MOYEN

31/12/2006	Interne	Externe
Cadres & professions intellectuelles supérieures	12	
Professions intermédiaires		
Employés	3	
Ouvriers		
TOTAL	15	

20.4 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA AU 31 DÉCEMBRE 2006



PricewaterhouseCoopers
Entreprises
179 cours du Médoc
33300 BORDEAUX
Téléphone 05 57 10 08 00
Fax 05 57 10 08 08

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA

Comptes consolidés pro forma au 31 décembre 2006

Aux Associés Commanditaires et Commandités

CHAMARRE
1, rue Méhul
75002 Paris

Mesdames, Messieurs,

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes consolidés pro forma au 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport, établis afin d'être présentés aux investisseurs dans le cadre de la levée de fonds que vous envisagez de réaliser sur le marché libre.

Ces comptes consolidés pro forma ont été établis sous la responsabilité de votre associé-gérant commandité, à partir des comptes sociaux de la société CHAMARRE au 31 décembre 2006, qui ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France, et des comptes sociaux de la société filiale américaine OWS au 31/12/2006, qui ont fait l'objet d'un rapport de revue limitée signé par un cabinet local. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve mais attirer l'attention du lecteur sur le point de l'annexe concernant la continuité d'exploitation de la société.

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes pro forma ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes annuels au 31 décembre 2006.

Chamarré

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés pro forma
Comptes consolidés pro forma au 31 décembre 2006

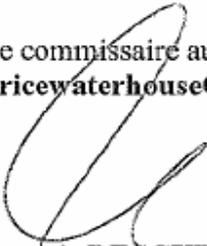
Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un évènement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

A notre avis, les conventions retenues, et décrites en annexe, constituent une base raisonnable pour présenter les effets de l'augmentation du pourcentage de détention dans l'unique filiale de la société (OWS) et des conséquences sur la méthode de consolidation dans les comptes pro forma, leur traduction chiffrée est appropriée et, à l'exception du changement de présentation comptable visé ci-dessous, les méthodes sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes sociaux 2006. Nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe 1.1 qui décrit la modification de méthode de présentation comptable des rabais, remises et ristournes accordés appliquée depuis le 1er janvier 2007 et retenue pour les comptes consolidés pro forma au 31 décembre 2006 ainsi que la note 3.7.1 concernant la continuité d'exploitation de votre société.

Du fait du contexte particulier, rappelé ci-dessus, dans lequel s'inscrit la présentation des comptes pro forma, il convient de rappeler que leur utilisation, ainsi que celle du présent rapport, dans un contexte différent, pourrait ne pas être appropriée.

Bordeaux, le 14 septembre 2007

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Entreprises


Francis DESCUBES

20.5 COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2006

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2006			31/12/2005
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	138 081	45	138 036	128 885
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	42 767	7 232	35 536	36 995	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	73 106		73 106		
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	7 233		7 233	2 574	
TOTAL (II)	261 188	7 277	253 911	168 454	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	720 273	14 073	706 200	
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	412 824	31 991	380 833	
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				6 812
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	976 302		976 302	
	Autres créances	205 284		205 284	274 256
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	405 994		405 994	2 092 328	
Disponibilités	561 002		561 002	33 435	
Charges constatées d'avance	109 276		109 276	1 619	
TOTAL (III)	3 390 956	46 064	3 344 891	2 408 450	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)	133		133	9
TOTAL ACTIF	3 652 276	53 341	3 598 935	2 576 912	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				7 050	2 574
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2006	31/12/2005
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 827 647	1 510 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	182 353	
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 459 032)	
	Résultat de l'exercice	(2 168 084)	(1 459 032)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	90		
	Total des capitaux propres	(1 617 026)	50 968
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	1 600 000	1 600 000
	Total des autres fonds propres	1 600 000	1 600 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	901 412	
	Emprunts et dettes financières divers	262 643	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 247 065	906 855
	Dettes fiscales et sociales	204 503	18 745
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	3 615 623	925 600
	Ecarts de conversion passif	338	345
	TOTAL PASSIF	3 598 935	2 576 912
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2 168 083,52)	(1 459 032,46)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	3 352 980	925 600
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	901 412	

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2006	31/12/2005
		France	Exportation	12 mois	10 mois
P. PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	672 123	2 114 068	2 786 191	
	Production vendue (Services et Travaux)	21 976		21 976	
	Montant net du chiffre d'affaires	694 099	2 114 068	2 808 167	
	Productions stockée			412 824	
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				3 430
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			3 196	
	Autres produits			92	64
	Total des produits d'exploitation				3 224 278
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			2 297 935	
	Variation de stock			(720 273)	
	Autres achats et charges externes			2 956 138	1 430 202
	Impôts, taxes et versements assimilés			13 570	755
	Salaires et traitements			555 004	23 485
	Charges sociales du personnel			249 199	11 057
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			7 237	39
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			46 064	
Dotations aux provisions					
Autres charges			20	2	
Total des charges d'exploitation				5 404 894	1 465 541
RESULTAT D'EXPLOITATION				(2 180 616)	(1 462 047)

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2006	31/12/2005
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 180 616)	(1 462 047)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 614 29 858	3 353
	Total des produits financiers	32 472	3 353
CHARGE FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 194 2 298	36 302
	Total des charges financières	15 492	338
RESULTAT FINANCIER		16 980	3 015
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(2 163 636)	(1 459 032)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 358 90	
	Total des charges exceptionnelles	4 448	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(4 448)	
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		3 256 751	6 846
TOTAL DES CHARGES		5 424 834	1 465 879
RESULTAT DE L'EXERCICE		(2 168 084)	(1 459 032)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 3 598 935 euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de 3 256 751 euros
 - un total charges de 5 424 834 euros

 - dégage un résultat de -2 168 084 euros

L'exercice considéré :

- débute le 01/01/2006
- finit le 31/12/2006
- et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de O.V.S avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 598 935 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 3 256 751 euros et un total **charges** de 5 424 834 euros, dégageant ainsi un **résultat** de -2 168 084 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2006 et finit le 31/12/2006.

Il a une durée de 12 mois.

I - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- **continuité de l'exploitation.**
- **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.**
- **indépendance des exercices.**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

A - Immobilisations incorporelles

Ce poste se constitue exclusivement de la marque "CHAMARRE" pour 137.522 €.

En accord avec les nouvelles normes sur les actifs immobilisés, il est possible d'immobiliser les marques créées en externe en opposition aux marques créées en interne indissociables de l'activité ;

En l'espèce, la valeur de la marque "CHAMARRE" comprend les coûts de développement marketing et artistiques ainsi que les frais de dépôt ; Ces dépenses ont été immobilisées pour 9.196 € en 2006.

B - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a acquis du matériel de bureau et informatique pour un total de 5.733 € sur l'exercice.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Installations générales : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

On notera que l'application des nouvelles normes relatives aux actifs immobilisés n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes 2006.

C - Immobilisations financières

La société O.V.S a acquis une participation dans la société O.W.S. Cette filiale est chargée de la distribution des produits de la marque "Chamarré" sur le territoire américain.

Les titres ont été acquis pour 73.106 € et représentent un pourcentage de détention de 31%.

Aucune dépréciation n'a été constatée, l'activité d'O.W.S étant en démarrage.

Les dépôts et cautionnements concernent principalement la garantie attachée au contrat VIE de E.Vaury et versée à l'organisme "Ubifrance" pour 7.050 €. Ce dépôt sera remboursé au terme du contrat à savoir le 30 avril 2007.

D - Stocks

Les stocks de matières sèches et de liquides sont évalués à leur prix d'acquisition et s'élèvent à 720.273,21 € et les stocks de produits finis à leur prix de revient pour un montant de 412.823,92 €. On notera que les stocks de matières sèches ont été dépréciés pour 14.073,45 € (étiquettes obsolètes) et les produits finis pour 31.990,68 € (mauvaise qualité du vin).

E - Disponibilités

Les liquidités au 31/12/2006 se décomposent comme suit :

- Disponibilités en banque ou en caisse évaluées pour leur valeur nominale ; Elles s'élèvent à 460.937 €.
- Valeurs mobilières de placement pour 405.994 € ; Elles sont évaluées à leur coût d'achat.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

F - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont composées notamment de :

- Créances clients : 756.855,10 €
- Clients effets à recevoir : 209.883,00 €
- TVA sur prestations de services : 48.543 €
- Remboursement crédit de TVA : 68.000 €
- TVA sur factures non parvenues : 77.179,02 €

A noter que des écarts de conversion sur dettes étrangères ont été constatés à la clôture pour un solde à l'actif de 133 €.

G - Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale et se composent ainsi :

- Dettes financières : 1.065.654 € (dont billets à ordre de 800.000 mille euros remboursables au plus tard le 31 janvier 2007).
- Dettes fournisseurs : 1.373.938,17 €
- Factures non parvenues : 872.526,62 €
- Dettes de personnel : 175.997,66 €
- TVA collectée : 17.419,50 €

A noter que des écarts de conversion sur dettes étrangères ont été constatés à la clôture pour un solde au passif de 338 €.

O.V.S a bénéficié d'une couverture de ses dépenses de développement par la COFACE qui a versé 262.643 € pour la période allant du 1er mars 2005 au 28 février 2006 ; Cette somme sera à rembourser à partir du 1er mars 2009.

II - NOTES SUR LE BILAN

A - Capitaux propres

Le capital social s'élève à 1.827.647 € ; Il est libéré et versé en totalité.

On notera que la société a bénéficié de quatre augmentations de capital successives pour un montant total de 317.647 €. Ces augmentations ont été assorties de primes d'émission pour 182.353 €. (soit un total de 500.000 €).

L'assemblée annuelle mixte du 26 juin 2006 a constatée que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social et a décidé la continuation de l'activité.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

B - Autres fonds propres

La société OVS a obtenu, dans le cadre de son activité de commerce de vins à l'exportation, une avance de l'Office Nationale Interprofessionnelle de Vins (ONIVINS) s'élevant à 1.600.000 € sur l'exercice 2005.

Cette avance est conditionnée à la libération totale du capital et à l'investissement de cette somme dans le développement et la mise au point de nouveaux produits, le matériel informatique et les frais généraux.

Le remboursement de cette avance s'échelonnait sur 4 années :

- 400.000 € le 1er juin 2009.
- 400.000 € le 1er juin 2010.
- 400.000 € le 1er juin 2011.
- 400.000 € le 1er juin 2012.

C - Comptes de régularisation

Les comptes de charges constatées d'avance représentent les charges comptabilisées dans l'exercice dont la quote-part concerne l'exercice suivant.

III - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A - Chiffre d'affaires

Il se compose principalement des ventes de produits finis vers trois destinations :

- France : 672.123 €
- CEE : 2.032.108 €
- Export : 81.960 €

Les prestations de services concernent la mise à disposition de personnel (21.976 €).

B - Charges

Les charges se composent principalement des matières premières (1.577.662 €) et des dépenses de fonctionnement engagées dans le cadre du développement de la société (3.774.091 €).

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

IV - POINTS PARTICULIERS

A - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture des comptes.

B - Engagements hors bilan

Les indemnités de fin de carrière n'ont pas été provisionnées ; En effet, l'activité est trop récente pour que celles-ci aient un impact significatif.

Il existe un litige entre OVS et la société d'intérêt collectif agricole "Les vigneron catalans" concernant l'utilisation du logo en forme de "papillon" ; l'avocat suivant ce litige estime le risque à la demande des Vignerons catalans (25.000 €) augmentée des frais de procédures (15.000 €).

La société OVS s'est engagée à soutenir sa filiale OWS à hauteur d'environ 410.000 €.

Les droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élèvent au 31 décembre 2006 à 239 heures dont aucune utilisée.

On notera que les valeurs mobilières de placement ont été nanties à hauteur de 405.994 € au profit de la COFACE concernant la garantie des dépenses engagées pour le développement de l'activité sur une période de 4 ans.

C - Perspectives d'évolution

Les pertes de la société s'expliquent par le fait qu'elle est en phase de démarrage ; Ainsi, en plus des augmentations de capital de l'exercice, des investisseurs seraient en passe de verser des fonds sur 2007.

D - Autres éléments

Concernant les frais de commercialisation, les mises en avant Leclerc et Monoprix sont basées sur des estimations fondées sur des pratiques validées par les commerciaux.

TELLES SONT LES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS JUGEES UTILES DE PRECISER POUR LA BONNE COMPREHENSION DES COMPTES ANNUELS.

LA GERANCE.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2006
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	128 885		9 196			138 081
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	128 885		9 196			138 081
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	21 101					21 101
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	15 933		5 733			21 666
Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 034		5 733			42 767
FINANCIÈRES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations			73 106			73 106
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	2 574		7 111		2 452	7 233
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 574		80 217		2 452	80 339
TOTAL	168 493		95 146		2 452	261 188

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2006
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres		45		45
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		45		45
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers		2 409		2 409
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	39	4 784		4 823
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39	7 192		7 232
TOTAL	39	7 237		7 277

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Montant des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement autres immobilisations incorporelles			90				
TOTAL IMMOB INCORPORELLES			90				
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
TOTAL			90				
TOTAL GENERAL NON VENTILE			90				90

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2006
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour fluctuation des cours				
	Provisions pour amortissements dérogatoires		90		90
	Provisions fiscales implant. étranger avant l.1.92				
	Provisions fiscales implant. étranger après l.1.92				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES			90		90
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
		Sur stocks et en-cours	46 064		46 064
		Sur comptes clients			
		Autres			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION			46 064	
TOTAL GENERAL			46 154		46 154
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			46 064 90		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2006	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 233	7 050	183
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	976 302	976 302	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	199 684	199 684	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	600	600	
Charges constatées d'avances	109 276	109 276		
TOTAL DES CREANCES		1 298 096	1 297 913	183
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2006	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	901 412	901 412		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	262 643		262 643	
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 247 065	2 247 065		
	Personnel et comptes rattachés	45 387	45 387		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	130 610	130 610		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	17 420	17 420		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	11 086	11 086		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		3 615 623	3 352 980	262 643	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		262 643			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2006
Total des Charges à payer		934 957
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 011
<i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	<i>1 347</i>	
<i>INTERETS COURUS CONCOLURS BANCA</i>	<i>1 664</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		872 527
<i>FFNP - FCTES FOURN NON PARVENU</i>	<i>872 527</i>	
Dettes fiscales et sociales		59 419
<i>PERSONNEL - CHARGES A PAYER</i>	<i>28 411</i>	
<i>PROVISIONS 13 EME MOIS</i>	<i>5 833</i>	
<i>CHARGES SOCIALES A PAYER</i>	<i>11 823</i>	
<i>CHARGES SOCIALES S/13 EME MOIS</i>	<i>2 266</i>	
<i>ETAT A PAYER</i>	<i>11 086</i>	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2006	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		109 276	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		109 276	

Plusieurs postes du Bilan

Etat exprimé en euros	31/12/2006	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif				
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				
Participations				
73 106				
Créances sur participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Actif circulant				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
86 163				
Autres créances				
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes envers établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances, acomptes versés sur commandes				
52 408				
Dettes fournisseurs comptes rattachés				
43 552				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2006	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 510 000	1,00	1 510 000
	Emises pendant l'exercice		317 647	1,00	317 647
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		1 827 647	1,00	1 827 647

Effectif moyen

		31/12/2006	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		9	
	Professions intermédiaires			
	Employés		3	
	Ouvriers			
	TOTAL		12	

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(Décret N° 67-236 du 23 mars 1967)

Etat exprimé en euros		31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
CAI s.A. en fin d'exercice	Capital social			1 510 000	1 827 647
	Nombre d'actions ordinaires			1 510 000	1 827 647
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote				
	Nombre maximal d'actions à créer :				
	- Par conversion d'obligation - Par droit de souscription				
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)				2 808 167
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.			(1 458 993)	(2 114 692)
	Impôts sur les bénéfices				
	Participation des salariés				
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions			(1 459 032)	(2 168 084)
Résultat distribué					
RESULTAT D'ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.			(1)	(1)
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions			(1)	(1)
	Dividende attribué				
PERSONNEL	Effectif moyen salarié			1	12
	Montant de la masse salariale			23 485	555 094
	Montant des sommes versées en avantages sociaux			11 057	249 199

Filiales et participations

Etat exprimé en euros	31/12/2006	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
2. Participations (10 à 50 %)				
LLCO.W.S				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

20.6 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2006



PricewaterhouseCoopers
Entreprises
4, rue de Segonzac
16100 Cognac
Site Internet: www.entreprises.pwc.fr
Téléphone 05 45 82 40 90
Fax 05 45 82 45 48

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2006

Aux associés commanditaires et commandités

OPERA VINS ET SPIRITUEUX

Société en commandite par actions au capital de 1.827.647 Euros

1 rue Méhul

75 002 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **OPERA VINS ET SPIRITUEUX**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes II - A et IV - C de l'annexe concernant la continuité d'exploitation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Continuité de l'exploitation:

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie du rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Cognac, le 22 mai 2007

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Entreprises


Francis DESCUBES

20.7 COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2005

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**Bilan Actif**

Etat exprimé en euros		31/12/2005			Net
		Brut	Amortis. Provisions	Net	
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	128 885		128 885	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	37 034	39	36 995		
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 574		2 574		
TOTAL (II)	168 493	39	168 454		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	6 812		6 812	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	274 256		274 256	
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	2 092 328		2 092 328		
Disponibilités	33 435		33 435		
Charges constatées d'avance	1 619		1 619		
TOTAL (III)	2 408 450		2 408 450		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)	9		9	
TOTAL ACTIF	2 576 952	39	2 576 912		
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				2 574	
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Etat exprimé en euros

31/12/2005

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 510 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	(1 459 032)		
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	50 968	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	1 600 000	
	Total des autres fonds propres	1 600 000	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	863 303	
	Dettes fiscales et sociales	18 745	
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	43 552		
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	925 600	
	Ecarts de conversion passif	345	
	TOTAL PASSIF	2 576 912	
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(1 459 032,46)	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		925 600	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Annexe au Bilan

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **2 576 912** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **6 846** euros
 - un total charges de **1 465 879** euros

 - dégage un résultat de **-1 459 032** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/03/2005**
- finit le **31/12/2005**
- et a une durée de **10** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **O.V.S** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Compte de Résultat 1/2

Commissaire aux Comptes

		Etat exprimé en euros		31/12/2005	
		France	Exportation	10 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Productions stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			3 430	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			64	
	Total des produits d'exploitation				3 494
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 430 202	
	Impôts, taxes et versements assimilés			755	
	Salaires et traitements			23 485	
	Charges sociales du personnel			11 057	
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			39	
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux provisions :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
- pour risques et charges					
Autres charges			2		
Total des charges d'exploitation				1 465 541	
RESULTAT D'EXPLOITATION				(1 462 047)	

Compte de Résultat 2/2

... soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Etat exprimé en euros

31/12/2005

RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 462 047)	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et transfert de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 353	
	Total des produits financiers	3 353	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	36	
	Différences négatives de change	302	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	338	
RESULTAT FINANCIER		3 015	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 459 032)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES			
TOTAL DES PRODUITS		6 846	
TOTAL DES CHARGES		1 465 879	
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 459 032)	
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 576 912** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 846** euros et un total **charges** de **1 465 879** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-1 459 032** euros.

L'exercice considéré débute le **01/03/2005** et finit le **31/12/2005**.

Il a une durée de **10** mois.

I - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- **continuité de l'exploitation.**
- **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.**
- **indépendance des exercices.**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Cet exercice constitue le premier de la société OVS.

Les principales méthodes utilisées sont :

A - Immobilisations incorporelles

Ce poste se constitue exclusivement de la marque "CHAMARRE" pour 128.885 €.

En accord avec les nouvelles normes sur les actifs immobilisés, il est possible d'immobiliser les marques créées en externe en opposition aux marques créées en interne indissociables de l'activité ;

En l'espèce, la valeur de la marque "CHAMARRE" comprend les coûts de développement marketing et artistiques ainsi que les frais de dépôt.

B - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La majorité des immobilisations acquises au cours de l'exercice l'ont été auprès de la société MOISANS INTERNATIONAL à la date du 31/12/2005 d'où le faible montant des amortissements et un impact relatif sur le résultat.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Installations générales : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

C - Disponibilités

Les liquidités au 31/12/2005 se décomposent comme suit :

- disponibilités en banque ou en caisse évaluées pour leur valeur nominale ; Elles s'élèvent à 33.435 €.
- Valeurs mobilières de placement pour 2.092.328 € ; Elles sont évaluées à leur coût d'achat.

D - Créances

Les créances, exclusivement fiscales, sont composées de :

- TVA sur immobilisations : 7.137 €
- TVA sur acquisition de biens et services : 15.662 €
- Crédit de TVA : 137.584 €
- TVA sur factures non parvenues : 113.873 €

E - Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale et se composent ainsi :

- Dettes fournisseurs : 164.367 €
- Factures non parvenues : 698.936 €
- Dettes de personnel : 18.745 €
- Fournisseurs d'immobilisations : 43.552 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

A noter que des écarts de conversion sur dettes étrangères ont été constatés à la clôture pour un solde au passif de 336 € .

II - NOTES SUR LE BILAN

A - Capitaux propres

Le capital social s'élève à 1.510.000 € ; Il est libéré et versé en totalité.

B - Autres fonds propres

La société OVS a obtenu, dans le cadre de son activité de commerce de vins à l'exportation, une avance de

l'Office Nationale Interprofessionnelle de Vins (ONIVINS) s'élevant à 1.600.000 € .

Cette avance est conditionnée à la libération totale du capital et à l'investissement de cette somme dans le développement et la mise au point de nouveaux produits, le matériel informatique et les frais généraux.

Le remboursement de cette avance s'échelonne sur 4 années :

- 400.000 € le 1er juin 2009.
- 400.000 € le 1er juin 2010.
- 400.000 € le 1er juin 2011.
- 400.000 € le 1er juin 2012.

C - Comptes de régularisation

Les comptes de charges constatées d'avance représentent les charges comptabilisées dans l'exercice dont la quote-part concerne l'exercice suivant.

III - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le résultat se compose principalement des dépenses de fonctionnement engagées dans le cadre du développement de la société.

Aucun Chiffre d'affaires n'a été réalisé sur cet exercice.

TELLES SONT LES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS JUGEES UTILES DE PRECISER POUR LA BONNE COMPREHENSION DES COMPTES ANNUELS.

LA GERANCE.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2005
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres			128 885			128 885
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			128 885			128 885
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers			21 101			21 101
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier			15 933			15 933
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			37 034			37 034
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières			2 574			2 574
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			2 574			2 574
TOTAL			168 493			168 493

Amortissements

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2005
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport		39		39
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		39		39
TOTAL		39		39

	Ventilation des dotations aux amortis. de l'exercice			MVTs PROV. AMTS. DEROG.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement et rech. & dévelop.					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL IMMOB INCORPORELLES					

Terrains					
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.					
Instal. technique matériel outillage industriels					
Instal générales Agencet aménagt divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	39				
Emballages récupérables, divers					
TOTAL IMMOB CORPORELLES	39				
TOTAL	39				

Provisions

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2005
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour fluctuation des cours				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92				
	Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Pour grosses réparations				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	{ <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 			
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises	{ <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Etat exprimé en euros		31/12/2005	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 574	2 574	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	274 256	274 256	
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances	1 619	1 619		
TOTAL DES CREANCES		278 448	278 448	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2005	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	863 303	863 303		
	Personnel et comptes rattachés	3 672	3 672		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 584	14 584		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	489	489		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	43 552	43 552		
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		925 600	925 600		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Etat exprimé en euros		31/12/2005
Total des Charges à payer		700 970
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FFNP - FCTES FOURN NON PARVENU</i>	698 936	698 936
Dettes fiscales et sociales <i>PERSONNEL - CHARGES A PAYER</i> <i>CHARGES SOCIALES A PAYER</i> <i>ETAT A PAYER</i>	1 104 441 489	2 034

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2005	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		1 619	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		1 619	

Capital social

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Etat exprimé en euros		31/12/2005	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		37 000	1,00	37 000
	Emises pendant l'exercice		1 473 000	1,00	1 473 000
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		1 510 000	1,00	1 510 000

Effectif moyen

		31/12/2005	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires			
	Employés		1	
	Ouvriers			
	TOTAL		2	

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

(Décret N° 67-236 du 23 mars 1967)

Etat exprimé en euros					31/12/2005
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social				1 510 000
	Nombre d'actions ordinaires				1 510 000
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote				
	Nombre maximal d'actions à créer :				
	- Par conversion d'obligation				
	- Par droit de souscription				
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)				(1 458 993)
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.				
	Impôts sur les bénéfices				
	Participation des salariés				
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions				(1 459 032)
	Résultat distribué				
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.				(1)
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions				(1)
	Dividende attribué				
PERSONNEL	Effectif moyen salarié				1
	Montant de la masse salariale				23 485
	Montant des sommes versées en avantages sociaux				11 057

20.8 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2005

PRICEWATERHOUSECOOPERS 

PricewaterhouseCoopers
Entreprises
179 cours du Médoc
33300 BORDEAUX
Téléphone 05 57 10 08 00
Fax 05 57 10 08 08

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2005

Aux associés commanditaires et commandités

OPERA VINS ET SPIRITUEUX

Société en commandite par actions au capital de 1.576.666 Euros

1 rue Méhul

75002 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **OPERA VINS ET SPIRITUEUX**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

... / ...

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

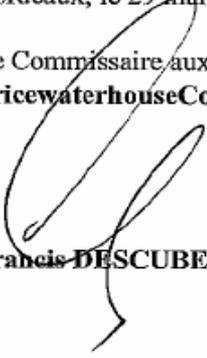
III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil de la gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Bordeaux, le 29 mai 2006

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Entreprises


Francis DESCUBES

20.9 DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le dernier exercice de 12 mois pour lequel des informations financières ont été vérifiées a été arrêté le 31 décembre 2006.

20.10 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Le premier exercice social de la Société s'est clôturé le 31 décembre 2005.

La Société n'a pas d'obligation de distribuer des dividendes et n'envisage pas, pour l'instant, d'y procéder.

La décision de recommander ou non la distribution d'un dividende ainsi que le montant de ce dividende dépendront de différents facteurs qui pourraient, notamment, être :

- les résultats de la Société ;
- sa situation financière ;
- ses prévisions ;
- les intérêts de ses associés ;
- les conditions générales de son activité ;
- tout autre facteur jugé pertinent par les organes de contrôle et de surveillance de la Société.

Il n'existe pas de formule permettant de déterminer le montant de dividende à distribuer.

Le cas échéant, la Société pourra décider de distribuer des dividendes sur proposition du Conseil de surveillance et après décision de l'Assemblée générale annuelle des associés.

20.11 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Voir paragraphe 4.3.2 Faits exceptionnels et litiges.

20.12 ABSENCE DE CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Depuis la création de la Société, il n'a pas été enregistré de changements significatifs de la situation financière et/ou commerciale.

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Informations relatives au capital social

A la date du présent document, le capital social de CHAMARRÉ s'élève à 3.340.981€, divisé en 3.340.981 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Le capital est entièrement libéré. Les actions sont toutes de même catégorie.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Répartition du capital et des droits de vote

Répartition du capital avant l'Opération			
ASSOCIÉS	NOMBRE D' ACTIONS	Nombre de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Renaudat & Associés S.A.S., représentée par son Président, Monsieur Pascal Renaudat	1 613 334	1 613 334	48,29%
Producta S.A., représentée par Monsieur Rémi Garuz	400 000	400 000	11,97%
La Languedocienne S.A., représentée par Monsieur Bernard Devic	300 000	300 000	8,98%
Les Vignerons de la Tenareze S.C.V., représentée par Monsieur Frédéric Raynaud	150 000	150 000	4,49%
Société Coopérative Agricole Cave des Producteurs de Jurançon, représentée par Monsieur Jean-Pierre Bize	100 000	100 000	2,99%
Distillerie des Moisans S.A.S., représentée par Monsieur Patrick Mourlhon	80 000	80 000	2,39%
Société d'Intérêt Collectif Agricole Union des Vignerons de l'Île de Beauté (SICA UVIB), représentée par Monsieur Pierre Salles	80 000	80 000	2,39%
Saint Cyr Participation, représentée par la société Cave des Vignerons de Saumur, son Président, elle-même représentée par Monsieur Jean-Paul Duveau	66 666	66 666	2,00%
Viti Coop Beaujolais, représentée par la Société Coopérative Agricole Cave Beaujolaise du Bois d'Oingt, son Président, elle-même représentée par Monsieur Paul Périgeat	117 647	117 647	3,52%
Union des Vignerons des Côtes du Rhône (UVCDR), représentée par Monsieur Jean-Claude Rabaix	66 667	66 667	2,00%
Cave Coopérative Agricole des Vignerons de Rasteau, représentée par Monsieur Jean-Claude Paolucci	66 667	66 667	2,00%
Les Amis d'OVS S.A.S., représentée par Monsieur Vincent Norguet	180 000	180 000	5,39%
Managers	120 000	120 000	3,59%
TOTAL	3 340 981	3 340 981	100%

Il est à noter que par décision de la gérance du 29 août 2007, 85.594 BSA Managers ont été attribués à chacun des managers, ce qui modifiera (après exercice de ces BSA) la configuration du capital comme suit :

Répartition du capital avant l'Opération et après exercice de 85.594 BSA			
ASSOCIÉS	NOMBRE D' ACTIONS	Nombre de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Renaudat & Associés S.A.S., représentée par son Président, Monsieur Pascal Renaudat	1 613 334	1 613 334	47,08%
Producta S.A., représentée par Monsieur Rémi Garuz	400 000	400 000	11,67%
La Languedocienne S.A., représentée par Monsieur Bernard Devic	300 000	300 000	8,76%
Les Vignerons de la Tenareze S.C.V., représentée par Monsieur Frédéric Raynaud	150 000	150 000	4,38%
Société Coopérative Agricole Cave des Producteurs de Jurançon, représentée par Monsieur Jean-Pierre Bize	100 000	100 000	2,92%
Distillerie des Moisans S.A.S., représentée par Monsieur Patrick Mourlhon	80 000	80 000	2,33%
Société d'Intérêt Collectif Agricole Union des Vignerons de l'Ile de Beauté (SICA UVIB), représentée par Monsieur Pierre Salles	80 000	80 000	2,33%
Saint Cyr Participation, représentée par la société Cave des Vignerons de Saumur, son Président, elle-même représentée par Monsieur Jean-Paul Duveau	66 666	66 666	1,95%
Viti Coop Beaujolais, représentée par la Société Coopérative Agricole Cave Beaujolaise du Bois d'Oingt, son Président, elle-même représentée par Monsieur Paul Périgeat	117 647	117 647	3,43%
Union des Vignerons des Côtes du Rhône (UVCDR), représentée par Monsieur Jean-Claude Rabaix	66 667	66 667	1,95%
Cave Coopérative Agricole des Vignerons de Rasteau, représentée par Monsieur Jean-Claude Paolucci	66 667	66 667	1,95%
Les Amis d'OVS S.A.S., représentée par Monsieur Vincent Norguet	180 000	180 000	5,25%
Managers	205 594	205 594	6,00%
TOTAL	3 426 575	3 426 575	100%

21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

L'AG du 12 juin 2007 a autorisé le Gérant, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, de 1.000.000 de bons de souscription d'actions au profit d'une ou plusieurs personnes appartenant à la catégorie des managers d'OVS (« BSA Managers »), dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- nombre total de bons : 1.000.000
- prix payé pour la souscription de chaque bon : 0,01 euros
- prix payé pour la souscription de la totalité des bons : 10.000 euros
- nombre total d'actions nouvelles pouvant être souscrites : 1.000.000
- prix de souscription d'une action lors de l'exercice d'un bon : 1,50 euros

Par décision de la gérance du 29 août 2007, 85.594 BSA Managers ont été attribués à chacun des managers.

Sur le solde des BSA Managers susceptibles d'être attribués, soit 914 406 BSA, les managers se sont engagés irrévocablement à n'en utiliser que 152.278. Le solde a donc été annulé.

21.1.5 Capital social autorisé, mais non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 août 2007, a autorisée le principe d'une augmentation de capital dans les conditions qui suivent :

Date	Objet de l'autorisation	Durée de validité	Plafond prime d'émission incluse	Capital émis	Date d'émission du capital émis
AGE du 29 août 2007	Augmentation du capital avec suppression du DPS	18 mois	15.000.000 €		Néant

La même assemblée a autorisé le Gérant à augmenter, dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de commerce et dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale.

21.1.6 Capital de toute société membre du Groupe faisant l'objet d'une option

Néant.

21.1.7 Evolution du capital social

Date de réalisation définitive de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission / de fusion	Montant cumulé des primes d'émission / de fusion	Montant nominal cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominal par action (en €)
04-mars-05	Constitution	37.000	N/A	N/A	N/A	37.000	37.000	1
16-juin-05	Augmentation de capital en numéraire (par compensation avec des créances) sur délégation de l'assemblée générale du 16 juin 2005	265.000	265.000	N/A	N/A	302.000	302.000	1
20-juil-05	Augmentation de capital en numéraire (par compensation avec des créances) sur délégation de l'assemblée générale du 16 juin 2005.	1.208.000	1.208.000	N/A	N/A	1.510.000	1.510.000	1
15-févr-06	Augmentation de capital en numéraire sur délégation de l'assemblée générale du 10 février 2006.	66.666	66.666	33.333	33.333	1.576.666	1.576.666	1
28-sept-06	Augmentation de capital en numéraire sur délégation de l'assemblée générale du 26 juin 2006.	117.645	117.647	82.353	115.686	1.694.313	1.694.313	1
11-déc-06	Augmentation de capital en numéraire sur délégation de l'assemblée générale du 27 novembre 2006	66.667	66.667	33.333	149.019	1.760.980	1.760.980	1
	Augmentation de capital en numéraire sur délégation de l'assemblée générale du 27 novembre 2006	66.667	66.667	33.333	182.352	1.827.647	1.827.647	1
2 avril 2007	Augmentation de capital en numéraire sur délégation de l'assemblée générale du 26 juin 2006.	180.000	180.000	90.000	272.352	2.007.647	2.007.647	1
10 août 2007	Augmentation de capital en numéraire (par compensation avec des créances) sur délégation de l'assemblée générale du 12 juin 2007	1.333.334	1.333.334	666.667	939.019	3.340.981	3.340.981	1

21.1.8 Répartition du capital social après opération d'introduction en bourse

Répartition du capital après l'Opération sans exercice des BSA			
ASSOCIÉS	NOMBRE D' ACTIONS	Nombre de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Renaudat & Associés S.A.S., représentée par son Président, Monsieur Pascal Renaudat	1 613 334	1 613 334	28,17%
Producta S.A., représentée par Monsieur Rémi Garuz	400 000	400 000	6,98%
La Languedocienne S.A., représentée par Monsieur Bernard Devic	300 000	300 000	5,24%
Les Vignerons de la Tenareze S.C.V., représentée par Monsieur Frédéric Raynaud	150 000	150 000	2,62%
Société Coopérative Agricole Cave des Producteurs de Jurançon, représentée par Monsieur Jean-Pierre Bize	100 000	100 000	1,75%
Distillerie des Moisans S.A.S., représentée par Monsieur Patrick Mourlhon	80 000	80 000	1,40%
Société d'Intérêt Collectif Agricole Union des Vignerons de l'Ile de Beauté (SICA UVIB), représentée par Monsieur Pierre Salles	80 000	80 000	1,40%
Saint Cyr Participation, représentée par la société Cave des Vignerons de Saumur, son Président, elle-même représentée par Monsieur Jean-Paul Duveau	66 666	66 666	1,16%
Viti Coop Beaujolais, représentée par la Société Coopérative Agricole Cave Beaujolaise du Bois d'Oingt, son Président, elle-même représentée par Monsieur Paul Périgeat	117 647	117 647	2,05%
Union des Vignerons des Côtes du Rhône (UVCDR), représentée par Monsieur Jean-Claude Rabaix	66 667	66 667	1,16%
Cave Coopérative Agricole des Vignerons de Rasteau, représentée par Monsieur Jean-Claude Paolucci	66 667	66 667	1,16%
Les Amis d'OVS S.A.S., représentée par Monsieur Vincent Norguet	180 000	180 000	3,14%
Managers	120 000	120 000	2,10%
Investisseurs	2 385 700	2 385 700	41,66%
TOTAL	5 726 681	5 726 681	100%

Répartition du capital après l'Opération et après exercice de 85.594 BSA

ASSOCIÉS	NOMBRE D' ACTIONS	Nombre de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Renaudat & Associés S.A.S., représentée par son Président, Monsieur Pascal Renaudat	1 613 334	1 613 334	27,76%
Producta S.A., représentée par Monsieur Rémi Garuz	400 000	400 000	6,88%
La Languedocienne S.A., représentée par Monsieur Bernard Devic	300 000	300 000	5,16%
Les Vignerons de la Tenareze S.C.V., représentée par Monsieur Frédéric Raynaud	150 000	150 000	2,58%
Société Coopérative Agricole Cave des Producteurs de Jurançon, représentée par Monsieur Jean-Pierre Bize	100 000	100 000	1,72%
Distillerie des Moisans S.A.S., représentée par Monsieur Patrick Mourlhon	80 000	80 000	1,38%
Société d'Intérêt Collectif Agricole Union des Vignerons de l'Ile de Beauté (SICA UVIB), représentée par Monsieur Pierre Salles	80 000	80 000	1,38%
Saint Cyr Participation, représentée par la société Cave des Vignerons de Saumur, son Président, elle-même représentée par Monsieur Jean-Paul Duveau	66 666	66 666	1,15%
Viti Coop Beaujolais, représentée par la Société Coopérative Agricole Cave Beaujolaise du Bois d'Oingt, son Président, elle-même représentée par Monsieur Paul Périgeat	117 647	117 647	2,02%
Union des Vignerons des Côtes du Rhône (UVC DR), représentée par Monsieur Jean-Claude Rabaix	66 667	66 667	1,15%
Cave Coopérative Agricole des Vignerons de Rasteau, représentée par Monsieur Jean-Claude Paolucci	66 667	66 667	1,15%
Les Amis d'OVS S.A.S., représentée par Monsieur Vincent Norguet	180 000	180 000	3,10%
Managers	205 594	205 594	3,54%
Investisseurs	2 385 700	2 385 700	41,05%
TOTAL	5 812 275	5 812 275	100%

Répartition du capital après l'Opération après exercice de la totalité des BSA

ASSOCIÉS	NOMBRE D' ACTIONS	Nombre de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Renaudat & Associés S.A.S., représentée par son Président, Monsieur Pascal Renaudat	1 613 334	1 613 334	27,05%
Producta S.A., représentée par Monsieur Rémi Garuz	400 000	400 000	6,71%
La Languedocienne S.A., représentée par Monsieur Bernard Devic	300 000	300 000	5,03%
Les Vignerons de la Tenareze S.C.V., représentée par Monsieur Frédéric Raynaud	150 000	150 000	2,51%
Société Coopérative Agricole Cave des Producteurs de Jurançon, représentée par Monsieur Jean-Pierre Bize	100 000	100 000	1,68%
Distillerie des Moisans S.A.S., représentée par Monsieur Patrick Mourlhon	80 000	80 000	1,34%
Société d'Intérêt Collectif Agricole Union des Vignerons de l'Ile de Beauté (SICA UVIB), représentée par Monsieur Pierre Salles	80 000	80 000	1,34%
Saint Cyr Participation, représentée par la société Cave des Vignerons de Saumur, son Président, elle-même représentée par Monsieur Jean-Paul Duveau	66 666	66 666	1,12%
Viti Coop Beaujolais, représentée par la Société Coopérative Agricole Cave Beaujolaise du Bois d'Oingt, son Président, elle-même représentée par Monsieur Paul Périgeat	117 647	117 647	1,97%
Union des Vignerons des Côtes du Rhône (UVCDR), représentée par Monsieur Jean-Claude Rabaix	66 667	66 667	1,12%
Cave Coopérative Agricole des Vignerons de Rasteau, représentée par Monsieur Jean-Claude Paolucci	66 667	66 667	1,12%
Les Amis d'OVS S.A.S., représentée par Monsieur Vincent Norguet	180 000	180 000	3,02%
Managers	357 872	357 872	6,00%
Investisseurs	2 385 700	2 385 700	40,00%
TOTAL	5 964 553	5 964 553	100%

21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1 *Objet social*

La Société a pour objet, par tous moyens, en France et à l'étranger :

- le négoce de produits alimentaires et en particulier des produits viticoles du terroir français,
- la prise de participation ou la constitution de toutes filiales ayant cet objet,
- la gestion et l'animation des filiales ainsi que la réalisation d'opération de trésorerie avec elles et l'octroi de garanties en leur faveur,
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.2 *Stipulations statutaires relatives aux organes de contrôle et de direction*

(a) Le Conseil de surveillance

Composition – Nomination – Rémunération (Article 20 des statuts)

1- La Société est pourvue d'un Conseil de surveillance composé de trois membres au moins et de 20 membres au plus, choisis parmi les Associés Commanditaires n'ayant ni la qualité d'Associé Commandité, ni celle de représentant d'un Associé Commandité, ni celle de Gérant.

2- En cours de vie sociale, les membres du Conseil de surveillance sont nommés ou leurs mandats renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des Associés Commanditaires. Les Associés Commandités peuvent à tout moment proposer la nomination d'un ou plusieurs nouveaux membres du Conseil de surveillance sans toutefois pouvoir participer à leur désignation.

3- Nul ne peut être nommé membre du Conseil de surveillance si, ayant dépassé l'âge de 80 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil, le nombre de ceux ayant dépassé l'âge de 80 ans. Si du fait qu'un membre du Conseil de surveillance en fonctions vient de dépasser l'âge de 80 ans, la proportion du tiers ci-dessus visée est dépassée, le membre du Conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

4- La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est fixée à 6 années. Elle prend fin à l'issue de l'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

5- Les membres du Conseil de surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire, les Associés Commanditaires ayant également la qualité d'Associés Commandités ne pouvant prendre part à la décision de révocation.

6- En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil de surveillance, le Conseil peut pourvoir provisoirement à son remplacement dans un délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Toutefois, si le nombre des membres du Conseil de surveillance devient inférieur à trois, les membres restant en fonctions, ou à défaut, la gérance ou le Commissaire aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des Associés Commanditaires en vue de compléter l'effectif du Conseil. Les nominations effectuées à titre provisoire sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Le membre du Conseil de surveillance nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

A défaut de ratification par l'assemblée générale ordinaire d'une nomination provisoire, les délibérations et actes accomplis antérieurement par le Conseil de surveillance n'en demeurent pas moins valables.

Les membres du Conseil de surveillance qui, au cours de leur mandat, viendraient à cesser d'être Associés Commanditaires seraient considérés comme démissionnaires d'office.

7- Les membres du Conseil de surveillance peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les personnes morales membres du Conseil de surveillance doivent lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil de surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le mandat de représentant permanent est conféré pour la durée de celui de la personne morale représentée.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier cette décision à la Société, sans délai, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

8- Il peut être alloué au Conseil de surveillance une rémunération annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire annuelle sous réserve de l'accord des Associés Commandités. Ces jetons de présence sont répartis librement par le Conseil de surveillance entre ses membres.

Bureau du Conseil de surveillance – Délibérations (Article 21 des statuts)

1- Le Conseil de surveillance nomme un Président parmi ses membres et un secrétaire qui peut être choisi en dehors du Conseil.

En l'absence du Président, le Conseil de surveillance désigne le Président de la séance.

2- Le Conseil de surveillance est convoqué par son Président ou par la gérance ou par la moitié au moins de ses membres. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins une fois par trimestre, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale y compris par télécopie, dans un délai 7 jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion. Ce délai peut être réduit avec l'accord unanime du Président du Conseil de surveillance et de la gérance.

3- Tout membre du Conseil de surveillance peut donner, même par télégramme, mandat à l'un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil. Chaque membre du Conseil ne peut disposer, au cours de la même séance, que d'un seul pouvoir.

4- Il est tenu un registre de présence qui est émarginé par les membres du Conseil de surveillance en entrant en séance.

5- Le Conseil de surveillance ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Les délibérations du Conseil de surveillance sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

6- Le ou les Gérants assistent aux réunions du Conseil de surveillance sans voix délibérative.

7- Les délibérations du Conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux, établis sur un registre spécial, et signés par le Président et le secrétaire ou par la majorité des membres du Conseil.

Pouvoirs du Conseil de surveillance (Article 22 des statuts)

1- Le Conseil de surveillance est chargé du contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux comptes.

2- Le Conseil de surveillance présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle un rapport écrit dans lequel il signale, s'il y a lieu, les irrégularités et les inexactitudes relevées dans les comptes annuels et expose son appréciation sur la conduite des affaires sociales et l'opportunité de la gestion.

Le rapport du Conseil de surveillance est mis à la disposition des Associés Commanditaires à compter de la convocation de l'assemblée annuelle.

Le Conseil de surveillance décide sur proposition de la gérance de l'affectation des résultats de chaque exercice à soumettre à l'assemblée générale des Associés Commanditaires.

3- Le Conseil de surveillance est habilité à convoquer l'assemblée générale des Associés Commanditaires et à présenter un rapport aux assemblées extraordinaires.

4- Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la gestion, ni aucune responsabilité à raison des actes de gestion et de leurs résultats.

Toutefois, les membres du Conseil de surveillance peuvent être déclarés civilement responsables des délits commis par la gérance si, en ayant eu connaissance, ils ne les ont pas révélés à l'assemblée générale. Ils sont, en outre, responsables des fautes personnelles commises dans l'exécution de leur mandat.

5- Le Conseil de surveillance est habilité à révoquer le ou les Gérants. Il statue à l'unanimité de ses membres moins deux membres.

(b) La Gérance

Nomination des Gérants (article 16 des statuts)

1- La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants, personnes physiques ou morales, Associés Commandités ou étrangers à la Société.

2- Au cours de l'existence de la Société, la nomination de tout Gérant est de la compétence exclusive des Associés Commandités.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Gérant est fixée à 75 ans. Lorsqu'un Gérant atteint l'âge de 75 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui suit immédiatement cet anniversaire.

3- La durée du mandat du ou des Gérants est indéterminée.

4- Lorsqu'une personne morale est nommée Gérant, elle doit désigner un représentant permanent. Les dirigeants de la personne morale nommée Gérant sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civile et pénale que s'ils étaient Gérants en nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

5- En cas de pluralité de Gérants, les dispositions des présents statuts visant le Gérant ou la gérance s'appliquent à chacun d'eux, qui peuvent agir ensemble ou séparément.

Cessation des fonctions des Gérants (article 17 des statuts)

1- Les fonctions de Gérant prennent fin par le décès ou l'incapacité, l'interdiction de gérer, administrer ou contrôler une entreprise ou une personne morale, l'atteinte de la limite d'âge fixée par les présents statuts, la démission ou la révocation ou l'impossibilité durable d'exercer les fonctions.

2- La révocation d'un Gérant est de la seule compétence du Conseil de surveillance. Il statue à l'unanimité de ses membres moins deux membres.

3- La cessation des fonctions d'un Gérant pour quelque cause que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Rémunération de la gérance (article 18 des statuts)

1- En raison de la nature de ses fonctions et des responsabilités attachées à sa gestion, le Gérant a droit, indépendamment de la part des bénéfices qui peut lui revenir en sa qualité d'Associé Commandité ou d'Associé Commanditaire, à une rémunération mensuelle à la charge de la Société, égale à 6.000 euros nets, soit 10.057 euros bruts par mois à compter de la date de première facturation par la Société.

2- Cette rémunération sera versée tous les mois. De plus, le Gérant aura droit au remboursement de tous ses frais professionnels.

3- Le Gérant est également rémunéré par l'attribution d'une somme globale égale à 0,04 euros par cols commercialisés. Ce prix par col est indexé sur l'indice des prix des produits et services publiés par l'INSEE. Il sera fait référence au dernier indice publié chaque année.

4- Cette rémunération ou ses modalités ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale ordinaire des Associés Commanditaires avec l'accord des Associés Commandités ; dans ce cas, les statuts n'auront pas à être modifiés.

Pouvoirs de la gérance (article 19 des statuts)

1- Dans les rapports avec les tiers, la gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Elle exerce ces pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux attribués expressément par la Loi au Conseil de surveillance et aux assemblées générales d'Associés Commanditaires.

2- Dans les rapports entre associés, la gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de gestion et ce dans la limite de l'intérêt social et dans le respect des pouvoirs attribués par les présents statuts aux Associés Commandités et au Conseil de surveillance.

3- Le Gérant peut procéder, sous sa responsabilité, à toute délégation de pouvoir qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Société.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions existantes

(a) transmission des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital

Cession et transmission des actions (article 11 des statuts)

Les actions sont librement négociables sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Elles se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

(b) Droits et obligations attachés aux actions

Droits et obligations attachés aux actions (article 13 des statuts)

1- Chaque action de même catégorie donne droit dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

A égalité de valeur nominale, toutes les actions d'une même catégorie sont entièrement assimilables entre elles, à la seule exception de leur date de jouissance.

2- Un Associé Commanditaire n'est responsable des dettes sociales que jusqu'à concurrence de la valeur nominale des actions qu'il possède.

3- La possession d'une action entraîne de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par les assemblées générales.

Les héritiers, ayants droit, créanciers ou représentants d'un Associé Commanditaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

4- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions

isolées, ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

5- La Société se tient informée de la composition de son actionnariat dans les conditions prévues par la Loi.

6- A ce titre, la Société peut faire usage de toutes les dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'associés.

7- Ainsi, la Société peut notamment demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, contre rémunération à sa charge, des renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'associés, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

8- Après avoir suivi la procédure décrite au paragraphe précédent et au vu de la liste transmise par le dépositaire central, la Société peut également demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres prévues au paragraphe précédent.

(c) Forme des actions

Forme des actions (article 10 des statuts)

1- Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'associé, sauf dispositions législatives ou réglementaires pouvant imposer, dans certains cas, la forme nominative.

2- Les actions de la Société donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

3- Tout Associé Commanditaire peut demander la délivrance d'une attestation d'inscription en compte.

(d) Affectation et répartition des bénéfices

Affectation et répartition des bénéfices (article 30 des statuts)

1- L'assemblée générale annuelle approuve les comptes de l'exercice écoulé et constate l'existence de bénéfices distribuables dans les conditions prévues par la Loi.

2- Le bénéfice distribuable est réparti aux propriétaires d'actions au prorata du nombre de leurs actions, son affectation est décidée par l'assemblée générale sur proposition de la gérance.

Les Associés Commandités pourront recevoir chaque année un pourcentage du bénéfice de l'exercice, qu'ils soient gérants ou non gérants. Ce montant sera fixé par décision de l'assemblée générale des Associés Commanditaires. Ce montant sera réparti entre ces derniers dans les proportions qu'ils décideront.

3- Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque Associé Commanditaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions, dans les conditions prévues par la Loi.

4- Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale peut décider le prélèvement sur le solde des bénéfices revenant aux Associés Commanditaires des sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau au profit des Associés Commanditaires ou d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les Associés Commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Ces fonds de réserves peuvent sur la seule décision de l'assemblée générale ordinaire être distribués aux Associés Commanditaires ou affectés à l'amortissement total ou partiel des actions. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les actions anciennes à l'exception du droit au remboursement du capital.

Ces fonds de réserves peuvent également être incorporés au capital.

5- Les dividendes sont mis en paiement aux époques et lieux désignés par la gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la date de clôture de l'exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

21.2.4 Assemblées Générales

Règles applicables (article 25 des statuts)

1- Les assemblées générales des Associés Commanditaires sont convoquées par la gérance ou par le Conseil de surveillance dans les conditions édictées par la Loi pour les assemblées générales des Associés Commanditaires des sociétés anonymes.

Leur réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans la convocation.

2- Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'Associé Commanditaire dans les comptes de la Société [conformément à la loi]. Tout pouvoir de représentation doit être déposé au siège social dans le même délai.

3- Peuvent également assister aux assemblées générales, toute personne invitée par la gérance ou par le Président du Conseil de surveillance.

4- Les Associés Commandités, sauf s'ils sont également Associés Commanditaires, n'assistent pas aux assemblées générales.

5- Les assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil de surveillance ou à défaut par le Gérant.

6- Les assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales statuent et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi pour les assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales des sociétés anonymes.

Effets des délibérations (article 26 des statuts)

1- L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés Commanditaires.

2- Sauf pour l'adoption des projets de résolutions relatifs à la nomination et à la révocation des membres du Conseil de surveillance, à la nomination des Commissaires aux comptes, à l'approbation des comptes, à

la distribution des bénéfices de l'exercice et à l'approbation des conventions soumises à autorisation, aucune décision des assemblées générales n'est valablement prise si elle ne reçoit pas l'accord concomitant des Associés Commandités .

La gérance dispose de tous les pouvoirs pour constater cette approbation.

Les délibérations des assemblées prises conformément à la Loi et aux dispositions des présents statuts obligent tous les Associés Commanditaires, y compris les absents, dissidents ou incapables.

Décisions du ou des Associés Commandités (article 27 des statuts)

Ces décisions sont prises par acte sous seing privé signé par l'Associé Commandité.

En cas de pluralité d'Associés Commandités les décisions sont prises soit en assemblée soit par consultation écrite ainsi qu'il suit :

1- Lorsqu'il existe plusieurs Associés Commandités, l'assemblée est convoquée quinze jours au moins avant la date de la réunion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu mentionné dans la convocation.

2- La présidence de l'assemblée est assurée par le plus âgé des Gérants associés présents. A défaut, l'assemblée désigne le Président de la séance.

3- Un Associé Commandité ne peut être représenté que par un autre Associé Commandité. Chaque associé ne peut être titulaire que d'un seul pouvoir.

4- Les délibérations de l'assemblée font l'objet d'un procès-verbal qui indique la date et le lieu de la réunion, les noms, prénoms ou qualités des Associés Commandités présents ou représentés, l'ordre du jour, les documents et rapports soumis à la discussion, le résumé des débats, le texte des résolutions mises aux voix et le résultat des votes. Le procès-verbal doit être signé par tous les associés présents.

5- Les décisions des Associés Commandités peuvent être prises par tous moyens dès lors qu'elles sont constatées par écrit et consignées sur un procès-verbal établi par la gérance.

6- Majorité requise pour les décisions des Associés Commandités

Les décisions relatives à l'approbation des comptes annuels, l'affectation et la répartition des résultats aux associés, la transformation de la Société en Société anonyme ou en Société à responsabilité limitée sont prises à la majorité en nombre des Associés Commandités.

Toutes les autres décisions requièrent l'unanimité des Associés Commandités.

Lorsque la décision porte sur la révocation d'un Gérant associé, il n'est pas tenu compte de la voix de l'intéressé.

21.2.5 Franchissement de seuils

Néant.

21.2.6 Modifications du capital

Modification du capital social (article 8 des statuts)

1- Le capital social peut être augmenté par décision conjointe de l'assemblée générale extraordinaire des Associés Commanditaires et du ou des Associés Commandités.

2- En cas d'augmentation de capital par incorporation de primes d'émission, réserves ou bénéfices, les actions créées en représentation de l'augmentation de capital seront réparties entre les seuls Associés Commanditaires, dans la proportion de leurs droits dans le capital.

3- En cas d'augmentation de capital en numéraire, le capital ancien doit être intégralement libéré. Les Associés Commanditaires jouissent d'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles et celui-ci peut être supprimé dans les conditions prévues par la Loi.

L'assemblée générale peut déléguer à la gérance les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

4- Les apports en nature ainsi que les stipulations d'avantages particuliers à l'occasion d'une augmentation de capital, sont soumis à la procédure d'approbation et de vérification prévue par la Loi.

5- Les Associés Commanditaires ainsi que les Associés Commandités peuvent par décision extraordinaire décider de la réduction du capital social dans les conditions prévues par la Loi.

6- La gérance a tous pouvoirs pour procéder à la modification des statuts consécutive à une augmentation ou une réduction du capital et aux formalités corrélatives.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- les informations financières historiques de la Société.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences de lois et réglementations en vigueur.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

CHAMARRÉ possède une participation de 44,3% dans le capital de OWS Inc.
La Société a signé des protocoles de rachat d'actions qui lui permettront de détenir (avant le 31 octobre 2007) 75,30% du capital de OWS Inc.

OWS (USA)	
Montant du capital	300.000 U.S. Dollar
Montant de la participation	225.900 U.S. Dollar
Pourcentage détenu	75,30%
Méthode de consolidation	IG
Siège social	1441 Stillwater Drive – Miami Beach – Florida - USA